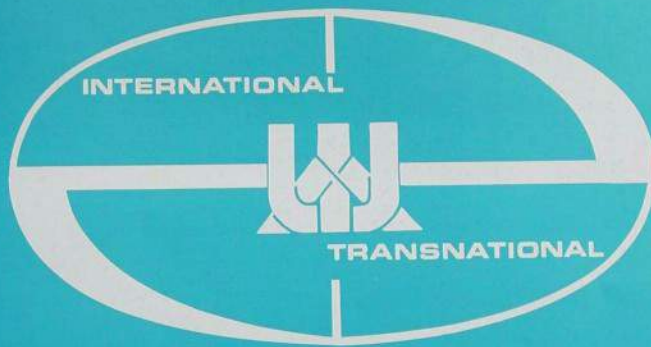


INTERNATIONAL
TRANSNATIONAL
ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS
TRANSNATIONALES
INTERNATIONALES



Cooperatives' Future

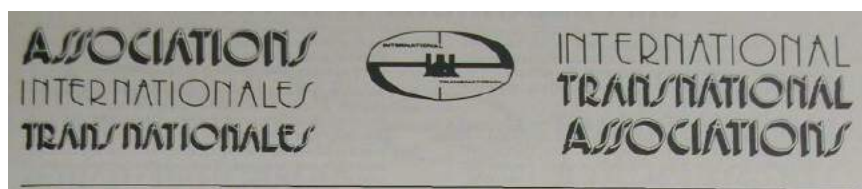
L'avenir des coopératives

The review of international
associations and meetings

1985 - n° 6

La revue des associations
et des réunions internationales

Revue bimestrielle Nov./Déc.



37th year

Revue bimestrielle 1985

37e année

This publication, produced by the UAI, appears with six issues per year.

The purpose of the studies, surveys and information included in this periodical concerning the international and transnational networks of nongovernmental organizations is to promote understanding of the associative phenomenon in a human society which continues to grow and evolve heedless of the implications.

The programme of the review, in accordance with the principles of the UAI, is intended to clarify general awareness concerning the associative phenomenon within the framework of international relations and, in particular, to inform associations about aspects of the problems which they tend to share or which are of common interest to them.

The columns of this review are open both to officers of associations, researchers and specialists of associative questions. The articles do not of course necessarily reflect the point of view of the publisher.

Cette publication, éditée par l'UAI, se présente à ses lecteurs sous la forme d'une revue de période bimestrielle.

Son objet associatif d'études, d'enquêtes, d'informations, au service des réseaux internationaux et transnationaux d'organisations non gouvernementales, s'attache aux idées et aux faits d'un phénomène de société humaine en expansion continue et en évolution hâtée.

Son programme, conforme aux principes et aux méthodes de l'UAI, vise, en général, à éclairer les connaissances du grand public sur la vie associative dans la perspective des relations internationales et, en particulier, à informer les associations des divers aspects de leurs problèmes propres et d'intérêt commun.

Les colonnes de la revue sont ouvertes à la fois aux responsables d'associations, chercheurs, spécialistes des matières associatives, dont les articles n'expriment pas nécessairement le point de vue de l'éditeur.

UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS

EXECUTIVE COUNCIL COMITÉ DE DIRECTION

Président : President

:

F. A. CASADIO, Directeur, Società Italiana per la Organizzazione Internazionale (Italie)

Vice-Président : Vice -

Présidents :

S. A. SAXENA (India)

Former Director of the International Cooperative Alliance.

Auguste VANISTENDAELE (Belgique)

Secrétaire général de Coopération et Solidarité.

Treasurer General

Paul E. HERNANDEZ (Belgique)

Président honoraire de la Conférence permanente des Chambres de commerce et d'industrie de la Communauté économique européenne.

Secrétaire général : Secretary-General :

Robert FENALUX (Belgique) Ambassadeur honoraire.

Members:

F. W. G. BAKER (UK)

Executive Secretary, International Council of Scientific Unions

University of Regina.

Johan GALTUNG (Norway)

Vice-recteur

de l'Université transnationale. Paris.

Vladimir HERCIK (Tchécoslovaquie)

Nikola A. KOVALSKY (URSS)

Directeur adjoint de l'Institut du mouvement

ouvrier international de l'Académie des

sciences de l'URSS.

Marcel MERLE (France) Professeur à

l'Université de Paris I.

Andrew E. RICE (U.S.A.)

Former Executive Secretary of the Society for International Development.

Cyril RITCHIE (Ireland)

Institutions established in Geneva.

Albert TEVOEDJRE (Bénin)

Secrétaire général de l'Association mondiale de prospective sociale.

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

REPRESENTATIONS PERMANENTES DE

L'UAI

UAI REPRESENTATIVES

Organisation des Nations-Unies : New York :

Andrew RICE

New York : Andrew RICE

Genève : Cyril RITCHIE

UNESCO : Vladimir HERCIK

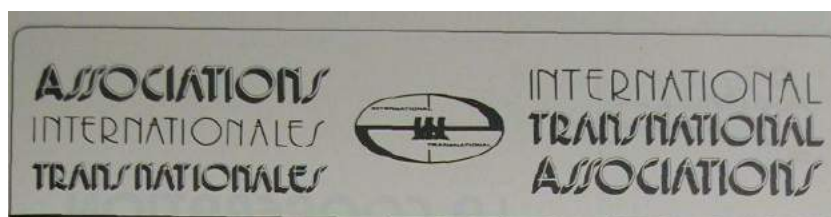
Paris : Maryvonne STEPHAN

Christian DE LAET (Canada)
Secretary, Canadian Plains Research Centre.

TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS. 6/1986 309

UAI PUBLICATIONS 1983-1985

- 253 *Yearbook of international organizations / ed.* by UAI. Munchen. New York London. Paris : Saur. 19- 20th ed. 1983/84. 30 cm. ISBN 3-598-21855-9. ISSN 0084-3814 : DM 980.00
vol. 1 : *Organization descriptions and index.* 909 p. Index non paginé. ISBN 3-598-2156-7 : DM 428.00.
- 254 *Yearbook of international organizations/ed.*, by UAI. Munchen. New York, London, Paris: Saur, 19-. 20th ed.: 1983/84. 30cm. ISBN 3-598-21855-9. ISSN 0084-3814 : DM 980.00.
Vol. 2 : *Country directory of secretariats and membership* (geographic volume). s.p. ISBN 3-598-21857-5 : DM 428.00.
255. *Yearbook of international organizations/ed.* by UAI. Munchen, New York, London. Pans: Saur. 19. - 20th ed : 1983/84. 30 cm. ISBN 3-598-21858-3 : DM 980.00.
Vol. 3 : *Global action network : classified directory by subject and region* (subject volume). XXI. 755 p.. ISBN 3-598-21858 : Dm 248.00.
256. *Networking alternation: an alternational network of 384 pathways of organizational transformation interpreted for networks in the light of the Chinese <- Book of changes >-*. Text reprinted from « Transnational associations », 35, 1983/A.J.N. Judge. Bruxelles: UAI, 1983. 24 p.. 30cm. ISBN 92-834-1256-3/5 2.50.
- 256 bis. *Development through alternation ? Augmented version of a paper originally prepared for Integrative working group B of the goals, processes and indicators of development (GPID) project of the Human and social development programme of the United Nations University. Colombo 25 July-2 August 1982* / A J N Judge. Bruxelles : UAI. s.d. 173 p. 21 cm : FB 500.
257. *International congress calendar/ed.* by UAI. Munchen : Saur, 19-. 24th ed. 1984. ISBN 0538-6349 : DM 280.00.
Vol. 1 : 187 p. - ISBN 3-598-00679-9 : DM 90.00.
Vol. 2 : 296 p. - ISBN 3-598-00680-2 : DM 90.00.
Vol. 3 : 324 p. - ISBN 3-598-00681-0 : DM 90.00.
Vol. 4: 281 p. - ISBN 3-598-00682-9 : DM 90.00.
258. *Transformative conferencing : problems and possibilities on the new frontier of high-risk gatherings concerning social development* /A.J.N. Judge. Bruxelles : UAI. 1984. 160 p., 30 cm. (International congress science series 12.). Col. of papers from " Transnational associations" in the light of experience in the goals, processes and indicators of development project of UNU (1978-82) and as contributions to future intercultural. Interdisciplinary initiatives of that kind. ISBN 92-8234-1258-X : FB 500.
259. *Patterns of conceptual integration : collection of papers presented at meetings of the goals, processes and indicators of development project of the United Nations University* (1978-1982)/A.J.N. Judge. Bruxelles: UAI, 1984. 296 p., 29 cm. ISBN 92-834-1259-8 : FB 500.
260. *Yearbook of international organizations / ed.* by UAI. Munchen. New York. London, Paris: Saur. 19-. 21st ed. 1984/85. 30 cm. ISBN 3-598-21863-X. ISSN 0084-3814 : DM 980.00.
Vol. 1 : *Organization descriptions and index.* 1640 p. Index non paginé. ISBN 3-598-21860-5 (Saur-Munchen). ISBN 0-86291-280-6 (Saur-London) : DM 428.00.
261. *Forms of presentation and the future of comprehension : collection of papers mainly presented to the forms of presentation sub-project of the goals, processes and indicators of development project of the United Nations University* / A.J.N. Judge. Bruxelles : UAI, 1984. 232 p., 30 cm. ISBN 92-834-1261-7- FB 500.
262. *Yearbook of international organizations /ed.* by UAI. Munchen, New York, London. Paris: Saur. 19-. 21 st ed. 1984/85. 30cm. ISBN 3-598-21863-X, ISSN 0084-3814 : DM 980.00.
Vol. 2 : *Country directory of secretariats and membership* (geographic volume) 2nd ed. 1456 p. ISBN 3-498-21861-3 (Saur-Munchen), ISBN 0-86291-281-4 (Saur-London) : DM 428.00.
263. *From networking to tensegrity organization : Collection of papers prepared to the concerns of the networks sub-project of the goals, processes and indicators of development Project of the United Nations University* / A.J.N. Judge. Bruxelles: UAI, 1984 282 p., 29 cm. ISBN 92-834-1263-8 : FB 500.
264. *African international organizations directory (and African participation in other international organizations) /ed.* by UAI Munchen, New York. London. Paris : Saur, 1984. (Guides to international organizations 1) .
265. *Arab and Islamic international organizations directory (and Arab and Islamic participation in other international organizations/ed.* by UAI. Munchen, New York, London, Paris: Saur. 1984. (Guides to international organizations 2).
266. *Yearbook of international organizations/ed.* by UAI. Munchen, New York, London, Paris: Saur. 19-. 21st ed. 1984/85. 30 cm. ISBN 3-598-21863-X, ISSN 0084-3814 : DM 980.00.
Vol. 3 : *Global action network : classified directory by subject and region* (subject volume). 2nd ed. 1984/85. ISBN 3-598-21862-1 : DM 248.00.
267. *International organization abbreviations and addresses/ed.* by UAI. Munchen, New York, London. Paris : Saur. 1985. (Guides to international organizations 4).
268. *Intergovernmental organization directory/ed.* by UAI. Munchen, New York, London, Paris : Saur. 1985. (Guides to international organizations 3).
269. *The geographical distribution of meetings throughout the world.* Text reprinted from " Transnational Associations ", 36, 1984/Gian Carlo Fighiera. Bruxelles : UAI, 1984.18 p., 30 cm. ISBN 92-834-1269-5 : FB 200.
270. Policy alternation for development : papers arising from work in connection with the Goal, processors and indicators of development project of the United Nations University (1978-1982)/A. J. N. Judge. Bruxelles: UAI, 1984. -230 p., 29 cm. - ISBN 92-834-1270-9. (AS).
271. *Yearbook of international organizations/ed.* by UAI. - Munchen, New York, London, Paris : Saur. 19-, -22nd ed. 1985/86. -30 cm. - ISBN 3-598-21865-X, ISSN 0084-3814: DM1200.00.
Vol. 1 : *Organization descriptions and index.* - 1616 p. -Index non paginé Sections H, G, T uniquement indexées. Section M réduite aux IGO. - ISBN 3-598-21865-6 : DM 498.00. (AS)
272. *Yearbook of international organizations/ed.* by UAI. -Munchen, New York. London, Paris : Saur, 19., 22nd ed. 1985/86. - 30 cm. - ISBN 3-598-21865-X, ISSN 0084-3814 : DM 1200.
Vol. 2 : *Geographic volume : international organization participation country directory of secretariats and membership.* - ISBN 3-598-21866-4 : DM 498.00.
273. *Yearbook of international organizations/ed.* by UAI. - Munchen, New York. London. Paris : Saur. 19-, -22nd ed. 1985/86. - 30 cm. - ISBN 3-598-21865-X, ISSN 0084-3814 : DM 1200.
Vol. 3 : *Global action network : classified directory by subject and region* (subject volume).
274. *International congress calendar/ed.* by UAI. - Munchen, 19 -. - 25th ed. 1985. - ISSN 0538-6349 : DM 280.00
vol. 1 : 252 p.
vol. 2: 316 p.
vol. 3: 322 p.
vol. 4 : ca 300 p.
275. *Survey of African international organizations and participation of African countries in international organizations/A.J.N. Judge,* - Bruxelles : UAI 1984. - 79 p., 30 cm.
- Presented to the Colloquium « The identity of associations and the participation of INGOs in Africa in the context of a new world order» (Brussels. October 1984). Prepared from information derived from the African international organization directory (1984) and from international organization participation (1984) produced by UAI.
276. *World problems and human potential/ed* by UAI - Munchen. New-York. London, Paris : Saur, 19-2nd ed. - 1500 p. - ISBN 3-598-21864-8 : DM 428.000.



1985 - N° 6	SOMMAIRE	CONTENTS
	Editorial, par Robert Fenaux	31 2
	Le dossier des coopératives - Cooperatives Survey	
	- Présentation, par Paul Ghils	31 6
	- Cooperatives and the Poor, by Goran Hyden	31 7
	- CISL : Coopératives et syndicats, des buts communs	320
	- Activités pratiques de l'OIT dans le domaine des coopératives	323
	- Teacher Cooperatives in Africa, by Raymond Smyke	341
	- Initiatives locales d'emploi en Europe, par Giles Merritt	350
	- Les banques coopératives au Rwanda, par M. G. Dayer, P. Nyamoya et M. Yadi	353
	L'exploitation du travail des enfants de par le monde, par Myriam Schreiber	360
	Bibliography, by Paul Ghils	363
	Echos de la vie associative - News on Associative Affaire	364
	IAPCO News	370
	Index Vol. XXXVII 1985	371

LA COOPERATION

Un associationnisme hybride d'initiative individuelle, de service social et d'intérêt collectif.

La coopération, mais encore ? Idée force, système, entreprise, mouvement, méthode d'action ? Ce qu'on nomme ainsi, d'un mot ambigu, banalisé par le langage de la solidarité et du développement, différemment compris sans épithète, est ici reçu au sens original d'un mouvement *humain*, animé d'un idéal de justice sociale : l'associationnisme des coopératives.

L'économie politique en donne toujours cette définition classique, exacte, mais trop courte : « méthode d'action par laquelle des individus ou des familles ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de tous sont égaux et où le profit est réparti entre les seuls associés au prorata de leur participation à l'activité sociétaire ». Avec un addendum essentiel : « La coopération actuelle tend non seulement à des objectifs économiques, mais également à des objectifs sociaux et *éducatifs* » (2).

Les coopératives, organisées sous diverses formes, dans de multiples domaines des activités humaines, occupent dans la sociologie des associations une place originale, propre, à la fois considérable, vénérable, variable et même controversable selon les critères associatifs spécifiquement admis d'initiative privée, d'indépendance et de non lucre.

Histoire et espace

Considérable, la coopération l'est par la masse énorme de ses réseaux, de ses institutions, de ses cadres, de ses alliances, de ses participations, de ses œuvres, de ses services, par le nombre de ses adhérents, des centaines de millions en progression constante, aussi par l'importance croissante des études scientifiques qui lui sont consacrées.

Vénérable, la coopération l'est par ses racines historiques, par ses titres d'ancienneté associative de type moderne, qui remontent à près de deux siècles et même au-delà dans ses sources idéologiques mêlées à la pensée libérale et socialiste, au militantisme mutualiste et syndical, aux aspirations à une démocratie intégrale.

La coopération organisée voit le jour, l'autre siècle, en pays européens industrialisés. Le mouvement ouvrier chrétien revendique la première coopérative de *production* en France (Paris 1854) et la première coopérative de *consommation* en Grande-Bretagne (Rochdale-Manchester

1844), si l'on excepte les premières expériences malheureuses de Robert Owen.

La première coopérative de *crédit* est créée en Allemagne pour libérer les paysans de l'usure (1859).

Une marche évolutionniste

La marche qui guide la coopérative diffère selon les coordonnées idéologiques de temps et de lieux. Ses théoriciens et propagateurs occidentaux, porteurs d'aspirations populaires, sont évolutionnistes, réformateurs sociaux plutôt que révolutionnaires violents.

Ainsi *Proudhon*, mutualiste et fédéraliste, prend d'emblée ses distances du marxisme qui subordonne la coopération à un socialisme prolétarien. La première association internationale des travailleurs (Londres 1864) reconnaît au mouvement coopératif sa force transformatrice de la société, mais elle en juge les moyens trop faibles et trop lents pour renverser le système capitaliste.

A la génération suivante, des deux côtés de la Manche, cette fois encore. *Miss Webb* (1858-1943) - aux côtés de son

« La morale coopérative, c'est-à-dire le self-help, la dignité et la fierté de se libérer par son propre effort et la solidarité chacun pour tous et tous pour soi ».

Georges Lasserre
« La coopération » (1)

mari Lord Passfield, promoteur du jeune parti travailliste - et Charles Gide (1847-1932), animateur de la fameuse école de Nîmes, apôtre du « coopératisme », se joignent pour élaborer une doctrine ambitieuse mais pacifique: la révolution économique et sociale complète, par la voie des coopératives, sans troubles sociaux, du consentement et de la volonté de tous progressivement.

Une Alliance composite

La doctrine coopérative avait déjà beaucoup évolué dans un sens pragmatique, branché sur le réel et l'action pratique, quand fut fondée à Londres en 1895, l'*Alliance coopérative internationale* (ACI), associant à ses débuts des membres individuels et collectifs. Une alliance bien nommée, du fait de ses diversités, qui allait développer, d'abord lentement au fil des années et puis rapidement après la seconde guerre mondiale, une expansion universelle sans comparaison, en liaison étroite avec l'organisation internationale du Travail et l'associationnisme syndical. Dans un remarquable essai « Vers une sociologie des associations » paru en 1972, le regretté Albert Meister, spécialiste de l'autogestion apparentée à la coopération, a rapproché les deux concepts d'association et de participation, en montrant la co-existence et même la composition des deux modèles, libéral et socialiste, qui éclairaient, expliquent et justifient l'originalité et la mondialité de l'ICA.

Cette situation est-elle de règle associative et conciliable avec les critères spécifiques de désintéressement et d'indépendance des ONG nationales, inter- et transnationales ? Albert Meister tranche la question des ressources là où apparemment la fin est non lucrative et les moyens vitaux. Quant à l'autonomie dans

l'Etat et l'action transnationale, on en sait les disparités dans l'ensemble différencié des associations, mais aussi les points de rencontre, de coopération et d'évolution possible.

Toujours est-il qu'à la faveur d'une grande souplesse de structure, les réseaux de coopératives se sont mondialement répandus, en particulier dans les pays du tiers monde et d'obédience communiste, où le secteur coopératif s'est implanté dans l'agriculture, l'artisanat rural, la consommation, malgré une dépendance étroite du pouvoir et du plan. En régime capitaliste, la coopération, en croissance continue, fait œuvre auxiliaire de production, de consommation et de distribution, en même temps que d'éducation sociale, souvent avec l'appui des Etats. Des expériences mixtes sont à suivre avec intérêt. L'expérience yougoslave est liée à l'innovation de l'autogestion. L'expérience israélienne est citée en exemple porteur d'espérance pour l'avenir de l'économie politique.

Les réseaux de l'ICA

En témoignage de la multiplicité des activités coopératives, on ne peut mieux faire que de se référer au dernier tome de notre Yearbook 1985-1986, aux différentes notices de l'ICA. On y verra les buts, les structures, les activités et les publications d'une gigantesque organisation qui, à partir de son centre directeur à Genève et de ses quatre directions régionales - en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Est, du Centre et du Sud-gouverne un monde de quelque 180 organisations affiliées groupant actuellement 355 millions de membres dans 70 pays. Ce nombre de pays indique les espaces encore blancs dans les régions les moins favorisées, en Afrique principalement.

L'étendue et la variété des activités apparaissent dans une série d'organisations auxiliaires de l'ICA (3).

Un dossier UAI

Mais, au-delà de cette information descriptive, notre Institut d'études et notre tribune tiennent pour devoir d'illustrer la chronique de la vie associative des belles réalisations de la coopération. Nos lecteurs ont déjà pu apprécier le rôle bienfaisant des coopératives en Afrique à long-ueur des dossiers de notre colloque de 1984, dont les Actes en cours rassemblent une riche matière.

Aujourd'hui, nous ouvrons ici un dossier de la coopération avec une importante contribution de l'OIT et divers articles. La suite sera introduite et nourrie par les soins compétents de notre vice-président S.K. Saxena, ancien directeur de l'ICA, auteur de publications récentes qui sont le fruit d'une éminente expérience.

Robert Fénaux

(1) Presses universitaires de France
(2) R. Mane, Encyclopédie Larousse
(3) Organisation pour la politique des coopératives de consommation (19 pays). Organisation internationale des coopératives de consommation pour la distribution (Intercoop).

Comité international des coopératives agricoles.
Comité féminin de l'ICA.
Fédération internationale des jeunes coopératives
Comité international de l'habitation coopérative.
Comité bancaire de l'ICA (banques des coopératives et centrales coopératives de crédit).
Groupe de travail international des bibliothécaires et documentalistes de la coopération.
Université coopérative internationale avec une structure originale, pluricentrique et nomade, qui fonctionne dans quatre universités en différentes saisons (Afrique du Nord en hiver France au printemps, été en Algérie et Canada en automne).

JEF RENS

Une grande figure de l'organisation internationale



Jef Rens n'est plus. Homme de cœur et de caractère, de savoir et d'action, l'UAI perd en lui un de ses membres conseillers les plus éminents dont la longue carrière, tour à tour nationale et internationale, fut entièrement vouée et dévouée à la promotion du monde du Travail, largement entendue selon un idéal de solidarité humaine, de justice sociale et de paix universelle.

Né à Boom (Belgique) en 1905, Jef-Laurent Rens débute pauvrement comme ouvrier dans les industries mécanique et diamantaire de la région anversoise. Militant précoce et fervent du mouvement syndical, il mène de front des études préparatoires à l'Ecole des sciences sociales et économiques de l'Université de Bruxelles, où il conquiert brillamment son Doctorat, avec une thèse originale sur « les fondements sociaux du national-socialisme », qu'il avait travaillée à l'Université de Francfort.

Ardent animateur de cercles politiques et culturels, passionné des problèmes sociaux, rédacteur aux émissions radio-phoniques, éditorialiste du Bulletin de la Confédération du Travail de Belgique, il monte les échelons de cette association ouvrière qui allait devenir la FGTB. Il fait ensuite ses classes d'Etat comme Chef de Cabinet, d'abord adjoint puis titulaire, des Premiers Ministres Paul-Emile Janson et Paul-Henri Spaak.

Internationaliste, au sens de l'Union des peuples, élevé dans un petit pays de tradition démocratique et sociale qui a beaucoup apporté au berceau et au lit du BIT. Il participe dès 1938 à la Conférence internationale du travail en qualité de conseiller technique.

La guerre venue, il rejoint à Londres le gouvernement belge en exil comme conseiller et devient Secrétaire général de la Commission belge d'étude des problèmes d'après guerre. La tâche est énorme et semble destiner son animateur à de hautes responsabilités politiques nationales le jour de la paix.

Cependant, son étoile en décide autrement. Envoyé comme délégué travailleur belge aux Conférences internationales du Travail à New York et à Philadelphie (1944) puis nommé membre du Conseil d'administration du BIT réplé à Montréal, c'est la voie de la fonction internationale qui s'ouvre à lui quand il accepte le poste de Sous-directeur général de l'institution tripartite. Promu *Directeur général adjoint* en 1951, il se voit conférer titre personnel celui de *Principal Directeur général adjoint* en 1964. Un titre insolite qui trahit des raisons d'ordre diplomatique empêchant sa consécration comme Directeur général. Les mêmes raisons, étrangères à son autorité acquise, l'amènent à donner sa démission l'année suivante, en laissant après lui un souvenir mémorable. Témoin l'éloge funèbre paru dans le dernier rapport du Directeur général du BIT:

« Lorsqu'il donna sa démission en 1965, les membres de tous les groupes du Conseil d'administration rendirent un vibrant hommage aux services qu'il avait rendus à l'Organisation pendant plus de vingt ans. On mit en particulier l'accent sur le rôle qu'il avait joué dans les programmes de coopération technique, notamment le Programme pour les Indiens des Andes, ainsi que sur ses talents de médiateur grâce auxquels il contribua grandement à promouvoir la liberté syndicale, tout d'abord lors de la procédure Qui aboutit à l'adoption de la convention no 87 en 1984 et ensuite au cours de différentes missions portant sur ce sujet.

Sa force de caractère, son intégrité, son dynamisme, sa lucidité et sa grande générosité ont, comme cela fut alors souligné, apporté une contribution unique au développement des activités de l'OIT auxquelles il s'est toujours efforcé de donner un contenu humain. Des membres du Conseil exprimèrent aussi leur admiration pour ses talents d'écrivain qui lui ont permis de communiquer de façon si vivante son expérience aux autres.

Après avoir quitté le Bureau, Jef Rens continua de servir la cause du progrès social, occupant le poste de Président du Conseil national du travail de Belgique et aussi de Président du Conseil pour la coopération au développement, au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au développement. Dans le cadre de ces fonctions, il présida un grand nombre de négociations collectives importantes ».

Ses dernières charges présidentielles le placèrent au-dessus de la mêlée politique, des différences idéologiques et des hiérarchies économiques, le, encore l'hommage est unanime. Une personnalité d'exception. Un exemple harmonieux de fermeté et de tolérance, de rigueur et de Ponté, d'exigence et de désintéressement.

Des souvenirs parus en néerlandais *Ontmoetingen* (Rencontres) 1930-1942 laissent trace de sa probité intellectuelle. Des écrits épars devaient, rassemblés, en compléter la suite, notamment à propos de sa période et de son œuvre andines.

Apôtre du développement dès ses débuts, . tiers-mondiste » né. avant la lettre, c'est à même le sol. en terres indiennes qu'il a donné la pleine mesure de son ardeur créatrice d'authentique missionnaire des hommes.

Tout ce qui se dit aujourd'hui, trop souvent verbeusement, sur la dignité humaine, le droit à la différence, le respect de l'autre, le devoir de coopération et de solidarité, Jef Rens, formé à l'école laïque du libre-examen, le pratiqua religieusement. Dans un style brillant et convaincant, en plusieurs langues.

Sa fidélité à l'amitié eut pour dernier signe sa frêle apparition d'un instant au Colloque africain de l'UAI l'an dernier, quand il nous dit encore avec son fin sourire et une poignée de main chaleureuse : " J'ai voulu être là " .

In memoriam

Baron FERNAND GRAINDORGE



C'est une personnalité originale et attachante à divers titres qui nous a quittés dernièrement en la personne de Fernand Graindorge, ancien administrateur - trésorier général de l'UAI. Une longue vie peu banale, chargée d'activités économiques et culturelles de grande envergure.

Né en Ukraine (1903) où son père était gérant de charbonnages et Consul général de Belgique, il vécut sa prime jeunesse en Crimée, dans un milieu de pionniers belges à l'esprit humain ouvert aux civilisations de l'Orient. Rapatrié en Belgique au début de la première guerre mondiale, il fut, à l'âge de 16 ans, le plus jeune étudiant licencié en Sciences commerciales et consulaires de l'Université de Liège.

Sa carrière allait s'édifier dans la grande Cité mosane et se développer sur deux plans, l'un d'entreprises industrielles spécialisées dans les produits sidérurgiques et métaux non ferreux, l'autre de promotion et de mécénat artistiques.

La « firme Graindorge » gagna un renom européen et l'intégrité de son animateur lui valut d'exercer durant de longues années les fonctions de Juge consulaire au Tribunal de commerce et, dans un ordre complémentaire, les charges de Consul et Consul général de pays étrangers.

Mais la fortune n'avait de sens chez cet homme célibataire de bon goût, et par ailleurs bon vivant, que dans la générosité, singulièrement au service de l'art et de la promotion artistique de son environnement. Ainsi créa-t-il pendant la deuxième guerre mondiale, avec le professeur Florkin, l'Association pour le progrès intellectuel et artistique de la Wallonie (APIAW) dont il présida la Commission des Beaux-Arts. A ce titre, il organisa une série d'expositions fameuses, où apparurent les œuvres de grands maîtres modernes qui avaient ses faveurs, tels Picasso, Matisse, Braque, Dufy, Delvaux et bien d'autres. Ces ferventes activités artistiques, jumelées à ses affaires, le conduisaient constamment à Paris au foyer de sa culture d'identité francophone.

Il constitua, sa vie durant, son propre patrimoine de tableaux qu'il prêtait volontiers et dont il fit don à sa bonne ville et à son pays. Son mécénat s'étendit également au domaine de la musique comme président de l'Union pour la diffusion de l'art musical. Cette magnificence lui valut l'honneur reconnaissant d'un titre de baron.

Ce mécène de conviction libérale, typique d'une époque qui s'estompe, avait l'âme associative. D'où son attrait et sa sympathie pour notre Institut, qui gardera le souvenir ému de sa sollicitude et de ses bienfaits, aussi d'une fidèle amitié.

R.F.

« Nos enfants croiront avoir de l'imagination, ils n'auront que des réminiscences -
Saint-Simon, cité par Henri Desroche in *Pour un traité d'économie sociale*,
Ciem, Paris. 1983.

Permanence et universalité du projet coopératif

La grande richesse des expériences dont se réclame la coopération comme la variété de ses sources doctrinales rendent malaisée toute approche d'un phénomène devenu universel. La plasticité de la formule associative, qui a pu s'accommoder de contextes socio-politiques divers voire contradictoires, et la constance des idéaux qui animent ses acteurs font qu'on trouve dans le monde contemporain un nombre immense d'entreprises coopératives déployant leurs activités dans les domaines les plus divers et exerçant une influence parfois déterminante sur l'environnement social et économique.

Si le projet coopératif, comme le rappelle Goran Hyden, est né du capitalisme du XIX^{ème} siècle en réaction contre la misère ouvrière qu'il engendrait, il se situe aujourd'hui à égale distance d'un certain libéralisme servant d'alibi aux egoïsmes individuels et d'un certain étatsisme centralisateur qui empêche les gens de s'occuper de ce qui les concerne au premier chef.

A l'opposé du paternalisme et de la philanthropie, la coopération promeut les mêmes objectifs d'autosuffisance que vise la coopération dans son sens plus récent d' " aide au développement ». Elle retient de l'entreprise capitaliste le sens de la responsabilité indispensable pour assurer la fonction d'entrepreneur; elle retient du socialisme associationniste le sens de la solidarité dans les buts et les moyens, de l'entraide et de la justice sociale.

Les groupements coopératifs se réclament donc de l'univers associatif dans la mesure où ils en appliquent les principes de liberté d'association et d'action solidaire, en même temps qu'ils entrent dans le jeu économique en en adoptant les règles de concurrence tout

en refusant de subordonner leurs objectifs au seul critère lucratif. Les célèbres règles énoncées par les 28 ouvriers tisserands de Rochdale, faubourg de Manchester, retrouvent de nos jours une nouvelle jeunesse. Ce qu'on appelait hier « économie sociale » a été rebaptisé par la nouvelle vague coopérativiste des noms de « mouvement alternatif », « tiers secteur » ou « nouveaux entrepreneurs ». Nourri de l'imaginaire communard et soixante-huitard et de bien d'autres expériences exaltantes, le mouvement coopératif a conquis ses lettres de noblesse malgré des relations parfois orageuses tant avec les syndicats - mais la contribution de la CISL est là pour nous démentir - qu'avec le monde de l'entreprise.

Aujourd'hui, dans un contexte économique et social instable, ses adeptes reprennent le flambeau de ce qu'ils veulent être une réussite à ces deux niveaux à la fois.

Parallèlement à ses conquêtes, le projet coopératif a entamé un retour aux sources, sous l'impulsion notamment de l'Université coopérative internationale animée par Henri Desroche. La tradition des quatre règles de Rochdale - adhésion libre, pouvoir démocratique, répartition équitable des bénéfices et limitation du taux d'intérêt - s'en trouve revalorisée.

La coopérative reste une association de personnes et non de capitaux, les intérêts de chacun étant dignes d'être servis. En second lieu, le pouvoir doit rester démocratique : un homme, une voix, quel que soit l'apport en capitaux. Troisième pilier : le profit revient aux coopérateurs, et le bénéfice apparaît comme une marge de sécurité qu'une saine fiscalité considère non comme un revenu, mais comme une avance de trésorerie consentie par le coopérateur à sa société. Enfin, les taux d'intérêts pratiqués dépendent en partie de l'efficacité de la gestion, la ristourne accordée aux coopérateurs constitue un signal qui les incitera à la vigilance.

Ces différentes règles forment, on le voit, un ensemble paradoxal fait de tensions qu'énumère Henri Desroche (1) : entre une démocratie de délégation et une démocratie de participation, entre l'animation bénévole et l'animation professionnelle, entre l'assemblée générale et le conseil d'administration, entre cet exercice administratif non permanent et la permanence de la technostrucure, entre la technostrucure et le personnel, etc.

Peut-être est-ce ce paradoxe permanent que représentent les coopératives qui fait que, en Union soviétique, ce sont elles qui ont le plus bénéficié de l'autonomie accordée par la réforme des entreprises. Les coopératives deviendront ici le facteur d'assouplissement et de décentralisation qui compensera les rigidités des plans d'Etat.

Dans les pays du Sud, même si les coopératives n'ont pu aboutir à la République coopérative dont rêvait Charles Gide, les solutions coopératives ont rendu de grands services en protégeant les populations de l'usure et du commerce de traite souvent étranger, en améliorant les méthodes agricoles ou en regroupant les travailleurs de petites entreprises de production autogérées. Les articles de Raymond Smyke et de M.G. Dayer. P. Nyamoya et M. Yadi nous fournissent des exemples éclairants de ce que peut être le mouvement coopératif africain malgré les échecs qu'il a subis par ailleurs (2).

Le problème toujours délicat des rapports entre les coopératives et l'Etat fait l'objet de deux études : celle du BIT, qui décrit l'appui accordé aux coopératives depuis une quinzaine d'années par la voie intergouvernementale, et celle de Giles Merritt qui commente une série d'études récentes consacrées au rôle des coopératives européennes dans le cadre des diverses politiques de l'emploi et à la question de l'harmonisation des législations de la CEE en la matière.

Une étude plus approfondie des rapports entre les coopératives et l'Etat paraîtra sous la signature de Lord Oram dans notre prochain numéro, dont Monsieur S.K. Saxena, vice-président de l'UAI et ancien directeur de l'Alliance coopérative internationale, a accepté d'assurer la coordination. Outre l'étude citée, ce numéro comprendra une étude portant sur les coopératives féminines dans le tiers-monde ainsi qu'une série d'articles relatifs à des aspects fondamentaux des réseaux coopératifs tels qu'ils sont implantés dans diverses régions du monde.

Paul Ghils

(1) Op. cit.

(2) Voir notamment M. Bakuramutsa, *Pourquoi l'échec de nos coopératives ?* in Idées et action 1982/3 et D. Gentil, *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*. Université de Sherbrooke 1979.

COOPERATIVES AND THE POOR

by Goran Hyden*

The cooperative society is an integral part of the rural landscape in most developing countries, but it is one which often malfunctions. In fact, in recent years there has been an increasing criticism of the cooperative society as an agency of rural development. Apart from not being properly managed cooperatives have been accused of failing to serve and involve the poor. This criticism, like the response from defendants of cooperatives, have tended to lack a wider perspective on what can really be expected of rural cooperatives in the Third World. This brief article will address itself to two questions which are pertinent to this on-going debate between assailants and defendants of cooperatives : (1) Under what conditions can cooperatives be expected to reach and involve the poor ? (2) What alternatives exist where these conditions do not prevail ?

The Capitalist origin of the cooperative

The modern cooperative is a product of capitalism, perhaps one of its finest. It grew out of a very special historical situation in the 19th century when workers, and in many places peasant farmers, in Europe were faced with the choice of accepting or rejecting the capitalist system. The naked character of incipient capitalism had very dramatic social effects on these people. They were socially uprooted and exploited and therefore faced with the hard choice of finding a mechanism to defend themselves within the system or to join the revolutionary forces bent on destroying it. The majority of European workers followed the former line of action. The Rochdale pioneers in England and similar groups on the continent accepted the notion that economic cooperation could salvage their situation, in Europe, it became the principal economic instrument of the poor.

The circumstantial variables that dictated the origin of the modern cooperative cannot be ignored. It certainly wasn't created by a » free » human will. Cooperators often make a big point of the voluntary nature of membership in their organization. This may apply to those few who join the cooperative from a position of relative wealth. For them the cooperative is not an economic necessity. It may for a variety of reasons be socially or ideologically more attractive. In a historical perspective, however, where cooperatives have prospered they have been an economic necessity to the

members. Cooperation has grown out of an « *enlightened self-interest* », itself a product of the adverse effects of the market forces on the exploited classes in society. Thus, the choice of joining the cooperative is voluntary to these people only in a relative sense. If seen in its wider « systemic » context, it can be argued that membership is enforced by circumstances.

Cooperators also stress the democratic and egalitarian nature of their organization. Again, these features are very much the product of the circumstance in which the early cooperatives emerged. These organizations were confined to the poor working men among whom equality was not difficult to establish (because everybody owned so little in the first place). Nor was it very hard to promote the principles of sharing equally and participating in organizational affairs as both were seen as conditional to success.

Cooperatives in Europe and America are often portrayed as » *socialist* » institutions, mainly because of their association with the working-class. This impression, however, must be qualified. It is socialist in the sense of stressing equal sharing of wealth as opposed to individual pursuit of it, but it is at the same time fundamentally a capitalist institution in that it depends on the prevalence of the market forces for its success.

Although the cooperative might not be labelled a » *capitalist* » institution in Eastern Europe it comes close to being one. With the growth of » *market socialism* » in these countries, cooperatives have been given a new lease on life. Riding on the effects of the market forces, cooperatives have flourished, particularly in a country like Hungary where the « *liberalization* » of the economy has proceeded especially far. Cooperatives in Eastern Europe have for a long time been forced to exist in a hybrid form. In some places they have been transformed beyond recognition; for instance, many have been turned into agro-kombinats, the socialist version of agro-business.

The reference to Eastern Europe is included essentially to underscore the market connection of modern cooperatives. It is an economic institution that depends on a well-functioning market and on people who are prepared to accept the premises of such an economy.

As cooperatives over the years have become part of the economic establishment in Europe, understanding of what really determined

Program Officer. The Ford Foundation.



their initial growth and success has naturally faded away. Cooperative "ideologues" and business pragmatists alike have promoted cooperatives in the Third World more on the ground that they have succeeded in their own countries than on the basis of knowledge of the specific factors determining this success. Thus, in advising cooperative enthusiasts among Third World politicians, this cadre of international experts on cooperatives have often been over-confident in their conception of what cooperatives can do. There has been too little cautioning, although in recent years the effect of the optimism of yesteryear appears to be a more circumspect attitude in cooperative development circles.

Experience of cooperatives in the Third World

Although cooperatives have never lacked supporters among peasants and workers in Third World countries it is important to remember that these institutions have been implanted ready-made into their new environment. Their task has mainly been to pull people more effectively into the modern market economy. The operational principles that have been incorporated into cooperative laws and by-laws in these countries have all been derived from the European practice. The underlying assumptions have all been borrowed from a full-blown capitalist economy.

Still, the environment in which the cooperatives have been established in the Third World is very different. Nowhere has the capitalist economy taken root to such an extent that feudal and other precapitalist social formations have been eliminated. With the exception of urban areas and isolated pockets in the rural areas, the latter still hold sway. They dictate social behavior by offering alternative institutional outlets to those provided by the modern economy. The "market mentality" is by no means prevalent. Particularly in the rural areas, the circumstantial factors that explain the success in Europe of early cooperatives as an instrument of the poor are non-operative.

This does not mean that cooperatives have failed as business organizations in these countries. In fact, their business record is oftentimes quite impressive, particularly in areas where the market economy is well-established and social behavior adapted according to its demands. On finds invariably, however, that the driving force behind these cooperative successes are a core of relatively well-to-do farmers. There is no evidence that the cooperative in the rural areas of the Third World has been able to serve as an instrument of the poor. The reason for this is not too difficult to find. As a means to incorporate rural producers into the modern economy the cooperative has proved particularly attractive and important to those with the strongest inclinations and greatest capacity to move in that direction. Thus, it has become the tool of rural entrepreneurs. The argument that these people are using the cooperative to exploit the majority of the rural producers is too simple. It must be recognized that it is primarily to them that the cooperative makes a difference. They have a stake in it to a much greater extent than the ordinary peasant producer who still might stand with only one of his legs in the market economy. He tends to be a more reluctant participant in cooperative business affairs.

This is born out by the experience of cooperatives in various Third World countries. They have functioned particularly well, in the business sense of the word, in those areas where the market economy has made its strongest inroads. In Africa, this means in the areas producing agricultural commodities for export: the central highlands of Kenya; the slopes of Mt. Kilimanjaro in Tanzania; the interlacustrine highland plateau in Uganda; the coastal belts of West Africa, to mention some of the well-known. In all these places, the cooperatives have helped to reinforce capitalism as they did in Europe a hundred years ago. There is one significant difference, however in that in Africa, and elsewhere in the Third World, the cooperative tends to leave out the poor rather than to save the poor for the capitalist system.

The prevalence of precapitalist social formations tend to block any attempt to make the cooperative effectively reach the poor. This

has been particularly true in Asia and Latin America where feudal land tenure systems still prevail. From the point of view of rural transformation, the commercialization of agricultural production, which has followed in the wake of the Green Revolution, has been at least a blessing in disguise. The social contradictions in the rural areas have come to appear in a more naked fashion and it is no coincidence that in India, as elsewhere, landless laborers, tenants and share-croppers have in increasing number initiated their own organizations. The conventional cooperative is abandoned in favor of a more struggle-oriented organization. The latter tends to attract full commitment from the poor and it is a potential base for radical social and economic action. Because of its challenge to the establishment, however, it rarely gets the administrative support and the professional advice it needs to compete with existing cooperatives.

The exception might be those instances when radical political action leads to land reform as it has in countries like Chile (under Frei and Allende) and Peru. Experience from these two countries, however, suggest that even with a « *flying start* » like a land reform cooperative forms of organization catering only for the rural poor have great difficulties in becoming successful as business organizations. The initial good-will and enthusiasm are often drowned in poor management. Thus, even where the precapitalist social formations are giving way, the poor are by no means ready to make full use of the cooperative as their organization,

Organizational alternatives to cooperatives

In recent years there has been an attempt to identify organizational alternatives to the conventional rural cooperative. Some have suggested special cooperatives for the poor, i.e. people above a certain ceiling of income would not be allowed to join the cooperative. While this might work in certain circumstances, it is by no means a panacea. First of all, the poor lack the managerial capacity needed to run their organization. Even more seriously, they tend to lack the business acumen. The latter has to be created and promoted before the cooperative of the poor can be made to flourish. Viable local organization is often the missing link in the grass-roots development efforts, particularly in Africa. Research has shown that if the market forces are not very strongly entrenched the chances of the cooperative providing this link are minimal. In countries where the cooperative has been substituted by communal organizations, initiated from above as part of a national campaign to « transform the country-side », e.g. Tanzania and Ethiopia, experience suggests that they become hollow structures.

The point is that whether it is the conventional cooperative or it is the communal organization, it only functions if there are economic and social forces in the local environment supporting it. Very often they are non-existing and they have to be developed. The last two decades have taught us that neither a nation-wide structural transformation nor institutional training is enough to support this effort. Even the best organized political party is ill-equipped to deal with the task of rural transformation because its cadres tend not to possess the technical and organizational skills that are needed to

help the poor develop. Development training institutions have their shortcomings. They are usually too far removed from the actual problems of implementation. Internships or other field experiences, while often useful, tend to make only a limited difference. Institutional training finds it difficult to relate to theory. In order to change the economic and social forces to support local organizations a more intensive and focused effort at human development is needed. Freire's pedagogy, which stresses « problematizing » as opposed to problem-solving, is a step in the right direction but in itself not enough. Problematizing is only a first step and will be of little value unless combined with greater capacity to solve problems. The task of merging the two is not easy. One such approach which so far has met with success is that of the Chicago-based Institute of Cultural Affairs, which operates as a non-governmental development agency in about twenty-five countries. Their emphasis is on stimulating creative thinking among the poor, develop local organizations and provide the necessary technical and commercial skills to develop the community. There exist other similar agencies but the ICA has proved particularly effective in their holistic approach to human development.

Although the approach is necessarily adapted to local circumstances it tends to stress the development of a local development association as a predecessor, if not substitute, to the cooperative. They see the cooperative as an economic organization which requires business skills. The poor tend not to possess such skills and must be trained before they can make full use of that organization. Such training, however, must combine a range of issues that affect the development of the community. The community needs to be organized not just for business purposes. Thus, the ICA encourages the establishment of guilds, a form of work brigades, with responsibility in a given sector. They also emphasize the development of greater assertiveness among the local population. They train them to extract resources from other agencies without falling into the traps of patron-client relationships.

One of the secrets behind ICA's relative success is their presence in the local community in which they work. They share the living conditions of the poor and receive no remuneration but a monthly S30 allowance. Still they are able to attract local volunteers who constitute the majority of their cadres of development workers.

Conclusions

The ICA story is much more complex and intriguing than space allows here. The purpose of my reference to ICA is because they do provide an alternative to the conventional cooperative or communal approaches. Although it is obviously premature to draw any firm conclusions at this stage about the value of the approach of ICA and other similar non-governmental development agencies it is clear that greater research effort is needed to assess their effectiveness. To promote grass-roots development, and particularly to incorporate the poor in such programs, has not been easy using party or government machineries. The non-governmental agencies have a greater potential in achieving this task and greater interest in their work seems justified if the shortcomings of prevailing approaches are to be overcome.

* Since this paper was written, ICA has moved its headquarters to Brussels. See ICA's contribution » How African NGOs Working in Rural Development can Contribute to a New World Order » in *Transnational Associations* 6/1984, p. 332

LES COOPERATIVES ET LA CISL

coopératives et syndicats : des buts communs

Depuis bien des années, les discussions abondent sur la question de la coopération en tant qu'instrument de la transformation de l'économie et de la société. Les règles de la coopération établies sur la base de l'expérience des ouvriers du textile de Rochdale, la ville de Grande-Bretagne que l'on considère comme le berceau du mouvement coopératif, ont au fil du temps considérablement évolué selon les régions du monde et les besoins qui s'y manifestaient. Dans le monde occidental principalement, le mouvement coopératif couvre de vastes domaines, des coopératives de production et de consommation aux sociétés coopératives d'assurances ou d'institutions financières, d'épargne et de crédit. Mais partout, au départ, le mouvement coopératif eut pour principal objectif la libération de l'homme dans un monde où le travailleur n'était qu'un objet d'exploitation ou simplement ne disposait pas des moyens permettant à sa famille de mener une vie décente, de dépasser le seuil de la misère.

Il va de soi que mouvement coopératif et syndicats ont bien des objectifs en commun et que les seconds ont souvent été à la base de la création de coopératives. Nous l'avons dit, les principes de la coopération ont évolué et aujourd'hui encore il serait impensable, sinon impossible, de vouloir transplanter l'un ou l'autre modèle de coopérative ayant pleinement réussi dans une partie du monde en une région où les conditions sont totalement différentes.

Nous ne comptons pas ici nous étendre sur les grandes réussites de mouvements coopératifs dans les pays où ils sont solidement implantés et peuvent souvent rivaliser avec de puissantes forces financières et commerciales. Nous voudrions plutôt citer brièvement quelques cas de coopératives qui en sont encore au stade de « pionnier », dans cette phase où le but essentiel est de nourrir, de créer des emplois, de montrer à des hommes et à des femmes qu'il est possible de « s'en sortir » et cela, souvent sur l'initiative ou avec l'aide des syndicats.

Une expérience nigérienne

L'Union des Syndicats des Travailleurs du Niger (USTN) s'est attelée à d'importants projets sociaux. Ceci saute aux yeux de quiconque visite le quartier général de l'USTN à Niamey, la capitale du Niger. Dans le bâtiment, une classe est réservée aux enfants de travailleurs où sont donnés des cours en diverses matières telles que la dactylographie et la comptabilité. Dans une autre aile est installé le Cooptrani, le magasin coopératif. L'on y trouve des produits alimentaires de base comme du riz, du couscous, du macaroni, de l'huile de cuisine et du sucre ainsi que des boissons, du tabac, du savon et certains produits cosmétiques. Le magasin est géré en coopération avec la Confédération internationale des syndicats libres, la confédération syndicale française Force Ouvrière et la Communauté européenne.

Le but de Cooptrani est de fournir aux travailleurs des produits de base à des prix raisonnables, il ne s'agit nullement de rechercher le profit à tout prix. Le magasin parvient d'ailleurs à peine à couvrir ses frais de fonctionnement mais augmenter les prix irait à rencontre de la philosophie qui est à la base même de la création de la coopérative. Celle-ci a obtenu du ministère du Commerce de disposer du statut de grossiste ce qui lui permet à présent d'acheter ses stocks aux prix de gros. Il n'est pas nécessaire pour faire ses achats à la coopérative syndicale d'être membre du syndicat, les dirigeants estimant ainsi pratiquer la « solidarité nigérienne, la solidarité africaine », tout acheteur étant inévitablement membre d'une famille de travailleurs.

Le Cooptrani espère ouvrir des succursales à l'intérieur de différentes entreprises, les achats y étant réservés aux travailleurs de ces firmes. Les prix pratiqués dans le magasin coopératif sont considérablement inférieurs à ceux affichés pour des produits identiques sur les marchés. Du fait que le Cooptrani respecte les prix maximaux officiels fixés pour certains articles et qu'il donne la priorité aux produits nigériens permet de bonnes relations avec le ministère du Commerce qui a, de son côté, apporté son aide pour le transport des marchandises.

De nouveaux emplois pour l'Inde

L'Inde a certainement besoin de tous les emplois possibles. La majorité de sa population vit dans une grande misère. Bien que le pays produise plus d'aliments qu'il n'en faut pour nourrir chacun, beaucoup ont faim parce qu'ils ne peuvent tout simplement pas se payer à manger. Le chômage est une menace constante. Le sous-emploi est tout aussi mauvais: on essaie de se débrouiller avec un travail marginal, irrégulier, mal payé, qui procure « trop peu pour vivre et trop pour mourir ». En créant des emplois grâce à leurs propres projets, les syndicats peuvent aider les plus pauvres des pauvres de l'Inde à s'aider eux-mêmes. Ils peuvent aussi montrer aux gens les avantages qu'il y a dans le fait de s'unir dans des organisations de travailleurs pour améliorer leur sort. Ceci est particulièrement important dans les régions rurales où vivent la plupart des Indiens et où le syndicalisme est un phénomène relativement récent.

Le Programme de promotion de l'emploi est mené par deux confédérations syndicales indiennes: le National Trade Union Congress (INTUC) et Hind Mazdoor Sabha (HMS), tous deux avec leurs syndicats affiliés. HMS et l'INTUC sont affiliés à la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) qui les aide dans leurs programmes par l'intermédiaire de son Organisation régionale asiatique.

Solidarité nigérienne

les projets sociaux des syndicats



Les projets sociaux sont très importants pour l'Union des Syndicats des Travailleurs du Niger (USTN). Ceci saute immédiatement aux yeux de tous ceux qui visitent le quartier général de l'USTN à Niamey, la capitale du Niger.

Dans les locaux qui entourent le bureau du secrétaire général, des jeunes de familles de travailleurs reçoivent des cours de secrétariat, de comptabilité et d'autres matières dans les classes de l'école de dactylographie de l'USTN. Et une autre partie des bâtiments abrite le Cooptrani, le magasin coopératif.

Ce magasin contient des produits alimentaires de base comme du riz, du couscous, du macaroni, de l'huile de cuisine et du sucre -et aussi des boissons, du tabac, du savon et certains cosmétiques. Il est géré par l'USTN elle-même, en coopération avec la Confédération Internationale des Syndicats Libres, la confédération syndicale française Force Ouvrière et la Communauté Européenne.

Le programme a des aspects divers : des séminaires sur le sujet pour les militants syndicaux et pour la base; la recherche; des colloques sur la planification; des campagnes pour persuader les banques, le gouvernement central et les gouvernements d'Etat et locaux de mettre les idées des syndicats en pratique; mais, par dessus tout, les propres systèmes de création d'emplois des syndicats utilisant des fonds gouvernementaux et les ressources des membres.

La Société de l'Emploi rural de Vidarbha soutenue par l'INTUC (Vidarbha Gramin Rojgar) à Prattapur. Le projet est « de petite dimension », auto-suffisant et vise à multiplier des possibilités sûres d'emploi pour des familles qui seraient sinon sans travail ou sous-employées. L'entreprise de Prattapur a aussi entraîné l'INTUC à travailler directement avec le gouvernement pour essayer d'utiliser les terres du gouvernement, disponibles et pour profiter des fonds publics afin d'améliorer les conditions de distribution d'eau.

A présent, quelque 10 à 15 familles subsistent en se livrant à la production de briques et à l'agriculture. La sylviculture sociale a été entamée à une échelle limitée. Le projet a été lancé et a été géré sans aide financière extérieure, la Vidarbha Gramin Rojgar est une association sans but lucratif. Elle a utilisé des terrains mis à sa disposition par le gouvernement. Les plans d'expansion comprennent l'industrie laitière, l'élevage de volaille et de chèvres, la pisciculture, l'apiculture, l'horticulture (citrons et oranges) et la conservation de fruits.

Le projet a manifestement développé les capacités de gestion et d'organisation à la fois pour étendre et diversifier ses activités économiques.

L'Indian National Rural Labour Federation INRLF (la fédération syndicale rurale nationale indienne) s'est livrée à un travail utile qui a des implications pour d'autres centres de production artisanale rurale. Une industrie de campagne existe depuis longtemps dans des villages qui fabriquent de simples nattes avec des feuilles de palmiers et de dattiers. Les travailleurs de cette industrie, principalement des femmes et des enfants, gagnaient environ 2 roupies par jour en travaillant à domicile. L'INRLF a organisé un centre de production et a fait en sorte, grâce à un système soutenu par le gouvernement, de donner une formation pour confectionner des produits artisanaux de plus grande valeur, également à partir de feuilles de palmiers et de dattiers. Ces produits obtiennent un meilleur prix sur le marché et permettent ainsi à ceux qui les fabriquent d'avoir un prix substantiellement plus élevé à la pièce.

Pour le moment, le rendement des centres qui combinent formation et production n'est pas encore suffisant pour traiter avec les commerces de vente au détail du gouvernement. L'on cherche à accroître le rendement par l'intermédiaire de gens qui achètent de petites quantités de produits et qui les accumulent jusqu'à en avoir suffisamment pour faire des transactions avec les magasins gouvernementaux. Ces personnes prélèvent environ 50 % du prix de tout le stock. Pour cette raison, l'INRLF projette d'établir un organe

Le dossier des coopératives -

de marketing coopératif comprenant, entre autres, ce centre combinant formation et production.

En Inde même, comme ailleurs, les femmes ont été désavantagées lorsqu'il s'agit de l'emploi. La Coopérative industrielle Uttarayani Mahila à Objectifs multiples, dans l'Etat d'Orissa, a été spécialement créée pour les femmes. Elle se livre à la fois à la formation et à la production et 222 de ses 250 membres travaillent régulièrement dans ses centres de production. Comme l'indique son nom, elle couvre différents emplois - confection de nattes (de loin l'activité la plus importante), la boulangerie, le tricot, la couture, la réparation de radios et la conserve de fruits. La coopérative, gérée par la Fédération des travailleurs ruraux de HMS, s'est servie de prêts du gouvernement et a en outre pu avoir des instructeurs par le programme gouvernemental de » Formation de la Jeunesse rurale pour l'emploi indépendant ».

Les membres paient 10 roupies lorsqu'ils entrent à la coopérative et 1 % du revenu à la pièce. La coopérative retient de 10 à 25 % sur les ventes pour couvrir les dépenses courantes et augmenter

le capital d'exploitation. En 1982 le bénéfice net des ventes était de 6.000 roupies, somme qui servit à acheter des machines à tricoter sur lesquelles travaillent maintenant 10 femmes.

La première chose que compte réaliser la coopérative est d'avoir un bâtiment résistant à la pluie de façon à pouvoir fonctionner toute l'année. Si ce but était atteint, il y aurait un gain de 25% d'heures de travail et de revenus. Ensuite, la coopérative voudrait encore diversifier ses activités dans le tissage à la main, l'impression sur tissus ainsi qu'étendre ses activités de production actuelles.

Au stade actuel de son évolution, la coopérative se préoccupe surtout d'augmenter le nombre d'emplois et le nombre d'heures que peuvent travailler ses membres. Mais ceci nécessite un apport de capitaux pour l'achat d'équipements.

Les participants ont développé leur prise de conscience des principes de la coopérative et se considèrent comme des membres du centre de production.

La Confédération internationale des Syndicats libres (C.I.S.L.)

Objectifs :

- Promouvoir les intérêts des travailleurs dans le monde entier
- Œuvrer pour une hausse constante des niveaux de vie, pour le plein emploi, la sécurité sociale
- Réduire l'écart entre riches et pauvres, à la fois au sein des nations et entre elles
- Travailler en faveur de la compréhension internationale, du désarmement et de l'instauration de la paix
- Aider les travailleurs de partout à s'organiser et à faire reconnaître leurs organisations comme partenaires dans la négociation libre
- Lutter contre l'oppression et la dictature, où qu'elles se manifestent et contre la discrimination de toute sorte basée sur la race, la couleur, la religion ou le sexe
- Défendre les droits humains et syndicaux fondamentaux.

Ces objectifs sont énumérés plus en détail dans les Statuts de la C.I.S.L.

STRUCTURE

Le Congrès détient l'autorité suprême, il se réunit tous les quatre ans et toutes les organisations affiliées y sont représentées.

Le Congrès élit le Comité exécutif, composé de 35 membres délégués par les différentes régions du monde, et le secrétaire général. Le Comité des femmes de la C.I.S.L. élit en outre deux membres au Comité exécutif. Celui-ci se réunit au moins deux fois par an et dirige les activités de la Confédération entre les congrès. Il élit le président et les vice-présidents de la C.I.S.L.

Le secrétaire général est responsable de l'administration et chargé de maintenir les contacts avec les organisations affiliées. Le secrétariat à Bruxelles occupe un personnel véritablement cosmopolite.

Il y a des bureaux permanents de la C.I.S.L. à Genève, à New York, et des représentants spéciaux sont fixes dans différentes parties du monde (Rome, Vienne, Nairobi, Maseru, Djakarta, Bangkok, New Delhi, Singapour, Sao Paulo, etc...).

Pour entreprendre ses différentes tâches, principalement celles consistant à apporter une assistance active pour le développement de syndicats dans le tiers monde, la C.I.S.L. a établi des organisations régionales chacune étant formée par les affiliées d'un continent. Elles jouissent d'une large autonomie, disposant de leurs propres exécutifs, présidents, secrétaires et bureaux.

La C.I.S.L. regroupe 144 centrales syndicales nationales de 99 pays représentant 83 millions de travail-

ACTIVITES PRATIQUES DE L'OIT DANS LE DOMAINE DES COOPERATIVES

Le Texte qui suit est extrait d'un rapport qui brosse un tableau d'ensemble des activités pratiques de l'OIT dans le domaine des coopératives au cours de la période 1969-1983. A cet effet, il passe en revue les résultats obtenus par ces activités compte tenu de la mesure dans laquelle elles ont réalisé les objectifs fixés par le programme global de l'OIT dans le domaine des coopératives, et des contributions qu'elles ont apportées aux Etats membres des pays en développement dans leurs efforts en vue d'élaborer et d'appliquer leurs politiques, législation et programmes de création et de développement des coopératives.

L'année 1969 a été choisie comme point de départ du présent examen du fait que c'est au cours de cette année qu'une orientation nouvelle a été donnée au programme des coopératives de l'OIT à la suite, et dans une large mesure comme conséquence, de l'adoption, par la 50^e session de la Conférence internationale du Travail, de la recommandation no 127 concernant le rôle des coopératives dans le développement économique et social des pays en développement. Cette réorientation a été le début de ce qu'on pourrait appeler la troisième étape de l'évolution du programme des coopératives, étape marquée par une expansion considérable des activités de coopération technique.

Le rapport proprement dit contient trois chapitres principaux. Le premier traite des objectifs et activités du programme d'ensemble des coopératives. Le deuxième décrit, brièvement, mais de façon relativement encore détaillée, les activités pratiques entreprises aux niveaux national, régional, interrégional et international. Le troisième analyse l'impact des activités pratiques, les difficultés rencontrées et les orientations et priorités qu'il conviendrait de leur donner à l'avenir.

Nature et fonctions des coopératives

L'examen des difficultés et problèmes (quelles qu'en soient l'ampleur et l'importance) rencontrés par les activités pratiques dans le domaine des coopératives montre que ces difficultés et problèmes proviennent toujours, semble-t-il, de conceptions erronées et de la mauvaise compréhension de la nature fondamentale et des fonctions des coopératives. Dans bien des cas, on a tendance à se poser des questions telles que : quelle différence y a-t-il - en théorie et en pratique - entre les coopératives et d'autres formes d'associations ou de groupements ? Quels sont les différents domaines d'activités des coopératives ? Quelles sont les diverses méthodes d'organisation de leurs structures internes et de leurs relations extérieures ? En quoi la gestion des coopératives diffère-t-elle de celle d'autres organisations, et en particulier des entreprises ?

Afin de faciliter la discussion du présent rapport, on a tenté de répondre brièvement à ces questions, et ces tentatives de réponse figurent à l'Annexe.

Principaux problèmes et difficultés

Ainsi qu'on le verra dans le présent rapport, en entreprenant l'étude de ses activités pratiques dans le domaine des coopératives, le BIT a dû aborder l'examen d'un grand nombre de questions et de problèmes qui, pour la plupart, sont relativement bien connus, y compris ceux dont traite la recommandation no 127, à savoir : la protection des caractéristiques essentielles des coopératives; la formulation, la révision et l'application de lois et règlements concernant et affectant les coopératives; l'enseignement et la formation dispensés aux membres des coopératives existantes ou en voie de création; la formation spécialisée dispensée aux cadres dirigeants et au personnel des coopératives; la diffusion d'informations relatives aux principes, méthodes, possibilités et limitations des coopératives, en vue d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes intéressées; la fourniture d'avis et de conseils concernant l'adoption et le fonctionnement de systèmes de gestion efficaces; le soutien financier et administratif des autorités locales aux coopératives; le contrôle externe des coopératives - de préférence par une fédération coopérative ou une autorité inde-

Le dossier des coopératives

pendante - en vue de s'assurer qu'elles respectent les objectifs pour lesquels elles ont été créées, et les lois en vigueur dans les pays; le rôle que les coopératives peuvent jouer - et jouent effectivement - dans le processus du développement des pays en développement; la coopération internationale des gouvernements, des organisations coopératives, des agences de financement, des organisations internationales et autres qui aident et encouragent les coopératives dans les pays en développement.

Outre les problèmes mentionnés ci-dessus, il s'en pose d'autres qui en sont l'amplication et dont les conséquences sont importantes. Parmi eux on peut citer: les rapports qui existent, ou devraient exister, entre les pouvoirs publics et les coopératives ou les unions ou fédérations coopératives représentatives, les liens qui existent ou devraient exister entre les coopératives et autres institutions de développement; les mécanismes dans le cadre desquels les coopératives participent ou pourraient participer à la formulation ou à la mise en œuvre des politiques de développement économique et social; les conditions dans lesquelles, et les moyens grâce auxquels, les coopératives existantes devraient

être encouragées à fournir des services sociaux, et notamment des services éducatifs et de santé qui ne sont pas fournis, ou ne le sont que de façon insuffisante, par les pouvoirs publics, en faveur des pauvres des zones rurales et urbaines et d'autres groupes vulnérables et défavorisés de la société; les conditions dans lesquelles, et les moyens grâce auxquels, les personnes démunies des villes et des campagnes devraient être encouragées et aidées à créer et à faire fonctionner leurs propres coopératives; et les facteurs susceptibles d'aboutir à une gestion inefficace, et quelquefois à l'échec prématuré des coopératives, ou à leur dépendance permanente de l'aide financière et administrative extérieure, avec des conséquences fâcheuses pour leur autonomie.

Les problèmes qu'on vient d'évoquer sont ceux auxquels doivent faire face les activités pratiques entreprises dans le cadre du programme des coopératives. Tenter de les analyser, et en particulier de les localiser et d'y trouver des solutions pratiques acceptables pour les gouvernements autant que pour les coopératives, tels est l'objectif fondamental que visent ces activités.

Origines et évolution du programme des coopératives

Mandat et évolution

Les activités de l'OIT dans le domaine des coopératives sont pratiquement aussi vieilles que l'OIT elle-même. Elles ont débuté en 1920, et leur évolution est l'image de celle de l'Organisation elle-même.

Le rôle des coopératives a été considéré comme étant particulièrement important par les pionniers de l'Organisation pour qui, en ce début du siècle, les coopératives constituaient une arme économique à la disposition de la main-d'œuvre organisée. En fait, il existe un lien de travail étroit entre les membres des syndicats et ceux des coopératives. Depuis lors, ce lien a subi de nombreux changements, au même titre que le mouvement syndical d'une part et les coopératives de l'autre. A l'heure actuelle, de nombreuses coopératives, tant du type de coopératives de travailleurs que de celui de coopératives de services, maintiennent des relations étroites avec des organisations de travailleurs, ou ont été créées ou activement aidées par elles; mais tel n'est pas le cas de toutes les coopératives. D'autres coopératives maintiennent des relations étroites avec les employeurs ou les organisations d'employeurs ou ont été créées grâce à leur soutien actif. Dans les pays en développement, en particulier, des coopératives ont été créées par les pouvoirs publics ou grâce à leur assistance active. Cette participation des gouvernements à la création et à la promotion des coopératives, surtout en tant que moyens d'assurer la participation active des personnes démunies des communautés à la mise en valeur de leur pays et à la réalisation des objectifs des plans nationaux de développement, constitue, à l'heure actuelle, la caractéristique essentielle du mouvement coopératif dans le monde. En fait, dans ces pays, nombreuses sont les coopératives qui continuent de compter sur l'assistance multiforme du gouvernement pour survivre, et cette dépendance sera appelée à durer pendant une période de temps considérable. Il est certain que, sans l'aide des pouvoirs publics, beaucoup de ces coopératives n'auraient pas vu le jour, et n'auraient pas pu fonctionner pour améliorer la condition économique et sociale de leurs membres dont la plupart font partie des classes les plus vulnérables et les plus pauvres de ces sociétés. L'évolution des liens entre les coopératives et les organisations de travailleurs et d'employeurs ou les gouvernements a trouvé son reflet dans l'évolution du programme des coopératives de l'OIT lui-même.

De son côté aussi, le programme reflète inévitablement les tendances qui se font jour dans le système des Nations Unies et dans le monde en général, en ce qui concerne les politiques nationales et

internationales de développement. Dans sa forme actuelle, le programme vise à assister les pays à progresser vers la réalisation des mêmes objectifs sociaux que ceux que souligne avec force la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, à savoir: la réduction et l'élimination de la pauvreté, une répartition équitable des fruits du développement; la création d'emplois; la mise en valeur des ressources humaines; l'amélioration de l'état de santé qui devra permettre à tous les peuples de mener une vie sociale-ment et économiquement productive: la fourniture d'un minimum de logement à tous; la promotion du bien-être des familles et des enfants et la participation générale et active de toute la population des pays à tous les niveaux de leurs processus de développement. C'est ainsi que les pays et les objectifs visés par le programme des coopératives de l'OIT dans les années quatre-vingt sont bien plus nombreux et divers que dans les années vingt et même dans les années cinquante et soixante. Le programme s'est concentré sur les pays en développement et sur l'assistance aux secteurs les plus déshérités et les plus vulnérables de leurs populations qui se trouvent généralement dans les zones rurales de ces pays, par rapport à ses orientations antérieures, le programme accorde maintenant une priorité plus grande aux associations de type coopératif qui pourraient ne pas être formellement enregistrées dans leurs pays en tant que coopératives, mais dont l'organisation n'en est pas moins effectuée sur la base de l'effort commun et de l'intérêt mutuel, et dont l'objectif vise la promotion de l'autosuffisance, dans l'intérêt de tous les membres de la communauté.

Au cours de cette évolution, le mandat de l'OIT concernant ses activités dans le domaine des coopératives a continué à recevoir l'approbation de la Conférence et du Conseil d'administration. Cette approbation a été spécialement marquée, en 1966, par l'adoption, par la Conférence internationale du Travail, de la recommandation no 127 et de deux résolutions concernant les coopératives. Un autre événement important a été l'adoption récente, en 1983, du programme des coopératives pour 1984-85, tel qu'il est inscrit dans le programme et budget pour l'exercice biennal 1984-85.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme des coopératives de l'OIT sont fixés dans le texte (Programme 100.6) du programme et budget pour l'exercice biennal 1984-85 tel qu'adopté par la 69^e session (1983) de la Conférence internationale du Travail. Ces objectifs sont les

Le dossier des coopératives

suivants : » *L'objet principal de ce programme est d'encourager le développement de coopératives et d'organisations du même type, en tant qu'institutions participatives de larges bases capables de contribuer, de façon efficace, au progrès économique et social, l'accent étant mis en particulier sur les besoins et problèmes des ruraux et des déshérités des agglomérations urbaines. Ce programme s'efforcera également d'aider les organisations d'employeurs et de travailleurs et les institutions gouvernementales intéressées à améliorer leur capacité de traiter les problèmes que posent la promotion et le soutien des coopératives. Il est nécessaire que ces organismes établissent des politiques propes à favoriser et à encourager la croissance et l'activité autonome des coopératives. Il s'agirait notamment de créer des conditions favorables pour ce qui est de la législation et de la réglementation, des pratiques administratives, des programmes de développement et des plans et projets d'assistance aux coopératives sur les plans national et local* ». Les objectifs secondaires découlant des objectifs susmentionnés figurent également dans le texte du programme et budget au titre des sous-programmes suivants : promotion et développement des coopératives urbaines: services d'éducation et de formation coopératives; services d'informations coopératives.

conviendrait également de mentionner l'étude entreprise sur les *tendances et développement des organisations coopératives dans les pays africains* ». Pour ce qui est des recherches, des publications et des études sur le terrain, la coopération avec d'autres institutions intéressées au développement des coopératives dans les zones rurales telles que la FAO et d'autres organismes des Nations Unies, et avec les organisations coopératives nationales et internationales, joue également un grand rôle dans le programme des coopératives de l'OIT.

Recherches, études, services d'information et publications

Les activités opérationnelles de l'OIT dans le domaine des coopératives reçoivent un soutien constant et des orientations de la part des activités de recherches et des études du BIT, de ses services d'information et de ses publications. Il va de soi que ces activités reçoivent également, à leur tour, la rétroaction des activités opérationnelles.

Les recherches et les études revêtent généralement la forme d'enquêtes ou d'études de cas, et visent notamment à fournir des orientations pour les politiques et actions aux niveaux national et local. La portée de ces recherches peut être illustrée par les exemples qui suivent concernant les publications.

On s'est surtout efforcé de fournir au plus grand nombre possible de coopératives nationales, de départements gouvernementaux et de chercheurs s'intéressant particulièrement aux questions coopératives, et sur une base continue, des informations analytiques et descriptives relatives au développement coopératif dans toutes les régions du monde. Un exemple typique de ces efforts est fourni par le bulletin du BIT intitulé « *Informations coopératives* », publié trois à quatre fois par an jusqu'en 1978. Il est envoyé à quelque 6.000 institutions et souscripteurs en anglais, français et espagnol. Beaucoup des articles contenus dans ce bulletin et traitant des pratiques et méthodes coopératives ont besoin d'être complétés par des informations et données plus détaillées lorsqu'on veut entreprendre des études et des travaux de planification. Ces informations sont alors publiées séparément dans des suppléments au bulletin, et peuvent être obtenues sur demande. Presque tous les ans, le Bureau reçoit de mille à deux mille demandes écrites pour les informations supplémentaires concernant les articles parus dans les « *Informations coopératives* ». En 1978, ce bulletin a été supprimé, dans le cadre des mesures de réduction des dépenses et, depuis, il n'a pas été possible de reprendre sa préparation et sa publication. Il conviendrait de noter à cet égard qu'en dépit du fait que le bulletin a cessé de paraître depuis plus de cinq ans, les dirigeants et autres membres du mouvement coopératif soulignent souvent l'importance technique du bulletin et regrettent que sa publication n'ait pas pu être reprise.

De plus, des manuels de formation de base sur la gestion, l'administration et la comptabilité coopératives et sur d'autres questions touchant aux problèmes auxquels sont confrontés tous les jours les membres et personnel du comité, et également tous les coopérateurs, sont également publiés par le BIT et envoyés aux organisations coopératives. Dans le domaine des études appliquées et des recherches, une attention particulière a été accordée à la préparation des modèles de lois, règlements et arrêtés sur les coopératives et à l'analyse de la législation coopérative en vigueur. Il

Une publication, qui est devenue l'une des mieux vendues, est le *Manuel de gestion et d'administration coopératives*. Publié pour la première fois en 1961, il a connu plusieurs éditions successives. Sa révision et sa mise à jour sont en cours, et sa publication est attendue fin 1984 ou début 1985. Un manuel pratique sur l'emploi des statistiques par les coopératives a été publié en 1974, et bien accueilli. Un annuaire international des organisations coopératives a été révisé et republié en 1974. L'ouvrage intitulé « *Les organisations de travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social* » a également été publié. En 1982 et 1983, l'ouvrage sur « *Les coopératives de travailleurs: rétrospectives et perspectives* » a été publié respectivement en français et en anglais. Sont en cours de publication les études intitulées « *Le rôle et la participation des femmes dans les coopératives* »; « *Les services de type coopératif pour les groupes urbains à bas revenus* »; « *Organisation et services de type coopératif pour la colonisation rurale* »; « *Etude sur l'organisation et la gestion des coopératives polyvalentes* ». Le programme des coopératives met également sur pied une banque informatisée de données pour le rassemblement et la diffusion des informations coopératives, y compris la législation, les services nationaux de coopératives, les statistiques sur les coopératives multinationales.

Séminaires, cours de formation et réunions

Au cours de la période considérée, la plupart de ces activités ont été entreprises dans le cadre des activités de coopération technique. Toutefois, le BIT a également participé à un colloque conjoint organisé par COPAC (Comité mixte pour la promotion et l'aide aux coopératives) en 1978. Il a animé un certain nombre de colloques qui, outre leurs objectifs éducatifs, visent également à identifier les orientations et politiques pour le propre programme des coopératives de l'Organisation.

Services consultatifs techniques et coopération technique

Le chapitre II contient la description des activités de projets entreprises grâce au recours aux deux moyens d'action décrits ci-dessus. Pour être planifiées et exécutées de façon satisfaisante, ces activités opérationnelles devraient non seulement bénéficier du soutien et des orientations dont il est question plus haut (recherches, études, services d'informations, publications, séminaires et colloques), mais également d'une gestion et d'une administration efficaces aux niveaux local et régional du programme (afin d'obtenir, à temps, les apports nécessaires, et d'assurer le contrôle des

progrès, la réalisation des rétroactions, l'évaluation des résultats et le soutien constant aux projets). Par-dessus tout, la gestion et l'administration, qu'elles soient assurées par le siège ou les services extérieurs, doivent constamment se dérouler de façon souple, ferme et dynamique. Cet aspect des activités du programme est celui qui est le plus difficile à satisfaire étant donné qu'il exige des recherches continues, des essais, des approches novatrices qui répondent aux besoins changeants et satisfassent, d'une part, l'intérêt des bénéficiaires éventuels et, d'autre part, celui des donateurs potentiels.

Coopération avec d'autres programmes de l'OIT

La coopération entre le programme des coopératives et d'autres programmes techniques de l'OIT sur les questions touchant aux



coopératives et aux groupes de type coopératif, notamment en ce qui concerne les activités opérationnelles, commence à se développer et à s'amplifier. La coopération la plus étroite a été instituée avec le Programme des politiques rurales de l'emploi, le Programme de l'éducation ouvrière et celui de la réadaptation professionnelle. Il est prévu que cette coopération se renforcera encore à l'avenir, spécialement au niveau des activités opérationnelles. Plusieurs raisons expliquent ce renforcement, en particulier la nature des demandes de coopération technique provenant des pays eux-mêmes, ainsi que l'intérêt croissant qu'ils manifestent. En ce qui concerne le système des Nations Unies, il s'agit de trouver les moyens les plus efficaces d'assurer la « participation populaire » aux processus de développement global des pays en développement.

La coopération avec le Programme d'éducation ouvrière revêt une importance considérable dans le projet interrégional financé par DANIDA. Dans le cadre de ce projet, un grand nombre de séminaires et de missions consultatives ont été organisés aux niveaux régional et sous-régional, en vue de réunir les dirigeants coopératifs et syndicaux et de donner à ces derniers des conseils en vue de la création des coopératives pour leurs membres.

De plus, il existe de nombreux cas d'assistance directe aux coopératives de travailleurs. Il en est ainsi par exemple du mouvement coopératif ouvrier de consommation des *Bermudes*, des coopératives de consommation pour les travailleurs des mines de cuivre au *Botswana*, des coopératives et des questions de travail au *Mexique*, des coopératives de travailleurs de la construction en *Guinée*, des organisations de travailleurs, ruraux en *Bolivie*, des coopératives artisanales à *Madagascar*, et du mouvement de consommateurs YOLKOOP fondé sur les syndicats en *Turquie*.

Une coopération est en cours avec le programme spécial de travaux publics où les coopératives peuvent jouer un rôle utile et effectif dans l'entretien et les réparations des travaux publics une fois construits.

De plus, il conviendrait de mentionner qu'une coopération étroite s'est instaurée, pendant les premières années de la période considérée, avec le programme de politiques en matière de population et de travail, notamment dans la conception des projets et autres activités en vue de promouvoir l'éducation et les services sociaux de la population par l'intermédiaire des coopératives.

Relations interinstitutions et autres relations extérieures

L'OIT a toujours eu des relations suivies avec un nombre élevé et varié d'organisations extérieures, avec d'autres organismes et institutions du système des Nations Unies, avec le mouvement coopératif international, avec des institutions de développement multilatéral et bilatéral, avec les banques de développement et nombre d'autres organisations encore. Ces relations s'expliquent de diverses manières. L'intérêt des coopérateurs et de leurs coopératives a été d'être représentés et de pouvoir s'expliquer vis-à-vis de tous ceux qui ne sont pas familiers avec les coopératives. Le rôle constructif des coopératives et des institutions similaires au développement économique et social a besoin d'être souligné. Au sein du système des Nations Unies, on peut dire que la participation de l'OIT aux instances internationales a permis aux Nations Unies de mieux reconnaître l'importance et la valeur des coopératives (1). Des liens de travail particulièrement étroits ont été maintenus avec la FAO conformément au memorandum conclu entre les deux organisations en 1955 (2).

(1) Voir par exemple les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions des coopératives, en particulier le rapport du Secrétaire général sur « L'expérience nationale dans la promotion du mouvement coopératif » (1978, 1981 et 1983).

(2) Memorandum supplémentaire à l'Accord entre l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1955).

Le dossier des coopératives

L'OIT a maintenu une coopération étroite et de longue date avec l'Alliance coopérative internationale (ACI) qui est la plus grande organisation mondiale du mouvement coopératif. L'ACI, fondée en 1895, est dotée du statut consultatif auprès de l'OIT depuis 1948. Mais la coopération étroite date depuis le début de l'OIT. C'est grâce à l'appui et à la collaboration de l'OIT que l'Alliance coopérative internationale a obtenu le statut consultatif auprès de l'ECOSOC et d'autres organismes des Nations Unies. COPAC (Comité mixte pour la promotion et l'aide aux coopératives), institué avec la participation de l'OIT, a commencé ses travaux en 1971. Les autres membres sont la FAO, l'ICA, la FIPA (1), la FITPASC (2), les Nations Unies et le WOCCU (3). On trouve un autre exemple de coopération extérieure soutenue dans la participation de l'OIT au groupe spécial du développement rural du Comité administratif de coordination (CAC), participation qui se poursuit depuis 1974. Au sein de l'OIT, la Commission consultative du développement rural (CCDR) examine les activités de l'OIT dans ce domaine, y compris la contribution faite par le programme des coopératives.

Le rôle que l'OIT doit jouer dans ses relations de coopération avec les autres organisations et l'efficacité qu'elle peut avoir sont facilités, dans une large mesure, par l'ampleur et la richesse de son expérience accumulée en matière de coopératives. Ses activités de coopération technique sont les premières, en importance, dans tout le système des Nations Unies.

Ainsi qu'on le verra au chapitre II, l'aspect le plus important et même vital des relations extérieures de l'OIT dans le domaine des coopératives réside dans ses relations avec les organisations et agences de financement multilatérales et multi-bilatérales, dont les plus importantes sont le PNUD, le FIDA, le HCR, le SIDA, le DANIDA, la Norvège, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, l'Irlande et la Finlande.

Projets interrégionaux et régionaux

MATCOM

Le projet OIT/SIDA/72/INT/7 « *Matériels et techniques pour la formation à la gestion coopérative* » a débuté en 1978. Son objectif vise à améliorer la formation à la gestion des coopératives dans le monde grâce à la production des matériels orientés vers l'emploi et à l'utilisation d'une méthode participative de formation. Le personnel de MATCOM identifie tout d'abord les besoins de formation à la gestion coopérative et prépare ensuite un projet initial de « *paquets* » composés de matériels didactiques et de manuels d'instruction. Ce projet fait alors l'objet d'essais approfondis sur le terrain, avec l'aide des instructeurs de formation dans les pays en développement et, sur la base des résultats obtenus en rétroaction, une édition « *universelle* » est préparée et imprimée. Des échantillons de cette édition sont alors distribués aux autorités nationales de formations. Afin d'obtenir des matériels de formation qui soient réellement orientés vers l'emploi, réalistes et efficaces, leurs contenus doivent être adaptés aux conditions locales. C'est ainsi que les prix doivent être établis dans la monnaie locale, et que les produits et biens mentionnés devraient être typiquement locaux. Ce processus d'adaptation est entrepris par des formateurs et des experts en gestion coopérative du pays concerné, dans le cadre des ateliers spéciaux.

Un programme de formation MATCOM consiste en un manuel décrivant ce que le formateur et le stagiaire devront faire, session par session. Tous les matériels nécessaires, tels que les études de cas, les exercices, les exposés sur les rôles à jouer, sont inclus dans le manuel. MATCOM produit également des brochures destinées aux textes fondamentaux pour des études autodidactiques des stagiaires.

Vers juillet 1982, le projet a publié un « *Guide de programmes d'études* » pour les centres de formation coopérative, et huit programmes spéciaux pour la formation à la gestion des coopératives agricoles. Quatre nouveaux programmes et plusieurs brochures pour des études autodidactiques sont en cours d'essai, et sont actuellement prêts pour des éditions universelles. Le projet a publié un manuel à l'intention des instructeurs pour la formation du personnel des services extérieures des coopératives de consommation. Il a également terminé la publication de 19 brochures pour études autodidactiques (sur les 30 prévues). Au cours des quatre premières années d'opération, le projet a apporté sa contribution à plus de 20 pays dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie, et participé directement, en personnel et en ressources, à plus de 80 programmes pilotes de formation. Il a formé environ 300 instructeurs et plus de 1.000 cadres et membres du personnel. La moitié de ces sessions de formation ont été fondées sur des programmes MATCOM pour des coopératives agricoles, 30 pour cent sur du matériel MATCOM pour des coopératives de consommation et les 20 pour cent restants concernent les techniques de formation et de planification de la formation.

A la fin de 1982, sur plus de 100 directeurs de coopératives qui avaient participé à l'un ou à plusieurs programmes de formation MATCOM et qui avaient répondu aux questionnaires, environ deux tiers ont trouvé que la formation reçue leur a permis d'obtenir de bien meilleurs résultats, et le tiers restant a estimé que leurs résultats se sont améliorés dans une certaine mesure. La plupart de ceux qui ont répondu ont illustré, par des exemples, la manière dont le programme et leur formation les ont aidés à résoudre des problèmes spécifiques, à réduire les coûts et à améliorer les services rendus à leurs membres.

Le BIT a reçu, de la part de 19 pays, des demandes de reproduction des matériels MATCOM. Dix de ces éditions locales de matériels mises au point par MATCOM ont effectivement été imprimées et distribuées. Jusqu'à présent les programmes MATCOM ont été traduits - ou en cours de l'être - en arabe, en indonésien bahasa, en birman, en français, en grec, en malais, en portugais, en singalais, en espagnol, en swahili, en tamil, en thaïlandais, en turc et dans plusieurs langues de l'Inde. Les contraintes financières d'origine du projet (qui limitaient le programme aux régions anglophones) ont été, dans une certaine mesure, surmontées grâce à une étroite coopération avec d'autres projets de l'OIT et, au niveau international, grâce au Centre de Turin qui a mis certains des paquets MATCOM importants à la disposition des coopérateurs participant aux cours de douze semaines en gestion ou en méthodologie de la formation. C'est ainsi que le paquet « *Préparation et évaluation de projets* » a été traduit en espagnol et introduit en Amérique latine où il est utilisé actuellement par des instructeurs dans plusieurs pays. Le paquet « *Gestion financière* » a été traduit et adapté en français par le personnel du Centre de Turin et utilisé dans plusieurs pays francophones d'Afrique et ailleurs.

Les programmes et matériels MATCOM ont été utilisés par un certain nombre de pays (*Birmanie, Chili, Egypte, Grèce, Koweït, Mexique*, plusieurs îles du Pacifique et *Portugal*) sans la participation directe du personnel et des ressources du projet MATCOM. Parmi les organisations de développement qui ont utilisé des programmes et matériels de formation MATCOM dans leurs activités, on peut citer le DANIDA, la Fondation Friedrich Ebert, l'Alliance coopérative internationale, la Banque mondiale, le Fonds européen de développement et la Fondation Plunkett (Royaume-Uni).

Le projet se heurte à un certain nombre de problèmes. Les matériels n'ont souvent fait l'objet que d'une utilisation limitée. L'un des obstacles typiques réside dans le fait, soit que les objectifs et les programmes d'étude des institutions individuelles de formation ne reflètent pas les sujets et thèmes orientés vers l'emploi traités par les matériels MATCOM, soit qu'ils ne traitent de ces besoins de formation à la gestion que d'une manière superficielle et théorique. En conséquence, les instructeurs employés par ces institutions nationales sont amenés à choisir et à utiliser seulement les quelques parties du programme MATCOM qui ne s'écartent pas trop

(1) FIPA : Fédération internationale de producteurs agricoles.

(2) FITPASC : Fédération internationale des travailleurs des plantations, de l'agriculture et des secteurs connexes.

(3) WOCCU : Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit.

Le dossier des coopératives -

des programmes d'étude approuvés par leurs institutions. Un autre problème résulte du fait que, dans plusieurs cas, en raison du manque de soutien financier ou politique, l'impression et la distribution des éditions locales des matériels MATCOM n'ont eu lieu que tardivement (ce qui réduit considérablement les chances d'une utilisation appropriée du programme), ou pas du tout. De là la nécessité, à l'avenir, de concentrer de plus grands efforts et des ressources plus importantes du projet sur les motivations de la formation des responsables des politiques et des planificateurs qui, directement ou indirectement, ont une influence sur la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur des coopératives.

Le MATCOM étant un projet interrégional disposant de ressources financières limitées et primitivement destiné aux pays anglophones, son impact ne peut être qu'inégal. Son efficacité est accrue lorsque le projet opère en coopération avec quelques-uns des autres projets de formation coopérative de l'OIT, tels que le projet régional OIT/Norvège en politiques et normes de formation coopérative en Asie. Un aspect très caractéristique, dont l'importance s'est accrue au cours des dernières années, a été la coopération apportée par plusieurs pays en développement eux-mêmes, avec leurs propres moyens et ressources, en vue d'adapter le matériel MATCOM à leurs propres situations.

COOPTRADE

Le projet OIT/SIDA COOPTRADE a été conçu en tant que moyen de promouvoir le commerce intercoopératif entre les pays en développement d'Asie et les pays industrialisés. En 1978, avec le soutien financier du SIDA, l'OIT, en coopération d'abord avec le Centre du commerce international (CCI), a commencé à apporter son assistance au développement du commerce intercoopératif. Des enquêtes portant sur la fourniture des produits ont été entreprises par le CCI dans onze pays asiens, et un atelier régional a été organisé, groupant des responsables de coopératives des pays en développement et industrialisés, afin de faire connaître les possibilités d'offres des coopératives asiennes. Un programme de bourses a ensuite été prévu pour mettre dix représentants des coopératives asiennes en contact avec les coopératives importantes éventuelles des pays industrialisés. Une série de 43 études sur les produits de base a alors été entreprise et des cours de techniques d'exportation et de gestion des exportations ont été organisés dans le cadre de sept ateliers nationaux en commerce coopératif. A une étape ultérieure du projet. Ses différentes coopératives ont bénéficié de missions de consultants de courte durée afin de résoudre certains problèmes spécifiques relatifs aux exportations. Treize de ces missions, qui se sont déroulées dans sept pays, se sont occupées des questions de crevettes congelées, d'artisanat, de produits de tissage à main, de gestion en matière d'import/export. d'accessoires en cuir, d'articles en rotin, de champs de séchage du tapioca et de meubles en bois.

Le projet OIT/SIDA COOPTRADE a mis en présence de nombreux représentants commerciaux des coopératives asiennes et européennes, et il est certain que ces contacts ont permis de traiter de nombreuses affaires. Bien que les milieux d'affaires répugnent à citer des chiffres, on estime à 25 millions de dollars au minimum le montant des transactions commerciales qui en ont résulté et qui portent sur la nourriture des animaux, les engrais d'os broyés, le café, les fleurs coupées, les produits de tissage à main, le riz, les épices, le tapioca et les légumes frais. Toutefois, jusqu'à ce jour, seul un nombre limité de coopératives a commencé à s'engager dans le commerce, la plupart de ces transactions s'étant effectuées entre des coopératives importatrices de France, de République fédérale d'Allemagne, et de Singapour, et des coopératives exportatrices d'Inde et de Thaïlande.

Le projet a également publié un annuaire de coopératives à vocation d'exportation. Plus d'une centaine de coopératives figurent sur les listes dans douze pays. Deux mille cinq cents exemplaires de l'annuaire ont été envoyés à 60 pays. Les projets COOPTRADE et MATCOM ont coopéré pour la préparation d'un paquet didactique sur le commerce d'exportation à l'intention des coopératives.

Ce projet s'est développé depuis son début en coopération étroite avec l'Alliance coopérative internationale. En 1982, un accord était intervenu entre l'OIT, l'ACI et le Centre coopératif suédois, en vertu duquel le projet, lancé par l'OIT avec le SIDA, qui a commencé à porter ses fruits dans la promotion des transactions commerciales intercoopératives, devrait être repris par l'ACI en tant qu'organisme le plus approprié pour parrainer la croissance d'un tel commerce. Ce transfert de responsabilités a eu lieu à la fin de 1982.

Développement du mouvement coopératif dans les Caraïbes

L'OIT a participé activement, tout au long des années soixante-dix, aux activités de coopération technique dans la sous-région des Caraïbes. Il s'agissait de mettre au point une approche commune pour une sous-région composée essentiellement de petits pays et de tirer profit, sur une base régionale, des succès remportés au niveau national dans divers domaines d'activité. Entre 1971 et 1979, une série de projets nationaux ont été entrepris avec le soutien financier du PNUD : à la *Trinité-et-Tobago* (développement coopératif, développement de la formation et des programmes d'étude); en *Guyane* (planification du développement coopératif); à *Saint-Christophe-et-Nieves* et *Anguilla* (développement coopératif); aux îles *Turques* et *Caimanes* (organisation et gestion coopératives); à la *Barbade* (organisation et formation coopératives) et aux *Bahamas* (éducation et formation coopératives).

Parallèlement aux activités qui précèdent, une mission d'enquête conjointe OIT/DANIDA a été entreprise en 1971 et, sur la base de ses conclusions, un projet régional de gestion et de formation coopératives OIT/DANIDA pour les Caraïbes a été approuvé. Il était devenu opérationnel au milieu de 1972. Une conférence régionale des ministres responsables du développement coopératif, tenue ultérieurement, a eu pour résultat la mise sur pied d'une deuxième phase fortement élargie du projet régional, visant à créer un secteur coopératif fort et indépendant dans l'économie de la région. Le projet comportait, dans la région, trois équipes de spécialistes du BIT : en formation et éducation, en coopératives agricoles et en coopératives de consommation. Jusqu'à la fin de 1977, l'équipe de formation et d'éducation était basée au collège coopératif de Kuru-Kuru (*Guyane*). Elle se composait d'un expert en formation de coopératives de consommation (chef d'équipe et expert en formation de coopératives agricoles), d'un expert en méthodes d'enseignement coopératif et de production de matériels, et d'un expert associé. A la fin de 1976, et à l'occasion d'un changement de titulaire, le poste d'expert en formation de coopératives agricoles a été transféré à la *Dominique*. En 1978, l'expert en coopératives de consommation a été affecté à la section coopérative du collège syndical de Cipriani. *Trinité-et-Tobago*. L'équipe de formation et d'éducation a organisé un certain nombre de cours dans certains pays autres que la *Guyane*. En 1977 et 1978, une équipe en coopératives agricoles a été affectée au Centre de développement coopératif à la *Jamaïque*. Elle se composait d'un expert en organisation et en gestion (chef d'équipe), d'un expert en comptabilité de coopératives agricoles, d'un expert en commercialisation et en approvisionnement et d'un expert associé. Les activités de cette équipe ont été presque entièrement consacrées à la *Jamaïque*. L'équipe de coopératives de consommation, basée à Port of Spain, a été affectée à la Fédération des coopératives de consommation de *Trinité-et-Tobago*. Elle se composait d'un expert en gestion et planification coopératives (chef d'équipe), d'un expert en comptabilité, d'un expert en commercialisation, d'un expert en gestion de coopératives de détail, d'un expert en programmation pour ordinateurs, d'un expert associé en opérations de détail et, pendant des périodes d'une année, de deux experts associés responsables de la formation et de l'information publique. Un consultant en programmation et en construction de grands magasins ainsi qu'un consultant en préparation et ventes de viande ont été attachés à l'équipe pendant des périodes limitées. Les membres de l'équipe ont entrepris un nombre limité de missions dans les pays autres que *Trinité-et-Tobago*. Au cours de la dernière année du projet, l'expert en gestion coopérative de détail a accompli de nombreux travaux dans d'autres pays. Le projet a maintenu, aux *Bahamas*.

Le dossier des coopératives

une petite équipe composée d'un expert en formation et développement coopératifs et d'un expert associé. Pendant une période de six mois, il y eut des experts associés basés à la *Grenade* et à *Sainte-Lucie*. Le projet disposait de ressources considérables pour des bourses, séminaires, conférences et équipement.

A partir du milieu de 1979, un autre programme sous-régional OIT/DANIDA était opérationnel, et ses activités étaient concentrées sur les pays et territoires des Antilles orientales et les membres du Marché commun des Antilles orientales (ECCM). Des efforts spéciaux ont été déployés dans le cadre du projet régional des Caraïbes pour promouvoir une coopération plus étroite entre les syndicats et les coopératives.

Ces projets OIT/DANIDA dans les Caraïbes ont eu quelques succès en améliorant les systèmes de formation et de gestion des entreprises coopératives ainsi que les qualifications techniques, et en stimulant une prise de conscience plus grande du rôle du développement coopératif, et les efforts visant à leur reconnaissance. Des progrès ont été réalisés en vue d'un resserrement des liens de travail et d'une meilleure compréhension entre les dirigeants des coopératives dans les pays concernés. Toutefois la diversité est grande en dépit de l'homogénéité de la région des Caraïbes. L'harmonisation des approches au développement coopératif et des activités régionales dans ce domaine s'est heurtée aux mêmes problèmes qui affectent la croissance d'autres institutions et programmes régionaux des Caraïbes.

Coopération avec le programme alimentaire mondial

Lors de la Conférence alimentaire mondiale tenue à Rome en 1974, il a été recommandé que l'aide alimentaire devrait être davantage axée sur l'autosuffisance populaire et les structures participatives, et le rapport de 1977 du Directeur exécutif du PAM a été consacré au thème « *Aide alimentaire et coopératives* ». Ainsi que l'a reconnu plus tard le rapport de 1983 du Secrétaire général des Nations Unies à l'ECOSOC « *l'aide alimentaire peut être utilisée effectivement pour stimuler et soutenir l'action coopérative, et les coopératives peuvent garantir une meilleure utilisation d'une telle aide* ». Reconnaisant le rôle que peut jouer l'aide alimentaire à cet égard, l'OIT a accordé, en 1978, une assistance technique financée par l'aide norvégienne, en faveur des projets « *institutions de type coopératif* » bénéficiant de l'aide alimentaire dans la zone soudano-sahélienne de l'Afrique. En 1979, un autre projet sous-régional de coopératives et d'aide alimentaire a été lancé pour les pays de l'Amérique centrale, avec le soutien financier de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas.

Le projet ACOPAM (Sahel) (1)

Basé à Dakar (Sénégal), ce projet a débuté par une phase préparatoire de six mois, suivie d'une première phase opérationnelle qui a commencé à la fin de 1978 et s'est poursuivie pendant toute l'année 1981. Une deuxième phase a été approuvée jusqu'à la fin de 1984. Le projet couvre cinq pays sahéliens : *Mali, Mauritanie, Niger, Haute-Volta et Sénégal*. Composé de cinq experts et de cinq experts associés, le projet ACOPAM a entrepris des activités d'assistance en faveur des groupes bénéficiant d'une aide alimentaire, en vue de les aider à mettre sur pied des projets sur une base coopérative ou similaire. A l'heure actuelle, il existe sept projets PAU dans les cinq pays assistés par le projet ACOPAM de l'OIT. Au *Sénégal*, le gouvernement s'est heurté à des difficultés dans le remboursement des prêts consentis antérieurement à des coopératives pour l'achat des semences d'arachide. Aussi a-t-il décidé de remplacer l'ancien système de prêts par un programme d'autosuffisance de production de semences fondé sur des associations nouvelles de type coopératif qui ont été décentralisées et établies dans les petites agglomérations d'habitants (villages, banlieues ou hameaux). Le programme alimentaire mondial fournit l'aide alimentaire aux membres de ces associations. Qui entreprennent la construction des entrepôts de stockage de grains et d'engrais et

la plantation des arbres. La contribution alimentaire du PAM s'élève à 20 pour cent des dépenses de main-d'œuvre. Le projet ACOPAM fournit des matériaux de construction grâce au fonds de roulement pour le développement du projet, et les bénéficiaires contribuent pour 50 pour cent des dépenses totales. En 1984, il est envisagé d'achever les 91 entrepôts de stockage. L'institution nationale qui exécute ces projets est la SODEVA (Société de développement et de vulgarisation agricole).

Au *Niger*, l'ACOPAM aide environ 5.000 familles membres des 23 coopératives à faire face à leurs difficultés de ravitaillement alimentaire durant la période creuse qui précède la moisson. Avant de recevoir l'assistance du projet, les chefs de famille ont dû emprunter aux prêteurs locaux pour survivre. Les taux d'intérêt ont été de 200 à 300 pour cent par an. L'endettement chronique envers les prêteurs privés explique également le taux peu élevé des livraisons de produits par les membres à leurs coopératives de commercialisation. Vingt banques de graines sont maintenant créées couvrant chacune 15 groupes d'assistance mutuelle d'une moyenne de 100 membres, soit au total 30.000 familles assistées. Les familles nécessiteuses bénéficient d'un prêt en grains et les remboursent après la moisson, 25 à 50 pour cent en plus, ce qui permet aux ruraux démunis de se passer des usuriers privés. Un stock de stabilisation est constitué pour aider d'autres groupes et créer une capitalisation en espèces susceptible dans certains cas d'être monnayée permettant ainsi aux coopératives de lancer de nouveaux projets d'autosuffisance. En 1983, les 12 premières banques de graines établies à Maradi ont réalisé un taux de remboursement de 96 pour cent des prêts consentis. Presque toutes les coopératives appliquent un taux de remboursement supplémentaire de 50 pour cent de sorte qu'un stock de stabilisation a pu être rapidement constitué en grains locaux, ce qui est préférable aux grains étrangers qui ont été fournis pour lancer les banques.

En *Haute-Volta*, dans le cadre du programme relevant de l'Autorité de gestion de la Vallée, l'aide alimentaire est accordée pendant deux ans pour assister les colons établis sur les terres récemment récupérées grâce à l'éradication des parasites de l'ancho-cercose. Ici le projet OIT/ACOPAM aide les colons à créer des marchés de coton et de grains gérés par les colons eux-mêmes. Au cours des deux dernières années, dix de ces marchés de type coopératif ont traité plus de 7.000 tonnes de coton en grains. On a pu réaliser, de la sorte, une commission spéciale brute de près de 24 millions de francs CFA. Après déduction des frais, 22 millions de francs CFA sont disponibles aux groupes de colons pour de petits projets de développement. Neuf marchés de grains de type coopératif ont également été créés.

Au *Mali*, dans une zone particulièrement aride près de Tombouctou, le déficit alimentaire s'élève à 7.000 tonnes pour une population d'environ 70.000 habitants. L'aide alimentaire et l'assistance en organisation coopérative ont été combinées en un projet opérant dans une zone irriguée de rizières à haut rendement. L'aide alimentaire est accordée à ceux qui travaillent pour la mise sur pied des infrastructures, et le projet ACOPAM apporte son aide à l'organisation des activités coopératives. En 1982-83, environ 2.000 tonnes de paddy ont été produites, le rendement a augmenté en moyenne de 2,8 à 3,5 tonnes par an. Le projet fournit aux fermiers des engrais provenant de son fonds de développement. En *Mauritanie*, le projet a mis sur pied des entreprises précoopératives artisanales pour les femmes, ce qui a permis à celles-ci de gagner un peu d'argent et de s'initier aux questions de gestion.

Grâce au projet ACOPAM, une expérience a été acquise au niveau de base, pour la gestion, par des groupes marginaux locaux, des fonds de développement pour des activités productives, et pour l'organisation, par ces groupes, des activités dans des domaines essentiels tels que la sécurité et le stockage alimentaires. La coopération avec les projets bénéficiant de l'aide du PAM a permis d'identifier l'existence d'un groupe cible bien défini parmi les secteurs les plus pauvres de la communauté. La coopération s'est déroulée au cours d'une période d'essai et d'expérimentation. Il a fallu du temps pour réaliser une complète compréhension de l'identité des objectifs des institutions internationales concernées.

Le dossier des coopératives -

Grâce à des démonstrations pratiques, les institutions nationales ont progressivement pris conscience de la valeur de l'action des groupes d'autosuffisance même dans les communautés à revenus extrêmement bas. Les sous-projets mis au point par l'ACOPAM sont encore de taille plutôt modeste, et des efforts sont encore nécessaires pour élargir la portée des exemples afin que l'impact soit suffisamment important pour avoir une influence sur la prise de décision au niveau national. Un tel impact peut être obtenu, au Niger, par exemple, grâce à des plans de création d'un réseau national de banques de grains.

Aide alimentaire et coopératives en Amérique centrale

En Amérique centrale, le Programme alimentaire mondial dispose d'un grand nombre de projets dont les apports représentent un montant estimé à quelque 118 millions de dollars. Avec le soutien financier de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas. L'OIT aide, depuis 1979, dans le cadre d'un projet régional basé à San José (Costa Rica), les bénéficiaires de l'aide alimentaire, appartenant généralement aux couches les plus pauvres de la population, à organiser des activités coopératives d'autosuffisance. Ce projet régional opère un petit fonds de roulement qui, avec la coopération technique et sur la base des études de faisabilité approfondies, apporte son soutien à un certain nombre de petits projets de coopération au Costa Rica, au Honduras, au Panama et au Nicaragua.

Au Honduras, des fonds de développement et une assistance ont été fournis à des groupes fabriquant des matériels de construction et à d'autres groupes pour la fabrication des conserves alimentaires, la production du miel, la fabrication des chapeaux et la confection des vêtements. Au Panama, une assistance a été accordée à trois coopératives de planteurs de café, à une coopérative de planteurs de café, à une coopérative agricole, à une société de production sucrière et à une coopérative de miel. Au Costa Rica, l'assistance au développement s'est concentrée sur la production des porcs et des volailles, les services de séchage solaire de grains, la fourniture d'un moteur à une entreprise précoopérative de pêcheurs. Au Nicaragua, une entreprise précoopérative de pêcheurs et d'artisans a bénéficié de l'assistance, les fédérations existantes de coopératives d'épargne et de crédit dans ces pays sont utilisées comme moyens de canaliser les prêts du fonds de roulement aux diverses coopératives et précoopératives assistées.

Il est très difficile d'évaluer l'impact économique du projet du fait que les activités assistées, de caractère essentiellement local, sont entreprises par des groupes marginaux. Les ressources financières modestes du projet ont jusqu'à présent limité les effets multiplicateurs des activités de ces groupes. Toutefois ceux-ci se sont habitués non seulement au concept de travail en commun pour leurs bénéfices réciproques, mais également à tout le processus d'emprunts et de remboursement des prêts à des fins productives. Certains retards ont été enregistrés dans les remboursements, mais le taux de ceux-ci est généralement satisfaisant. Les activités du projet ont permis d'acquérir de nouvelles expériences, et par conséquent de nouvelles méthodes d'éducation en faveur du personnel national responsable de la promotion de telles activités de groupes.

Coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Il existe, dans la partie méridionale du Zaïre (Bas-Fleuve), trois zones d'installations de réfugiés angolais. Ces zones relèvent de l'administration du HCR et de l'Agence internationale pour le développement rural (AIDR), une organisation ayant son siège à Bruxelles. Il y a, parmi les 21.000 réfugiés vivant dans ces zones, 36 associations de type coopératif. Treize d'entre elles se livrent à la

production agricole, alors que 20 entreprennent des activités non agricoles et trois, des activités de pêche, le HCR accorde une assistance à ces réfugiés depuis 1977. En 1982, avec le soutien financier du HCR, un expert de l'OIT s'est rendu au Zaïre pour une mission de douze mois afin d'aider les colons réfugiés à entreprendre des activités économiques non agricoles qui leur ont permis d'acquérir une certaine autosuffisance. S'il est évident que douze mois constituent une période de temps bien trop courte pour réaliser une certaine autonomie économique permanente, il n'est pas moins vrai que la coopération technique de l'OIT ainsi que la fourniture d'un équipement simple, jointe à l'existence d'un fonds de roulement pour le lancement des activités génératrices d'emplois et de revenus, modestes mais viables, ont déjà produit un impact significatif. Aussi a-t-il été décidé de poursuivre cette assistance pour une période de temps plus longue afin de consolider et d'accroître ces résultats positifs.

La quasi-totalité de ces associations de type coopératif sont financièrement viables, bien que les revenus mensuels varient de façon considérable selon les groupes. Le revenu brut de tous ces groupes pour une période de neuf mois jusqu'en avril 1983 s'est élevé à environ 150.000 dollars, avec un revenu net de 33.000 dollars. L'équivalent de 20.000 dollars a été versé en salaires, et le capital initial a pratiquement doublé grâce à des retenues volontaires pour le développement. Le revenu des associations est appelé à doubler au cours de l'année prochaine.

L'autosuffisance de deux de ces zones (Lundu Mutende et Kimbianga) a été réalisée grâce à la vente des produits agricoles. Le transport constitue un grave problème et les associations ont utilisé, jusqu'à présent, les véhicules du HCR, et les frais qui en découlent ont progressivement augmenté pour égaler les tarifs commerciaux. Les activités non agricoles englobent celles des boulangers (les fours sont fournis par le projet), des forgerons, des travailleurs de métaux, des tailleurs, des menuisiers, des fabricants de savon, des scieries, des pêcheurs, des fabricants de matelas et autres activités féminines. Le principal produit agricole, le manioc, constitue également la base de l'alimentation.

Coopération avec le fonds international pour le développement agricole (FIDA)

Dans le cadre d'un accord de prêt entre le FIDA et le gouvernement du Yémen démocratique, des services de coopération technique ont été demandés à l'OIT pour la mise sur pied de 14 coopératives agricoles englobant 11.200 familles de fermiers (soit une population totale de 60.000 personnes), dans une zone située aux confins de quatre régions du pays. Le projet couvre la zone agricole la moins développée du pays. Ses habitants sont parmi les couches les plus pauvres de la population rurale du pays, et leurs revenus représentent seulement le tiers du PNB par tête d'habitant, soit moins de 200 dollars par an.

Le projet a pour objectif l'accroissement de la production agricole, des revenus agricoles et du niveau de vie des populations rurales.

De façon plus spécifique, il vise à résoudre les problèmes par la gestion des coopératives et autres, qui font que celles-ci n'arrivent pas à produire suffisamment pour satisfaire les besoins de leurs nombreux membres. Les principales activités du projet englobent les travaux d'irrigation, la fourniture des apports nécessaires à la production, la création d'un service de vulgarisation pour aider les fermiers, l'amélioration des techniques de gestion coopérative, la production des matériels didactiques et la rationalisation des arrangements institutionnels existants.

Il est proposé, vers 1990, d'augmenter la production de céréales (de 6.900 tonnes), de légumes (21.000 tonnes), d'huile de sésame (300 tonnes), de récoltes fourragères (71.000 tonnes), de coton (2.500 tonnes), d'accroître les revenus par tête d'habitant des 11.200 familles de fermiers, d'élever le nombre des cadres de direction ainsi que le niveau de leur formation.

Le dossier des coopératives

Dans le cadre d'un accord avec le gouvernement du Yémen démocratique, l'OIT a fourni un CTP et une équipe d'experts dans les domaines suivants : gestion des ateliers de machines agricoles; fonctionnement et entretien des machines agricoles; formation d'opérateurs de machines d'irrigation; services de vulgarisation agronomique et agricole; amélioration des puits et système de pompage. Il est intéressant de noter que la participation du l'OIT à ce projet a été demandée par le gouvernement sur la base de leur expérience positive avec l'assistance de l'OIT. notamment en ce qui concerne l'assistance financée par le PNUD à l'institut de formation coopérative de Dar Sa'ad.

Ce projet constitue la première tentée par le programme avec une institution de prêt pour le développement. La leçon à tirer de cette phase préliminaire, c'est que la création d'institutions produit rapidement des résultats positifs lorsque la coopération technique fournie à cet égard est liée à un programme spécifique d'investissement.

Bourses et formation au centre de Turin

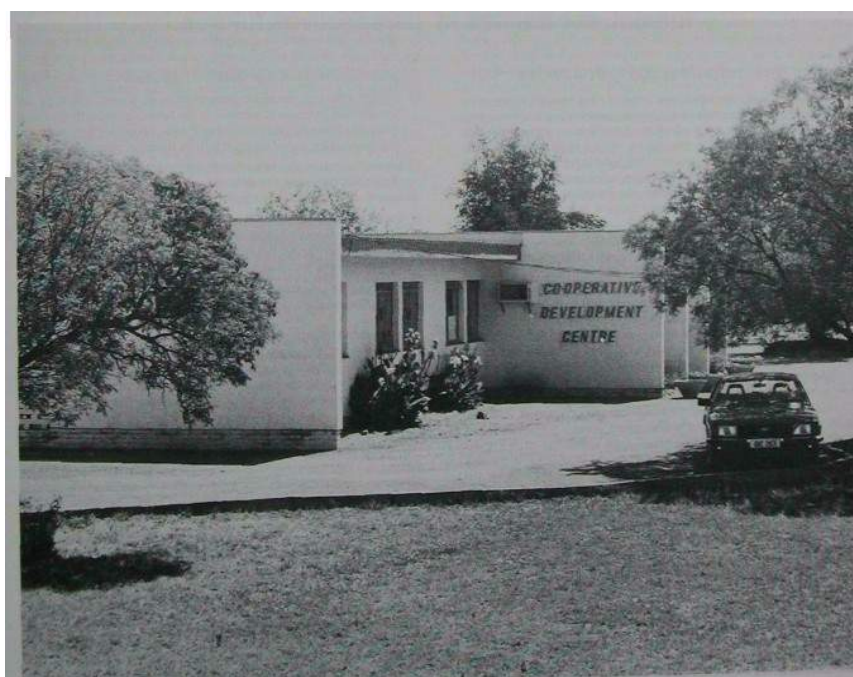
Outre les services des conseillers techniques, spécialistes, consultants et experts associés, la plupart des projets de l'OIT comportent l'octroi de bourses au personnel national en vue de se familiariser avec les méthodes et pratiques différentes de celles de leur propre milieu. Les bourses peuvent impliquer la participation

à des cours de formation formelle, aux placements dans les entreprises pour des stages pratiques, des visites aux diverses institutions ou une combinaison de ces possibilités. Certaines bourses sont mises en œuvre dans la même région, d'autres donnent lieu à des arrangements organisés en dehors de la région. Dans la majorité des cas, la responsabilité de l'administration de ces bourses relève du Centre de Turin.

Indépendamment de l'administration des bourses individuelles, le Centre de Turin organise aussi des cours de formation dans les domaines de la gestion coopérative et de la méthodologie de la formation pour les instructeurs des coopératives. D'étroites relations de travail existent entre le Centre et le Service des coopératives dont les techniciens apportent régulièrement leurs contributions aux activités du Centre, en participant à la planification et à l'évaluation du programme, en faisant des conférences au Centre, en assurant la mise au courant des participants lors de leur visite au siège du BIT. en procédant à des échanges d'informations, etc.

Activités des conseillers régionaux

Au cours de la période considérée, des conseillers régionaux en coopératives ont été basés en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Leurs fonctions sont multiples. Les conseillers régionaux apportent le soutien technique aux travaux des bureaux et projets de l'OIT. Ils maintiennent des liens de travail étroits avec



Le dossier des coopératives

le PNUD et autres organisations de développement et entreprennent de courtes missions de consultants en faveur des pays de la région. Là où ils identifient la nécessité d'une coopération technique plus étendue, ils contribuent souvent à réaliser l'accord entre les coopératives bénéficiaires, le gouvernement et les institutions de financement.

Les conseillers régionaux participent, au nom de l'OIT, aux conférences et autres réunions techniques tenues dans la région. En Amérique latine par exemple, pendant la période considérée, le conseiller régional a entrepris environ 120 missions, participé à huit séminaires régionaux ou sous-régionaux sur les coopératives, apporté son aide à la préparation de plus de 50 documents de projet, alors que, durant cette même période, 20 projets nationaux et deux projets sous-régionaux ont été mis en œuvre. Des informations précises ont été rassemblées sur les statistiques des entreprises coopératives, la législation et le rôle des coopératives dans le développement économique.

Les conseillers régionaux constituent un lien technique constant entre l'OIT, les pays Membres et les organisations coopératives. Ils sont une source essentielle d'informations sur le programme des coopératives de l'OIT et sur l'évolution du mouvement coopératif dans leur région, et constituent le point central de liaison technique.

Séminaires

Les séminaires, organisés selon les cas aux niveaux national sous-régional, régional et interrégional, constituent un moyen important permettant du programme d'aider les membres des coopératives et les promoteurs de coopératives dans les pays en développement à améliorer leurs connaissances et leurs contacts. Le programme de séminaires contribue à resserrer les liens entre les mouvements coopératifs du monde en développement avec ceux des pays industrialisés. Les participants aux séminaires de l'OIT englobent de hauts fonctionnaires, des dirigeants de mouvements coopératifs, des représentants syndicaux, des directeurs de coopératives.

Une série de séminaires interrégionaux danois sur la gestion financière des coopératives rurales ont remporté des succès. Ils ont été organisés en partie au Danemark, en partie dans les régions (Afrique, Asie, Caraïbes) et pays en Thaïlande et Zambie, et comportent depuis peu une période d'initiation à Turin. Une autre série importante de séminaires et voyages d'étude ont été organisés sous les auspices du gouvernement irlandais. Un certain nombre de séminaires ont également été tenus au Centre de Turin avec la participation du Service des coopératives concernant la planification et l'évaluation, la fourniture d'apports de formation et la réception des participants en séjour d'études à Genève.

Impact, contraintes et perspectives futures

Impact des activités opérationnelles

La conception et la mise en œuvre des activités opérationnelles du programme des coopératives sont soumises toutes les deux aux procédures d'évaluation, de contrôle et de révision des projets par le BIT lui-même, les pays donateurs et les pays bénéficiaires, autrement dit par tous ceux qui sont responsables de la pertinence et de l'impact des projets. Il existe par conséquent, au niveau du projet, des informations détaillées sur l'impact du projet sous forme d'évaluation de résultats des projets terminés par rapport aux objectifs à long et à court terme fixés par les parties concernées. Ces informations montrent le haut niveau des résultats obtenus concernant l'impact des projets. D'autres faits apportent de nouveaux témoignages de succès des projets exécutés. Premièrement, les demandes accrues de nouveaux projets de coopération technique de l'OIT de la part des pays qui sont déjà en mesure d'apprécier, par leurs propres moyens, l'impact des projets passés de l'OIT; et deuxièmement, le volume sans cesse plus élevé du soutien que le programme, dans son ensemble, a bénéficié des donateurs multilatéraux et multi-bilatéraux, en dépit des difficultés économiques. Pour ce qui est de la coopération technique elle-même, considérée comme un tout, les dépenses de 1983 sont considérées, selon les informations les plus récentes, comme légèrement supérieures à celles de 1982 (qui se sont élevées à 8,443 millions de dollars). Toujours selon ces informations, le niveau des approbations, en 1983, pour de nouveaux projets à mettre en œuvre à l'avenir est demeuré sensiblement le même qu'en 1982.

Dans le cadre des évaluations de certains projets, il convient également de rappeler que la Commission des programmes d'activités pratiques a examiné, selon la pratique habituelle, les résultats des projets individuels exécutés sous la responsabilité du programme des coopératives.

En conséquence, on tentera, dans les paragraphes qui suivent, d'évaluer l'impact des activités opérationnelles, davantage en tant que programme qu'en tant que projets isolés, compte tenu des objectifs du programme des coopératives et ceux de l'OIT dans leur ensemble. Les sous-sections sont donc groupées sous les rubriques suivantes :

- a) développement des organisations participatives de large base;
- b) contributions au progrès économique et social : création de possibilités accrues d'emplois et de revenus; répartition équitable des fruits du développement; mise en valeur des ressources humaines; satisfaction d'autres besoins essentiels;
- c) priorité spéciale aux besoins et problèmes des groupes défavorisés : les ruraux et urbains démunis; les femmes; les personnes handicapées; les réfugiés et les migrants;
- d) instauration d'un climat favorable pour la création, le fonctionnement et la croissance des coopératives; relations avec les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et entre les coopératives et leurs unions et fédérations;
- e) coopération internationale en vue de la promotion et du soutien aux coopératives dans les pays en développement.

L'examen de l'impact, entrepris au niveau du programme, doit évidemment avoir présentes à l'esprit les principales contraintes qui affectent la direction, la concentration et les efforts de coopération technique en matière de coopératives. Ces contraintes feront l'objet de commentaires détaillés à la section suivante du présent chapitre.

Il suffit au présent stade de dire que les principales contraintes proviennent de trois sources : la nature et la portée des demandes reçues des pays: les objectifs de programmation, les limites financières et les procédures de gestion des ressources des pays donateurs; et les ressources disponibles à l'OIT elle-même au titre du budget ordinaire. A cet égard, il est vrai de dire que l'OIT pourrait exercer une certaine influence sur la nature des demandes émanant des pays étant donné qu'elle est toujours une partenaire avec les pays (et les donateurs) dans la conception des projets. Elle peut donc faire un choix, peut et doit coopérer avec les gouvernements pour identifier les priorités et les besoins. Il est également vrai de dire que les donateurs sont très réceptifs, dans les limites de leurs ressources, aux propositions de financement des projets qui correspondent à leurs propres priorités les plus élevées. Il existe toutefois des limites. Les contraintes concernant les demandes et le financement sont réelles. On trouvera à la fin de ce chapitre quelques commentaires sur les moyens grâce auxquels le Bureau a pu relever le défi posé par ces contraintes.

Le dossier des coopératives

Ainsi qu'on le verra dans les paragraphes qui suivent, les progrès vers la réalisation de quelques objectifs du programme ont revêtu un caractère plus général. Toutefois, il existe des cas où les contributions à l'objectif du programme peuvent être identifiées de façon plus précise. De même, il existe certaines faiblesses et lacunes. Pour ce qui est de ces dernières, les plus patentes sont probablement celles qui concernent « *l'instauration d'un climat favorable à la création, au fonctionnement et au développement des coopératives* ». Bien que le programme accorde maintenant une attention plus grande aux voies et moyens d'améliorer la situation à cet égard, de nouveaux efforts sont encore nécessaires de la part des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs et même des unions et fédérations de coopératives.

Ce qui n'est pas réalisable, dans un examen de ce genre, c'est de résumer les divers indicateurs de ce qui a été réalisé par rapport aux objectifs du programme. Ce qu'on a essayé de faire, c'est d'évaluer l'impact ainsi qu'il résulte des orientations des activités, la mesure dans laquelle les efforts tendent vers la réalisation des objectifs du programme et la concentration ainsi que les priorités appliquées à ces efforts.

a) Développement des organisations participatives de large base

Les projets de type CODEC, ou autres grands projets analogues dont il était question au chapitre II, ont tous contribué à cet objectif en ce sens qu'ils ont apporté le soutien et l'encouragement nécessaires à la création des structures coopératives de large base dans les pays, structures qui englobent une proportion considérable de leurs communautés et qui, grâce à l'intégration verticale et horizontale, ont permis aux coopératives de devenir économiquement plus saines et mieux à même de fournir des services sociaux et communautaires. De plus, elles peuvent atteindre les secteurs les plus démunis et les plus vulnérables de leurs populations.

Dans d'autres projets, également, les activités ont contribué à une viabilité économique plus grande des coopératives et à un degré plus élevé de diversité et de fiabilité dans les services sociaux fournis dans le cadre de la structuration des coopératives polyvalentes. A titre d'exemple, on peut citer les projets mis en œuvre au Soudan, au Botswana, à Sri Lanka et au Portugal.

Une autre contribution à l'élargissement de la base pour l'amélioration des services économiques et sociaux peut être trouvée dans la restructuration du programme qui accorde une attention plus grande aux associations « de type coopératif » moins bien formellement structurées.

Pour ce qui est des secteurs économiques dans les industries couvertes, il conviendra d'observer, ainsi qu'il résulte du chapitre II, qu'une vaste gamme de ces secteurs ont déjà été servis par les activités opérationnelles. Ceux pour lesquels des efforts supplémentaires sont maintenant envisagés, ou en cours de l'être, concernent les secteurs urbains et ruraux non structurés (activités artisanales et de production, logement, commercialisation), la sylviculture et le bois ainsi que les pêcheries maritimes et fluviales.

b) Contributions au développement économique et social

Bien qu'il soit difficile d'identifier les effets économiques des activités, on a noté la contribution importante des activités de projet à l'expansion considérable, et/ou à la restructuration des coopératives existantes, ainsi qu'à la création de domaines entièrement nouveaux de développement coopératif. Des preuves existent de l'impact, en termes d'accroissement du volume brut des activités économiques. On a observé un accroissement important du nombre de membres, de la formation de capital et du volume des opérations commerciales dans la plupart des domaines où l'OIT a été active pendant une certaine période de temps. On trouve des exemples d'impact positif, au chapitre II, en Côte d'Ivoire, au Sou-

dan, au Botswana, en Inde, à Sri Lanka, au Yémen démocratique, au Burundi, en République-Unie du Cameroun et au Togo.

Les contributions apportées par les activités au progrès économique et social ont été, tout à fait directes, dans certains cas, mais indirectes dans d'autres. Dans ces derniers cas, l'OIT a agi bien plus comme un catalyseur, en attirant le soutien d'autres agences d'assistance technique et financière, réalisant ainsi un effet multiplicateur. C'est particulièrement vrai dans les grands projets où la création d'une institution de développement coopératif, la mise sur pied de méthodes et moyens améliorés pour atteindre les coopérateurs, le renforcement de la capacité de gestion, l'augmentation du nombre de coopératives et l'accroissement du volume des opérations ont tous contribué à créer une situation dans laquelle de nouveaux investissements pourraient être faits, de façon efficace et productive. Cet effet catalytique a joué au Botswana, en Haïti, au Soudan, au Burundi et dans les pays du Sahel (à la suite des activités du projet ACOPAM). Dans tous ces cas, d'autres agences sont venues ultérieurement apporter leur soutien et leurs ressources du fait de l'existence des conditions favorables.

Outre son rôle de catalyseur, la coopération technique joue encore un autre rôle qui y est lié, celui qui est le sien dans les projets d'investissement de toutes sortes. On a trouvé que les coopératives et les institutions analogues sont nécessaires au bon fonctionnement des grands projets d'investissement. Il en est ainsi par exemple des projets de remise en culture des terres et de colonisation rurale, de mise en valeur de nouvelles terres, de systèmes d'irrigation, de programmes forestiers, de partage de grandes plantations au profit des travailleurs, des programmes de développement régional et autres projets d'investissement. Les programmes d'aide alimentaire sont étroitement liés aux projets d'investissement. Les investissements en capital, d'une part, et l'aide alimentaire, d'autre part, ont besoin de voies sûres pour atteindre les bénéficiaires visés. En aidant les coopérateurs à améliorer leur gestion et à élargir leur réseau commercial, on renforce la capacité d'absorption des populations cibles en les organisant en coopératives gérées par la communauté et dont elle est propriétaire. L'organisation coopérative, fondée sur les besoins réels de la population, peut transformer l'aide alimentaire en moyen de création de capital, tout en nourrissant ceux qui ont faim. Les banques de grains en cours de création au Sahel illustrent cette tendance.

Il existe de grandes possibilités pour le programme de coopérer avec les grandes institutions bancaires internationales pour le développement, dans de nombreux projets d'investissement dont le succès dépend de la participation volontaire d'un grand nombre de personnes. L'expérience acquise par l'OIT dans les projets exécutés au Yémen démocratique a eu pour résultat la participation d'une équipe d'experts de l'OIT à un important projet d'investissement de services coopératifs agricoles financé par un prêt du Fonds international pour le développement agricole (FIDA). On s'attend que la production future permettra de rembourser le prêt et de satisfaire les besoins alimentaires du pays.

Multiplication des possibilités d'emplois et de revenus et répartition plus équitable des fruits du développement

Ces objectifs sont ceux de plusieurs projets dont les activités peuvent revêtir un caractère général, ou plus spécifique.

On peut estimer à des dizaines de milliers le nombre d'emplois créés grâce au développement des coopératives dans une dizaine ou plus de pays avec lesquels le programme a coopéré. Les emplois coopératifs sont généralement créés dans les zones rurales, ce qui permet de lutter contre le déséquilibre dans le développement entre les zones urbaines et les zones rurales, et contre l'exode rural. Grâce au développement de grandes coopératives, des emplois ont été créés pour des travailleurs non qualifiés, semi-qualifiés ou qualifiés, dans des fonctions de secrétariat et de comptabilité, aux niveaux des agents de maîtrise, de cadres moyens et supérieurs. De plus, un grand nombre d'emplois fami-

Le dossier des coopératives -

liaux ont été créés, par exemple dans les coopératives et groupes de femmes.

Il a été possible, dans certains cas, de réaliser un impact direct sur la création d'emplois et la répartition des revenus. Il en est ainsi notamment des projets qui ont aidé directement les coopératives locales, soit techniquement, soit par des prêts provenant des fonds de roulement. Il est également probable que des avantages indirects puissent découler de ces projets pour d'autres bénéficiaires de la communauté, qu'il s'agisse de pauvres ou de moins pauvres, de membres ou non des coopératives, grâce à l'effet multiplicateur interne résultant de l'expansion de l'économie et des activités commerciales créées pour des biens et des services.

La répartition équitable des fruits du développement constitue un objectif du programme à la réalisation duquel plusieurs projets ont apporté une contribution générale. Toutefois, celle de certains projets est plus spécifique. Il en est ainsi par exemple du projet ACO-PAM et du projet d'aide alimentaire aux coopératives d'Amérique centrale, décrits au chapitre II.

Les coopératives de consommation et d'approvisionnement peuvent jouer un rôle important en réduisant le coût de la vie, en maintenant le pouvoir d'achat des revenus et en rendant disponibles les produits essentiels. La plupart des grands projets de l'OIT ont inclus le développement des coopératives de consommation et d'approvisionnement, quelquefois en tant que section spéciale de coopératives polyvalentes de commercialisation et d'approvisionnement, quelquefois en tant que coopératives spécialisées de consommation. Dans les zones urbaines, de grandes surfaces comportant des livres services ont été créées, avec succès. On trouve des exemples d'assistance au développement des coopératives de consommation dans les projets exécutés en Inde, aux Bermudes, au Botswana, au Niger, au Togo, en Haute-Volta, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Indonésie, à Sri Lanka et au Koweït.

Mise en valeur des ressources humaines

En ce qui concerne cet objectif, les contributions sont plus facilement identifiables, même si l'impact direct ne peut pas toujours être quantifié de façon précise.

L'un des principaux aspects de nombreuses entreprises coopératives dans les pays en développement, c'est le caractère « amateur » de leur gestion. Presque par définition, les coopératives sont les entreprises gérées par des gens qui ne sont pas des hommes d'affaires, d'où la nécessité absolue de l'éducation et de la formation. Le programme a participé à la création et/ou au renforcement des institutions permanentes de formation au Botswana, au Soudan, au Swaziland, en Gambie, au Sierra Leone, en République-Unie du Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Yémen démocratique et en Jordanie. Un très grand nombre de dirigeants, directeurs et personnel de coopératives ainsi que des fonctionnaires du gouvernement ont été formés dans ces centres. Le contenu et la méthodologie de la formation ont été perfectionnés et conçus pour des résultats pratiques, grâce à l'action de spécialistes sur le plan local, et aux travaux du MATCOM et du Centre de Turin, sur le plan international. Dans de nombreux cas, la formation a permis l'installation de systèmes modernes d'enregistrement, de comptabilité et d'informations de gestion. La formation de boursiers à l'étranger a apporté de nouvelles dimensions à l'expérience des dirigeants coopératifs des pays en développement, et continue à demeurer un facteur important de promotion de contacts coopératifs internationaux et un moyen précieux d'améliorer la compréhension pratique des possibilités et problèmes des coopératives. Certes, si des dirigeants bien formés sont souvent enlevés des coopératives par d'autres institutions ou entreprises, on ne peut pas dire qu'ils sont perdus pour le développement du pays dans son ensemble. Le mouvement coopératif de nombreux pays constitue un grand formateur de main-d'œuvre qualifiée. Toutefois, ses effets indirects ne constituent pas l'objectif réellement visé. De nombreuses coopératives doivent apprendre à considérer une bonne gestion comme un investissement fait dans leur propre intérêt.

Satisfaction d'autres besoins essentiels

De nombreux projets de coopérative de l'OIT contribuent à la satisfaction d'autres besoins essentiels que la fourniture d'une alimentation et d'un logement adéquats et celle de services améliorés d'éducation, de santé et de bien-être social. C'est ainsi que de nombreux sous-projets créés par le projet ACOPAM et le projet de coopérative et d'aide alimentaire d'Amérique centrale apportent une aide directe aux pauvres. Les banques coopératives de grains aident les familles paysannes du Sahel à passer sans encombre la période de disette de l'année, les minoteries libèrent les femmes de nombreux travaux manuels, les banques coopératives de grains fournissent des semences aux paysans pauvres. En coopération avec le HCR, l'OIT aide les réfugiés angolais au Zaïre à accroître les revenus familiaux et à réduire les coûts. Les clubs précoopératifs de mères, de la Bolivie participent à la lutte contre la malnutrition des populations rurales les plus démunies et, dans le projet centraméricain, la plupart des personnes assistées figurent parmi les plus vulnérables.

En outre, et cela va de soi, les coopératives elles-mêmes constituent un moyen important grâce auquel peut être satisfait le besoin essentiel de la population de participer à la prise des décisions intéressant leur travail et leur vie.

Pour ce qui est des droits de l'homme (liberté syndicale, abolition du travail forcé, de la discrimination), la contribution des activités opérationnelles de l'OIT dans le domaine des coopératives n'est pas aussi facilement identifiable. Cette contribution peut être plus spécifiquement identifiée dans les projets portant sur l'élaboration de la législation. Ici l'OIT concentre ses efforts et fait en sorte que soient pleinement préservés et protégés les droits à la liberté syndicale et les caractéristiques essentielles des coopératives. Il en est de même des projets intéressant les groupes défavorisés de la population.

Il est également vrai de faire observer à cet égard que les efforts en vue de la mise en valeur des ressources humaines grâce aux activités coopératives visent eux-mêmes à doter les membres des coopératives de la capacité non seulement de comprendre et d'exercer leurs droits, mais également d'agir, dans le cadre de leurs associations, de manière à promouvoir leur autosuffisance et à les rendre moins dépendants de l'intervention extérieure.

c) Priorité spéciale aux besoins et problèmes des groupes défavorisés

Les pauvres des zones rurales et urbaines

Le trait caractéristique qui a marqué l'évolution du programme des coopératives au cours des dernières années a été la priorité accrue accordée aux projets visant en particulier les ruraux démunis.

Pour ce qui est des pauvres des régions urbaines, ils n'ont bénéficié jusqu'à présent que d'une moindre priorité, bien que certains projets aient été mis en œuvre en leur faveur, tels que ceux des coopératives de consommation en Inde, au Togo, à la Trinité et au Soudan.

On peut ajouter qu'en ce qui concerne le présent exercice biennal, il est prévu d'accorder une plus grande attention aux besoins des pauvres des zones urbaines. De plus, un plan d'action est en cours de préparation à cet effet.

Au cours de la majeure partie de la période considérée, la préoccupation essentielle des agences de financement faisant appel à l'expérience de l'OIT a été le développement qui, bien que susceptible d'être défini de façon plus large, est souvent synonyme de développement économique. Les coopératives étant plus que des entreprises, puisqu'elles acceptent des membres pauvres de la communauté au même titre que des membres plus nantis, et que leur message est un message d'autosuffisance démocratique, l'OIT a été en mesure de maintenir sa propre vision élargie des coopératives tout au long de cette période de priorité au développement économique.

Les femmes

D'une façon générale, les coopératives sont organisées par et pour les hommes et les femmes, afin de résoudre en commun leurs difficultés économiques. Le programme accorde une attention spéciale, toutes les fois que cela est approprié, aux activités dans lesquelles les femmes jouent un rôle prépondérant. Il a par conséquent toujours apporté son assistance aux groupes de femmes. Toutefois, ces activités n'étaient pas aussi courantes qu'elles le sont à l'heure actuelle. Au cours des dernières années, l'aide aux groupes de femmes, aux précoopératives et aux coopératives représentait une large part des activités totales. En *Papouasie-Nouvelle-Guinée*, on a aidé les femmes à se constituer en groupements commerciaux. Au niveau régional, l'ACOPAM, le projet centraméricain et COOPTRADE comportaient l'assistance aux coopératives féminines et aux organisations féminines de type coopératif. Dans le cadre d'un certain nombre de projets nationaux (*Turquie, Soudan, Kenya, Ghana*), il existe des activités spéciales pour des groupes de femmes. Un séminaire régional sur les femmes dans les coopératives a été tenu à Dakar en 1980, et un séminaire national a été organisé en *Guinée*.

Certaines des activités de ce genre ont été rendues possibles grâce à l'assistance du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme (VFDW). A titre d'exemple, citons le projet de Conseil national de la femme et du développement au *Ghana* visant la promotion des activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles des fermières. Les Pays-Bas et autres donateurs bilatéraux ont également apporté leur soutien aux projets d'assistance aux groupes de femmes.

Les handicapés

Trois séminaires sur l'organisation des coopératives en faveur des personnes handicapées ont été organisés, en coopération avec le programme de réadaptation professionnelle de l'OIT.

Au cours de la période considérée les coopératives ont souvent fait l'objet de critiques et attaques. Il s'agit, dans la plupart des cas,

(1) Parmi ces publications, citons : UNRISD, *Coopératives et développement en Asie*, Genève, 1972. *Coopératives rurales en tant qu'agents du changement* - rapport de

recherche et débat janvier 1975, publié en espagnol avec l'autorisation de l'UNRISD sous le titre de - *Cooperativismo : su traxaso en el tercoet mundo* » (*Coopérative : son avenir dans le tiers monde*).

Celle-ci englobe des lois, des règlements d'application, des statuts types pour les différentes catégories d'entreprises coopératives. Dans de nombreux cas, la législation coopérative actuelle, qui remonte à l'époque coloniale, a besoin d'être modifiée pour tenir compte des besoins nouveaux. Cette réforme de la législation est essentiellement fondée sur une conception du développement caractérisée, non plus par une réglementation pure et simple des activités, mais par la promotion d'une

participation plus active du mouvement coopératif au développement économique et social des zones dans lesquelles il opère. Un autre trait marquant réside dans l'adaptation des principes et pratiques aux conditions locales. De nouvelles législations sur les coopératives, élaborées avec l'assistance de l'OIT, ont été promulguées au Burundi, au Sénégal, en République - Unie du Cameroun ou sont en cours de

promulgation en Haïti, au Togo, au Pakistan, a Fidji et en Grèce. Une entreprise coopérative qui réussit est généralement une entreprise qui a pris la place occupée antérieurement par d'autres sur le marché, il faut, par conséquent, s'attendre à toutes sortes de résistances et d'oppositions. C'est d'autant plus vrai qu'au cours de leurs premières années d'existence, les coopératives ont été gênées

ralement trop faibles, du point de vue éducatif et économique, et ne disposent pas de ressources humaines assez qualifiées pour survivre à la concurrence. Aussi les gouvernements leur ont-ils apporté, conformément aux dispositions de la recom-

mandation no 127, une assistance temporaire, jusqu'à ce qu'elles puissent se développer suffisamment pour s'occuper de leurs propres intérêts. Dans de nombreux cas, les pouvoirs publics ont réagi positivement aux orientations contenues dans

cette recommandation, en associant les coopératives à la planification du développement, en détachant certains fonctionnaires qualifiés comme directeurs provinciaux de coopératives, en accordant des crédits pour soulager leur trésorerie. Les

d'institutions qui n'ont de coopératives que le nom. C'est ainsi que, pendant cette période, de un certain nombre de publications de l'Institut de de recherche des Nations Unies pour le développement (UNRISD) (1) ont formulé une série de critiques contre les coopératives dans les pays en développement. Une polémique s'en est suivie, et l'Alliance coopérative internationale (ACI) a sévèrement pris à parti et réfuté les méthodes utilisées et les conclusions des auteurs. L'argument essentiel consiste à dire que les coopératives prennent les sociétés actuelles telles qu'elles sont, avec leurs bons et leurs mauvais côtés, et qu'elles ne constituent pas un » *agent de changement* » de ces sociétés. Depuis cet échange de

Le dossier des coopératives

Les réfugiés et les migrants

Il s'agit d'un groupe auquel le programme n'a accordé que récemment une attention spéciale. Un projet est en cours d'exécution au Zaïre (avec le soutien financier du HCR) et d'autres projets sont en cours de négociation pour le *Burundi* et le *Soudan*.

d) Instauration d'un climat favorable à la création, au fonctionnement et au développement des coopératives

Comme mentionné plus haut, l'une des principales préoccupations du programme a été d'instaurer un « climat favorable » aux coopératives. Dans le cadre des activités entreprises aux fins de cet objectif, les efforts ont été partagés entre, d'une part, la coopération avec les pouvoirs publics en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, législation et programmes rendant possible et encourageant la liberté syndicale, et, d'autre part, la promotion et la protection des caractéristiques essentielles du mouvement coopératif a savoir : la participation volontaire, l'autonomie dans la prise de décision, le contrôle démocratique et la répartition équitable des bénéfices.

locales spécifiques susceptibles de bénéficier aux groupes peu favorisés vivant dans des zones isolées. En fait, dans plusieurs projets, l'objectif vise à étendre aux populations bénéficiaires les moyens et la volonté d'exécuter elles-mêmes les projets. (Ces bénéficiaires sont souvent membres de coopératives primaires et de groupes précoopératifs au niveau d'alphabetisation particulièrement peu élevée). Cette tâche a été facilitée par un certain nombre de facteurs importants et de récents développements nouveaux. L'un d'entre eux a été l'adoption du programme des experts associés. Beaucoup de ces experts ont accompli un travail de pionnier dans des régions relativement éloignées. Un autre facteur a été l'expansion des rapports d'homme à homme entre le conseiller de l'OIT et son homologue national, ce qui a permis à un conseiller ou à un expert associé de travailler avec un certain nombre d'homologues.

La manière dont les organisations d'employeurs ont fourni, ou pourraient fournir, des encouragements, un soutien ou des avis aux coopératives, notamment dans leurs efforts de devenir - ou de rester - des entreprises Mores, fortes et indépendantes, constitue un aspect du secteur coopératif des pays en développement pour lequel le programme des coopératives de l'OIT n'a que peu ou pas du tout d'expérience.

C'est également un domaine dans lequel on ne dispose que de peu, ou pas du tout, d'informations provenant de recherches ou d'enquêtes. C'est la raison pour laquelle un début modeste a été prévu dans le programme de 1984-85, en vue d'essayer d'identifier la manière dont le programme des coopératives pourrait coopérer avec les organisations d'employeurs qui, dans leur pays, encouragent ou souhaitent de

le faire, l'instauration d'un « climat favorable » en faveur des entreprises coopératives qui veulent devenir libres, fortes et indépendantes. Les activités du programme des coopératives dans ce domaine seront entreprises en coopération avec le programme des activités pour les employeurs.

Comme indiqué au paragraphe 24, une coopération étroite s'est instaurée, tout au long de la période considérée, avec le programme d'éducation ouvrière, dans l'organisation et la conduite d'une série de séminaires sur les syndicats et les coopératives et leur soutien mutuel. De plus, le projet MATCOM a fourni une assistance directe aux organisations de travailleurs concernant les coopératives de leurs pays.

On en trouvera d'autres exemples aux paragraphes 24 et 67. Des efforts sont actuellement déployés en vue de trouver les moyens grâce auxquels cette coopération pourra être renforcée, et de créer le « climat favorable » et les mécanismes d'appui nécessaires au développement des coopératives.

urbaines, il est envisagé, en 1984-85, de concentrer essentiellement les efforts d'expansion des activités, notamment au niveau des projets, sur les coopératives urbaines. Pour ce qui est des coopératives Ou type de coopératives de travailleurs et de coopératives de services, dont les

TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS, 6/1985 335

Le dossier des coopératives

vues, la situation s'est améliorée dans de nombreux pays, mais il est incontestable que la création de coopératives dignes de ce nom se heurte à de très graves difficultés. L'expérience a en effet montré que cette création constitue un processus beaucoup plus laborieux qu'on ne l'avait cru au début. La critique selon laquelle les coopératives reflètent la société dans laquelle elles ont été créées doit être prise au sérieux, de façon objective. On pourrait, à cet égard, classer les pays selon un ordre continu, en partant de ceux dont la situation socio-économique et politique rend tout à fait impossible la création de coopératives authentiques, pour aboutir à ceux dans lesquels une telle création, tout en étant difficile, n'est certainement pas impossible. Des bouleversements politiques peuvent, de temps à autre, soit aboutir à la fermeture de coopératives qui avaient bien réussi auparavant, soit ouvrir de nouvelles perspectives. Ces bouleversements, s'ils ont été la cause principale des cas d'échecs retentissants de quelques projets de l'OIT sont également le point de départ de nouveaux succès.

Pour ce qui est de l'exercice biennal 1984-85, une attention encore plus grande devra être vouée à cet objectif - ou à cette série d'objectifs - d'instauration d'un « climat favorable ». Le programme et budget de 1984-85 en a fait, pour la première fois, l'un des objectifs fondamentaux du programme.

Ce qui a été envisagé, c'est non seulement de consacrer davantage les efforts sur cet objectif au niveau du projet, mais également d'entreprendre des actions de renforcement grâce aux séminaires et réunions aux niveaux national et régional, et d'accroître le volume des services informels, financés, si nécessaire, par des sources extra-budgétaires. Les groupes cibles de ces actions de renforcement devraient être ceux qui avaient participé à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, législation et programmes de coopératives. De plus, il conviendrait d'explorer les moyens grâce auxquels les organisations d'employeurs et de travailleurs pourraient contribuer à la promotion et à la protection du « climat favorable », dans la mesure où elles peuvent apporter aide et conseils aux coopératives dans leurs efforts de devenir, ou d'essayer de rester, des organisations bien structurées et indépendantes, guidées, dans leur fonctionnement, par les principes et les caractéristiques essentielles mentionnés dans la recommandation no 127.

Relations avec les gouvernements et avec les organisations d'employeurs et de travailleurs

L'impact du programme sur la législation nationale, qui est tout à fait considérable, semble revêtir une importance sans cesse croissante. De nombreuses demandes ont été adressées au programme par les gouvernements en vue d'une assistance dans l'élaboration d'une meilleure législation des coopératives.

Relations entre les coopératives et leurs unions et fédérations

Dans un certain nombre de projets mentionnés ci-dessus, les activités opérationnelles de l'OIT ont participé à la création de « structures faillées » intégrées, dont l'organisation consiste, en pratique, à retenir les caractéristiques essentielles des coopératives, et dont l'objectif réside dans la promotion des coopératives en tant que secteurs forts et indépendants de l'économie nationale. Ces activités seront poursuivies. Il est également envisagé que dans les pays où l'existence, sur le plan national, de plus d'une « structure faillée » rend le secteur plus faible et moins indépendant, des efforts devront être déployés pour aider les coopératives à coordonner et à coopérer plus étroitement, dans leurs intérêts réciproques, et en tant que représentants du secteur coopératif qui peut jouer un rôle important dans la planification et le développement d'ensemble du pays.

e) Coopération internationale en vue de promouvoir et de soutenir les coopératives

L'impact de cette coopération a été souligné, avec quelques détails, au chapitre II. Une telle coopération concerne les relations

avec les autres organisations et institutions des Nations Unies, l'ACI, les institutions internationales de financement pour le développement, etc. La coopération avec l'ACI, qui n'a cessé de progresser au cours de la période considérée, a été renforcée par l'expansion des bureaux régionaux de CAO. De plus, une coopération internationale régulière existe du fait de la participation de l'OIT à COPAC. C'est ainsi par exemple qu'à l'heure actuelle COPAC, en association avec ses membres, examine les moyens grâce auxquels les institutions bancaires internationales pourraient apporter une assistance plus grande à la promotion des coopératives dans les pays en développement.

Contraintes et problèmes

Comme indiqué au début du présent chapitre, la mise en œuvre des activités opérationnelles de l'OIT dans le domaine des coopératives s'est heurtée à trois sources de contraintes, à savoir : la nature et l'ampleur des demandes des gouvernements; les objectifs du programme, les limites financières et les procédures de gestion de ressources des pays donateurs, et les ressources disponibles au titre du budget ordinaire de l'OIT. Il convient d'y ajouter un certain nombre de difficultés du genre de celles que rencontrent la plupart des activités opérationnelles de l'OIT, et en particulier celles de coopération technique.

Contraintes au niveau de la demande

Etant donné que, dans le cadre des activités opérationnelles, les tâches ne sont entreprises qu'à la demande spécifique des gouvernements - ou, s'agissant des projets régionaux ou sous-régionaux, avec leur accord -, les priorités et les orientations de ces activités, dans leur ensemble, sont par conséquent dans une large mesure déterminées par les requêtes des gouvernements. Ces requêtes reflètent les principaux besoins et priorités, et constituent bien plus des demandes qu'un programme d'activités pratiques formulé et conçu, de façon globale, par l'OIT.

Il est évident que, en pratique, le programme des coopératives de l'OIT exerce une certaine influence - souvent considérable - sur la nature et l'ampleur de ces demandes. L'OIT est invitée à aider les gouvernements dans l'identification des besoins, aussi bien que dans la conception des projets et dans les négociations en vue de leur financement.

Etant donné que, dans la majorité des cas, les gouvernements doivent compter sur les sources extérieures pour financer les éléments internationaux des projets mis en œuvre dans leurs pays, leurs demandes sont limitées par le volume des ressources mises à la disposition par les fonds d'assistance, pour l'ensemble de leurs pays. Aussi les propositions de projet de coopératives devront-elles souvent entrer en concurrence avec celles de nombreux autres secteurs.

Compte tenu des considérations qui précèdent, toute tentative d'adopter une approche de programmation aux activités opérationnelles - plutôt qu'une réponse, projet par projet, aux demandes individuelles - se heurtera à des difficultés. Toutefois, même si ces difficultés sont réelles, les efforts tendant à ce que certaines priorités et orientations de l'OIT reçoivent une attention adéquate ont été couronnés de succès, ainsi qu'en témoignent les évaluations mentionnées au début du présent chapitre.

Contraintes au niveau des ressources extérieures

De même, la recherche de ressources extérieures nécessaires au financement des activités opérationnelles dans le domaine des coopératives s'est heurtée à des difficultés. Celles-ci sont peu graves dans la mesure où les objectifs des programmes des donateurs sont analogues à ceux de l'OIT, comme ils le sont dans de nombreux cas. Mais elles peuvent être réelles si les ressources sont limitées, ou ont été réduites (cas du PNUD), ou sont canalisées vers l'assistance bilatérale (cas du SIDA). De plus, des

Le dossier des coopératives

contraintes existent, ou peuvent exister, concernant les procédures de gestion des ressources des pays donateurs, notamment lorsque ceux-ci opèrent dans le cadre des procédures de programmation par pays (avec le PNUD) ou dans celui d'un groupe donné de pays (cas de nombreux donateurs multi-bilatéraux).

Cela étant dit, et compte tenu des effets continus de ces contraintes, il conviendrait de reconnaître que les ressources extérieures mises à la disposition de l'OIT pour ses activités opérationnelles n'ont cessé de se maintenir à un haut niveau, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Contraintes au niveau du budget, ordinaire

Les allocations budgétaires disponibles au programme des coopératives de l'OIT constituent inévitablement une nouvelle contrainte sur ses activités opérationnelles en ce sens qu'elles limitent le volume et la qualité des activités susceptibles d'être conçues, préparées, négociées et mises en œuvre. Dans le programme et budget pour 1984-84, par exemple, les ressources disponibles au titre du budget ordinaire pour le personnel du programme des coopératives représentent en tout 8/00 années de travail (services organiques) et 5/04 années de travail (services généraux). A ces chiffres, il y a lieu d'ajouter les ressources de personnel disponible dans les régions pour le financement de quatre conseillers régio-

naux en coopératives, ainsi que celles qui seront disponibles au titre des frais d'agence (6/00 années de travail de services organiques, et 2/03 années de travail de services généraux).

Contraintes au niveau du programme

Les difficultés rencontrées dans les efforts visant à ce que les activités opérationnelles, dans leur ensemble, contribuent de façon satisfaisante, aux objectifs du programme des coopératives sont, grosso modo, de trois sortes : celles qui concernent le volume total des activités; celles qui ont trait à leur équilibre; et celles qui portent sur le calendrier de la formulation des négociations et de la mise en œuvre.

Pour ce qui est du volume total des activités, les contraintes dont il était question plus haut constituent la principale source des difficultés rencontrées.

Les efforts visant à atténuer les effets des contraintes découlant des demandes se poursuivent au niveau national de la manière décrite, et ils ont été renforcés par la reconnaissance croissante, dans la plupart des pays, de la nécessité d'encourager la « participation populaire » aux activités de développement et à la répartition équitable de leurs fruits. Il semblerait toutefois nécessaire de renforcer les efforts déployés par l'OIT par des actions qui permettraient une meilleure prise de conscience, de la part des autorités



Coopérative de pêche féminine au Sénégal.

Le dossier des coopératives

responsables de la planification du développement, du rôle précieux des coopératives et des structures coopératives en tant qu'instruments permettant de réaliser le progrès économique et social et d'instaurer un « climat favorable » à leur épanouissement.

Les efforts en vue de réduire les effets des contraintes de financement extérieur se poursuivent également de la manière décrite ci-dessus, et une attention plus grande est maintenant vouée aux possibilités de coopération technique dans les programmes d'« aide alimentaire » ou en tant que parties intégrantes des programmes d'investissement de capitaux extérieurs.

En ce qui concerne l'équilibre des activités, les problèmes rencontrés peuvent être considérés comme les résultats des contraintes décrites ci-dessus. Pour plusieurs des objectifs, les gouvernements, les donateurs et l'OIT ont des priorités identiques ou très sensiblement analogues, mais il existe des domaines où l'OIT attache une priorité plus grande que ses autres partenaires. Il s'agit de veiller à ce que les coopératives et leurs structures soient, ou deviennent, des entités fortes et indépendantes. Autrement dit, l'objectif visé est de promouvoir et de garantir les caractéristiques essentielles des coopératives et d'encourager l'instauration d'un « climat favorable ». Ici encore, il semblerait nécessaire de renforcer les actions en cours fondées sur le concept projet par projet, par des actions de caractère plus général, aux niveaux national, régional et global, afin de réaliser une meilleure compréhension et un respect plus grand de ces objectifs par tous ceux qui sont concernés par le développement coopératif.

Les difficultés rencontrées dans les efforts visant à ce que les activités opérationnelles soient entreprises de façon satisfaisante et apportent une contribution valable aux objectifs du programme dans un laps de temps raisonnable sont multiples, et doivent être considérées, pour une large part, comme des problèmes se posant au niveau du projet plutôt qu'à celui du programme. La durée normale nécessaire pour l'identification des besoins et la conception du projet est d'environ douze mois, et celle de la négociation pour le financement et l'accord final sur les conditions et modalités d'exécution prend encore douze autres mois. Dans ces conditions, les activités de coopération technique dans le domaine des coopératives se déroulent de la même manière que celles des autres programmes. Il en est de même de leur rythme d'exécution.

Là où le calendrier des opérations pose des problèmes particuliers, c'est durant la phase antérieure, plus générale, de l'introduction d'objectifs et d'orientations générales de programmation dans les activités opérationnelles au niveau national. L'expérience avec les approches « aide alimentaire » et investissements de capitaux mentionnés plus haut montre que, même en cas d'accord quasi général sur les objectifs et les moyens, les négociations concernant les conceptions et méthodes peuvent être plus longues.

La nature de ces difficultés au niveau du programme montre que certaines activités supplémentaires, qui correspondent plus aux approches au niveau du pays, sont nécessaires si l'on veut améliorer les contributions des activités opérationnelles aux objectifs du programme.

C'est la raison pour laquelle il est envisagé, comme indiqué dans le plan à moyen terme pour 1982-1987, d'entreprendre, en 1986-87, si les ressources le permettent, une étude sur l'impact de la recommandation no 127. C'est également pourquoi, si les ressources le permettent, il est aussi envisagé d'organiser des séminaires et réunions aux niveaux national et régional à l'intention des autorités responsables de la planification du développement, en vue de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, législation et programmes de coopératives. C'est la raison pour laquelle un examen est en cours concernant les possibilités de financement d'un nouveau bulletin périodique d'informations pour tous ceux qui sont intéressés à l'instauration d'un « climat favorable » pour les coopératives.

Contraintes au niveau du projet

Les projets du programme des coopératives n'ont pas été à l'abri des difficultés qui perturbent le déroulement des activités de coopération technique.

Une analyse de la situation montre que celles qui se rencontrent le plus fréquemment sont les suivantes :

- a) difficultés de recruter des experts internationaux possédant à la fois la compétence et l'expérience nécessaires, et notamment une connaissance directe de la situation des coopératives dans les pays en développement;
- b) défaut par les autorités de traduire, par des actions concrètes, les objectifs visés, en fournissant aux projets, en temps voulu, les ressources financières matérielles et humaines convenues à l'origine;
- c) absence de stabilité et de continuité dans la poursuite des politiques nationales, d'où des fluctuations dans le soutien aux projets;
- d) absence de coordination entre les institutions nationales dont la coopération est nécessaire pour l'efficacité de l'action et la réalisation des objectifs du projet;
- e) attitude négative et absence de compréhension vis-à-vis des coopératives dans certains ministères de planification;
- f) instabilité excessive des homologues et du personnel des coopératives en général, en raison des conditions plus favorables offertes ailleurs;
- g) insuffisance de ressources en capital, notamment celles qui sont susceptibles d'être fournies localement, pour appuyer la coopération technique entreprise et lui assurer son effet multiplicateur.

Quelques perspectives d'avenir

L'analyse précédente montre que de nouvelles tendances sont apparues dans les activités opérationnelles, qu'il convient d'encourager à l'avenir. Il en est ainsi en particulier :

- a) de la plus grande priorité accordée maintenant aux besoins des populations démunies des zones rurales et urbaines;
- b) de la plus grande attention vouée aux associations « de type coopératif » moins bien structurées;
- c) de la recherche de possibilités nouvelles d'utiliser plus effectivement les programmes « d'aide alimentaire » en vue de la création et du renforcement des coopératives, et de l'encouragement d'une telle utilisation desdits programmes;
- d) de la recherche de possibilités nouvelles d'aider le développement des coopératives en tant que parties intégrantes et instruments effectifs de réalisation des objectifs des projets d'investissement en capital;
- e) de l'élargissement de la portée des activités du projet MATCOM et d'une utilisation plus grande du Centre de Turin dans les activités opérationnelles relevant du domaine des coopératives;
- f) de l'encouragement aux coopératives dans leurs efforts de promouvoir leurs propres activités visant à fournir aux populations démunies des zones urbaines et rurales des services éducatifs, sanitaires, familiaux et de protection sociale;
- g) du soutien apporté aux groupes de femmes désireux de créer et de gérer leurs propres activités coopératives;
- h) de l'attention spéciale vouée à la création et au fonctionnement des coopératives dont les membres sont des réfugiés ou des migrants;
- i) du renforcement continu de la coopération avec l'ACI, en particulier en ce qui concerne les activités régionales et nationales;
- j) de l'encouragement à utiliser COPAC comme un instrument pour la coordination de l'action internationale par ses membres, en vue de la promotion des coopératives, en particulier en ce qui concerne le financement par les institutions internationales de développement et les banques coopératives internationales.

Plusieurs autres nouvelles orientations et concentrations d'efforts sont également envisagées. Il en est ainsi par exemple :

Le dossier des coopératives

- a) des moyens prévus ou explorés pour fournir une assistance aux coopératives de production ou artisanales, aux coopératives concessionnaires de forêt et de bois, et aux coopératives de pêches marine ou fluviale;
- b) de l'attention plus grande accordée au développement des coopératives dans le secteur urbain non structuré;
- c) des activités aux niveaux national et régional en vue du renforcement des actions entreprises au niveau des projets pour encourager l'instauration d'un « climat favorable ». Ces activités - dont le financement sera assuré essentiellement par des sources extra-budgétaires - revêtiront la forme de séminaires et réunions promotionnels et éducatifs et de services d'information plus nombreux;
- d) de la recherche des moyens grâce auxquels le programme des coopératives, en collaboration avec celui des activités pour les employeurs, pourrait être en mesure de coopérer avec les organisations d'employeurs qui, dans les pays en développement, s'efforcent d'encourager l'instauration d'un « climat plus favorable » , aux coopératives et de faire de celles-ci des organisations fortes et indépendantes;
- e) du renforcement de la coopération existante entre le programme des coopératives et celui de l'éducation ouvrière en vue de l'assistance - financée essentiellement par des ressources du budget ordinaire - aux organisations de travailleurs qui, dans les pays en développement, s'efforcent d'encourager l'instauration d'un « climat plus favorable » aux coopératives et de faire de celles-ci des organisations fortes et indépendantes;
- f) de l'encouragement et de l'assistance au niveau local en vue de resserrer les liens de coopération entre les « organisations centrales et faîtières » , là où il en existe plusieurs;
- g) de la préparation, au cours de l'exercice biennal 1986-87, d'une étude sur l'impact de la recommandation no 127;
- h) des efforts déployés en vue de trouver les ressources nécessaires à la publication d'un bulletin périodique d'informations visant à renforcer les actions prises dans les pays pour promouvoir l'instauration d'un « climat favorable » à la création, au fonctionnement et à l'expansion des coopératives.

ANNEXE

NATURE ET FONCTIONS DES COOPERATIVES

Définition universelle des coopératives

1. Le terme « coopérative » désigne certains types d'associations de personnes, il est utilisé couramment de cette manière dans tous les pays du monde. Toutefois, les associations auxquelles il s'applique en pratique - sinon en théorie - sont si différentes les unes des autres qu'il est difficile d'établir une définition universelle qui soit applicable à toutes les associations connues comme étant des « coopératives ». Certaines de ces difficultés sont spécifiques à des pays ou groupes de pays; certaines ont des origines historiques; d'autres ont vu le jour avec le temps; sans compter d'autres difficultés encore.
2. Toutefois, on peut dire que, dans presque tous les cas où le terme « coopérative » est utilisé, il est question d'associations dont les membres cherchent, en unissant leurs efforts, à réaliser des avantages économiques et sociaux réciproques. Ce faisant, ils sont motivés bien plus par l'intérêt mutuel que par l'intérêt individuel. Ce sont des associations où les avantages obtenus sont le fruit de la participation des membres.
3. Si ces considérations peuvent être exactes, elles ne constituent pas une définition susceptible d'être utilisée pour différencier les coopératives d'autres formes d'associations telles que les sociétés, les coentreprises, les compagnies, les corporations, les communes, les collectivités. En un sens les coopératives constituent un « compromis » par rapport aux autres sortes d'associations (tout en les touchant de près, ou en s'y confondant, quelquefois).
4. Bien qu'il soit difficile de trouver une définition universelle qui s'applique à ce qu'on trouve en pratique, on est généralement d'accord sur les principes dont doivent s'inspirer les coopératives. Autrement dit, il existe un large consensus sur ce que les coopératives doivent être et doivent essayer de faire même si, en pratique, les soi-disant coopératives sont très loin de répondre à ces aspirations et normes et ne pourront jamais le faire même si elles s'y efforcent. Afin de résoudre cette difficulté, certains pays ont adopté une sous-classification des associations fondées sur l'effort commun et le bénéfice mutuel pour désigner de telles associations, et décrire les groupes de structures primitives considérés comme une étape préparatoire vers les coopératives authentiques conformément aux lois et réglementations locales. On pourrait qualifier ces groupes de « précoopératives », mais, dans de nombreux cas, cette notion n'est pas satisfaisante. Une possibilité

consiste à utiliser le terme d'associations ou groupes de « type coopératif ».

5. Heureusement, il existe, dans le cadre du « compromis » dont il était question plus haut, un nombre considérable de coopératives qui n'acceptent pas ou ne respectent pas tous les principes admis, ou une grande partie d'entre eux, et présentent pourtant la majorité des caractéristiques considérées comme essentielles aux coopératives. Il s'agit des coopératives agissant comme des entreprises, dont les membres cherchent des avantages mutuels grâce aux efforts communs, où la participation est volontaire, où il existe un contrôle démocratique des politiques et des opérations, où les bénéfices et risques sont répartis équitablement, où la coopérative agit de façon autonome, dans le cadre de la législation nationale, avec un contrôle extérieur réduit au minimum, mais admettant la vérification des comptes par une autorité compétente et un contrôleur extérieur afin de s'assurer que les activités coopératives sont entreprises dans le respect de la législation nationale et conformément aux objectifs pour lesquels les coopératives ont été créées. Ces caractéristiques, qui sont incorporées dans la recommandation no 127, se retrouvent également dans les critères d'éligibilité des membres de l'Alliance coopérative internationale (ACI) à laquelle plus de 680.000 sociétés coopératives de 70 pays sont représentées et dont font partie environ 360 millions de membres. Dans la grande majorité de ces coopératives, les intérêts ou autres revenus payables sur le capital action sont limités par les statuts.

Portée des activités coopératives

6. En ce qui concerne les domaines d'activité des coopératives, on peut dire qu'ils sont extrêmement variés. Le paragraphe 1 de la recommandation no 127 en donne une liste qui n'a pas la prétention d'être exhaustive. A ces domaines on pourrait en ajouter d'autres (y compris ceux qui figurent à l'annexe de la recommandation no 127 elle-même) tels que les coopératives d'électrification, les coopératives de colonisation rurale, les coopératives de manutention de fret et d'arrimage, les coopératives de musiciens et d'artistes de spectacle, les coopératives de restaurateurs et d'hôteliers. La liste, pratiquement, semble interminable.

Organisation des coopératives

7. En ce qui concerne l'organisation intérieure et extérieure des coopératives, on peut faire une distinction utile entre deux princi-

Le dossier des coopératives -

pales catégories de coopératives : les coopératives de production ou de travailleurs et les coopératives de services. Dans le cadre de ces deux catégories, une nouvelle subdivision peut être faite selon que les modalités du financement extérieur (crédit, capital, autre actifs, subsides, subventions) mettent ou ne mettent pas en jeu l'indépendance des coopératives par rapport aux interventions extérieures.

8. Afin d'obtenir des avantages résultant des activités de grande envergure et de la représentativité, les coopératives locales de la plupart des pays sont affiliées aux unions coopératives au niveau du district, lesquelles, à leur tour, deviennent membres d'une fédération coopérative nationale. C'est ce qu'on désigne sous le nom d'intégration verticale, avec, pour conséquence, ce qu'on appelle la « *Structure faïtière* » du mouvement coopératif dans un pays (la fédération nationale est souvent appelée « *l'organisation faïtière nationale* »).

9. Dans la catégorie de coopératives où les membres travaillent ensemble dans la coopérative, les termes génériques les plus couramment utilisés sont « *coopératives de production* » ou « *coopératives de travailleurs* », ou « *coopératives ouvrières de production* ». Ce type d'organisations, dans lesquelles les membres travaillent ensemble dans le cadre de ce qu'on considère comme des arrangements d'autogestion ou d'emplois mutuels indépendants, peut être considéré comme la forme la plus pure des coopératives, bien que ce ne soit pas la plus courante. C'est la forme la plus répandue. C'est la forme la plus répandue dans l'agriculture, bien qu'on en trouve également à un degré moindre, dans l'industrie et le commerce.

10. La deuxième catégorie de coopératives, celles où les membres ne travaillent pas normalement ensemble dans l'entreprise, est la plus commune dans le monde. En ce qui la concerne, le terme générique le plus généralement utilisé est celui de « *coopératives de services* » mais il est loin d'être satisfaisant car, s'il décrit effectivement les fonctions de ces coopératives, on peut confondre ces dernières avec celles qui opèrent seulement dans le secteur des services. Cette deuxième catégorie de coopératives englobe par exemple les coopératives de consommation, les coopératives rurales d'approvisionnement, de transformation et d'écoulement de produits, d'entretien de véhicules et d'équipement, bancaires et de crédit. Dans tous ces cas, les membres s'inscrivent aux coopératives pour acquérir un droit à certains services. Les fermiers peuvent être membres de ces coopératives pour profiter des économies d'échelles dans l'achat des fournitures agricoles, la transformation et la vente des produits laitiers, l'acquisition des services de technologie et de recherche. Pour ces membres, la coopérative est un moyen susceptible d'accroître les revenus de l'entreprise agricole. La même situation prévaut dans les coopératives de consommation : ici, les membres, à titre individuel ou de ménage, cherchent à améliorer et à protéger leur pouvoir d'achat (en ce qui concerne les prix, la qualité, la disponibilité) grâce à la coopération mutuelle.

11. La « *coopérative de services* » présente un trait caractéristique qui la distingue des autres, à savoir qu'elle est, dans pratiquement tous les cas, un employeur pour les travailleurs qui ne sont pas membres. Toutefois, ce trait n'a pas une signification absolue en ce sens qu'il existe des coopératives relevant de la définition de coopératives de production qui emploient aussi des non-membres comme travailleurs. Ce développement est le résultat d'une lente évolution de quelques coopératives de production qui en sont arrivées au point où les membres ne voient aucun avantage à une augmentation de leur nombre. Leur coopérative (et leurs intérêts dans l'entreprise) peut survivre sans avoir besoin de membres Supplémentaires.

Gestion de coopératives

12. Dans la mesure où une coopérative fonctionne comme une entreprise - et la plus grande partie d'entre elles le font ou cherchent à le faire -, sa gestion présente de nombreux aspects analogues à ceux qu'on trouve par exemple dans les entreprises des secteurs privé et public. La direction (et les membres) de la coopérative doit s'efforcer d'assurer la survie de l'entreprise pour une certaine période, et généralement pour une très longue période, et de faire en sorte que la coopérative s'accroisse en dimension et en valeur. Il s'agit ainsi de parvenir à un équilibre optimum dans les réalisations, compte tenu de nombreux objectifs à court, à moyen et à long terme, et cela en ce qui concerne toutes les ressources, tous les marchés ainsi que les relations entre les cadres dirigeants et le personnel (là où ceux-ci sont engagés parmi les personnes non membres de la coopérative). Il s'agit aussi d'assurer l'efficacité et l'efficience dans des domaines tels que l'amélioration de la productivité, celle de la qualité, la rapidité de la livraison, la capacité d'utilisation, la conservation des ressources, les innovations et l'adaptation à l'évolution du marché et des technologies.

13. Il existe toutefois d'autres aspects présentant ou susceptibles de présenter des différences. L'une de celles-ci réside dans la nature participative du processus de gestion et dans la nécessité de maintenir des relations effectives entre les membres. Par rapport à d'autres catégories d'associations, il ne s'agit que d'une différence de degré, mais cet aspect de la gestion des coopératives peut renforcer dans une large mesure l'efficacité de leurs processus de prise de décisions, de planification et de contrôle ainsi que celle de leur adaptation aux changements dans les conditions et besoins locaux.

14. Un autre aspect concerne le moyen d'obtenir un rendement économique net et optimal, sinon maximal. Dans certains cas, le rendement recherché peut être un profit pour la coopérative, semblable en principe à celui qui est recherché par les entreprises privées, dans d'autres cas, le rendement économique essentiel visé peut être des salaires élevés pour les membres (dans une coopérative de travailleurs), de bas niveaux de prix (dans une coopérative de consommation) ou un chiffre d'affaires plus important (dans une coopérative de services où les fermiers membres cherchent à accroître au maximum le rendement de leurs entreprises agricoles individuelles). Il conviendrait de noter à cet égard que dans les pays où il existe une législation séparée pour les coopératives, des dispositions concernant la répartition de toutes les ressources supplémentaires sont généralement incluses. Ces dispositions posent des conditions minimales concernant la retenue de gains aux fins de financement interne et d'allocations pour des activités éducatives et sociales.

15. Un autre aspect spécifique peut provenir de ce qui a été mentionné antérieurement, à savoir les mécanismes grâce auxquels de nouveaux fonds et actifs sont acquis ou sont devenus disponibles.

Ces mécanismes peuvent se traduire par une mainmise extérieure sur la direction des coopératives. Toutefois, par rapport aux autres catégories d'associations, il ne peut s'agir ici que d'une différence de degré.

16. Toutefois, pour de nombreuses coopératives, et en particulier pour celles dont les membres ont « *des ressources et possibilités limitées* », de nombreux problèmes de gestion peuvent se poser en raison du manque de préparation des membres pour la participation à la direction de l'entreprise, et de la rareté des membres capables d'assumer des responsabilités de chef et d'entrepreneur qui doivent être celles de la coopérative. L'expérience a néanmoins montré qu'avec une formation adéquate et une initiation aux problèmes pratiques de gestion, il est possible, pour des membres qui ne disposent que d'un bagage intellectuel limité, de devenir des dirigeants et directeurs très efficaces de coopératives.

TEACHER COOPERATIVES IN AFRICA

by Raymond J. Smyke *

The credit union idea is said to have begun almost 130 years ago by Friedrich Wilhelm Raiffeisen, the mayor of a small German town who was anxious to protect his people from the ravages of poverty and usury. The credit society he founded in 1849 was innovative, based on the premise that the borrowers' character would be security for the loan. Given the economic conditions in Europe at the time the idea was attractive and eventually successful. In 1864 he organized the first of 425 credit unions similar to those of today. He died in 1888 and is recognized as the « fa-

ther» of the credit union movement. The idea spread wherever European immigrants traveled. Quebec in 1906 passed the first credit union ordinance under the instigation of Alphonse Desjardins (1854-1920). Concerned with usury paid by working people he founded the first Canadian credit union in Levis, Quebec in 1900. In the United States, Edward A. Filene, a Boston retailer, spent over one million dollars of his personal fortune to stimulate credit unions. He aimed to provide spendable income for working people, thus stimulate business.

African Foundations

European missionaries brought the Christian idea of thrift to Africa. Since they were responsible for the bulk of education in English speaking colonies from the late 1800's until World War II. they could inculcate habits of thrift and savings among the teachers they employed and the children in their schools. Thrift and loan societies in Africa can be traced back to the early 1920's. However, the modern credit union was a post World War II development. It was stimulated by a number of factors : more Africans entering the formal wage sector of labour; the emergence of an African middle class with essentially European values (1); the Keynesian belief of colonial administrators that savings were necessary for economic growth; the beginning of United Nations interest in non-self governing territories, then with the independence of 17 African countries in 1960, the beginning of U.N. assistance. For example, the 1943 United Nations Conference on Food and Agriculture asked all countries to study the advantages of the cooperative movement. But other U.N. assistance programmes were not officially cognizant of cooperative movement although many of the early U.N. personnel in Africa were former colonial civil servants and Americans who were familiar with the potential of small scale cooperatives particularly in rural agriculture.

The link with education and teaching began through adult education. The report *African Education* (1953) notes « *Cooperative producer and consumer societies are numerous in many parts of Africa, but the movement is only very slightly associated with education and in this respect is unlike the cooperative movements of Europe and the United States of America and Canada. The study of cooperative methods can be a powerful incentive in adult education, and the methods and techniques of cooperative adult education in Nova Scotia, Canada, could be applied most usefully in Africa where similar difficulties of scattered*

communities and poor communications hold. It is the general rule of cooperative societies in other parts of the world that a percentage of the profits, sometimes as much as 10 percent, should be devoted to education. There is a strong case for applying compulsion in this way to cooperative societies where this is not an accepted voluntary principle ». The report went on to « *recommend that all cooperative societies should be required to set aside a percentage of profits to be devoted to work in cooperative education* ». (2).

A brief diversion on how the cooperative movement got started in Africa may be of interest. During the colonial period agricultural and marketing cooperatives were in the hands of Europeans who controlled this phase of the economy. Lord Hailey pointed out in his monumental *African Survey*, « *to the African peoples... a cooperative represented an institution of a novel character, which was evolved in the first instance to meet the needs of the industrialized society of Europe* ». (3). The 1928 Royal Commission on Agriculture in India gave an enormous official push to the formation of cooperative societies to curb the power of the money lender and to free the « *rural masses from their crushing burden of debt* ». Between 1928 and 1940 the Indian cooperative movement had registered considerable success and growth. Conditions differed significantly in Africa. For one thing « *African customary law makes no provision for the expropriation of the landholder in order to satisfy the claims of the creditors* ». In other words African land was communal and not individually owned, thus land debts could not be passed on from generation to generation as was the case in India (4). One important transfer taken from the Indian practice to Africa was the establishment of a Registrar of Cooperative Societies within the colonial administration. His task was to encourage, promote and provide some supervision over the societies. In 1946 the promotion of the cooperative movement became official colonial policy. As a result indigenous producer and marketing cooperatives became firmly established. The most famous among them was the Kilimanjaro

* Professor of Third World Politics, Webster University in Geneva.

Cooperatives Survey

Native Co-operation Union based on coffee growing. It came into being with official approval, following European agitation against Africans growing coffee. A similar experience dealt with the ginning of cotton in Uganda an Asian monopoly. In the early phase of cooperative development, that is before the 1946 Colonial Office policy, only Nigeria had a Registrar of Cooperatives. In other colonies the work came under the departments of agriculture. Ten years after its policy to promote cooperatives, the Colonial Office reported it a success. 7,500 registered societies in British Colonial Africa had almost 1 million members and substantial paid up share capital and reserves.

In the French African territories, while early cooperatives were agriculturally based, they evolved differently following the French propensity toward centralisation. The Société indigène de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles, commonly called Société indigène de prévoyance (S.I.P.) began in Algeria at the turn of the century. It aimed to remedy the hardships faced by the Algerian peasant who disposed of all of his crop income at the same time leaving no reserve for future planting, but worse became a victim of exorbitant interest. Initially voluntary, it was found to be quite successful and was made compulsory. It was introduced to Senegal in 1910. A subscription was charged for every member and the administration was in the hands of local notables under European supervision. The S.I.P. grew far beyond the original intent. From a common fund it was able to build dams and undertake substantial agricultural development projects aimed at consolidating and making more effective the sale of agriculture products. Some units maintained health clinics and schools in cooperation with local authorities. Based on its success in French West Africa the S.I.P. was established in French Equatorial Africa in 1937 with slightly more

administrative control. Over the period of its existence the S.I.P. was effective in helping peasants by stabilizing the rural economy and eliminating much of the risk of small scale farming. With the introduction of the French Union after World War II the S.I.P. was deemed to be out of harmony with the new philosophy and was dissolved. An Inspector of Co-operative Societies was appointed under new legislation in 1948. The sociétés de prévoyance gave way to »*mutuelles* » and a new organisation called «Fonds local d'équipement rural et du développement économique et social »; Fonds de Génie Rural for short. « *This was designed to make funds available for the support of any local collectivity which might be prepared to meet, either in cash or in kind, one-third of the cost of any project for local betterment; such collectivities might be either a provident society, a cooperative, or a unit such as a village* » (5). The basic structure of cooperatives established under colonial legislation remains in use in French speaking countries of Africa today.

Both the Belgian and Portuguese territories were slow in involving indigenous people in the cooperative movement. In South Africa legislation precluded Africans from forming cooperatives until very recently. Interestingly enough in Lesotho a strong movement has been inspired by the long time presence of French Canadian Catholic missionaries whose tradition in the cooperative movement went back to the turn of the century as noted earlier. In summary, the cooperative movement was successfully functioning in many areas of French and English speaking Africa. It was largely related to agriculture and predominantly European - managed. Some small savings and thrift societies existed which were missionary - oriented, but most importantly after 1946 it was official colonial policy to prosper the cooperative movement among indigenous populations. Both French and English examples were shown.

The Post Independence Period

The watershed year for many African countries -1960 - saw heady days leading up to independence. The exciting period immediately thereafter witnessed a confused period in African development. The world, outside of the former colonial powers, had discovered Africa ! As the new countries were getting under way they were inundated with expert advice from United Nations agencies and from donor countries. Foreign aid was generous, but in retrospect it was what the donors felt the new countries should have. At the same time the important process of Africanisation of cadres was also taking place. That is, the replacement of expatriate civil servants by Africans in the political, military and civil establishments of each new country. The bulk of those who moved into these positions came from the teaching profession (6). The pre-independence decade 1950 to 1960 was uneventful for teacher organisations. Still very much under missionary control they tended to be denominationally - based with very little inter-confessional contact. In English - speaking Africa, at the time, 80 % of teachers were mission employees, the remainder government employees. In French speaking countries almost all teachers were government employees who belonged to the teachers section of the monolithic l'Union Générale des Travailleurs de l'Afrique Noire (UGTAN) and its teacher wing Fédération des Enseignants d'Afrique Noire (FEAN). After 1960 the French speaking unions broke up into national organisations while in English speaking countries a move began to unify nationally diverse groups. The decade saw trade union type agitation aimed toward obtaining a single employer - the government - as opposed to the existing pattern in Anglophone Africa of many mission employers with varied conditions and terms of service (6). The cooperative movement could not take hold unless strong teacher organisations were unified nationally and operated with the check off system also known as payroll deduction of dues (PRD).

Specifically when an employer agreed to deduct dues at source and pay the amount automatically to the union, always with the agreement of the individual member concerned. During the early period of teacher organisation growth, after independence, the

fight for the check-off was a long difficult struggle. In some instances ministries of education and labour agreed, but then the treasury - the actual paymaster - refused to implement the system. In some cases weak governments were fearful that with vastly increased revenue they could no longer influence or control teacher unions. During the period when teacher groups were struggling for one employer, i.e. the government it effectively meant that mission employers would lose control of one of their most important functions, that of education. Almost all missionary agencies had their own schools and received government grants to help defray running costs, generally the grants covered teacher salaries. When the move for one employer began, a number of the larger missions sensing this loss of control willingly arranged for the checkoff system to placate their teachers. This move permitted teacher credit unions to begin. Eventually, most English speaking countries adopted the one employer theme that teachers were pressing for: to the satisfaction of teacher unions but to the regret of many mission employers (8).

The chart below shows teacher strength in 1984. In 1970 the numbers in the column marked TP (teacher population) were almost half of the given figure. It was at that point that teacher unions in English speaking Africa had achieved basic unity many with the check off system and had begun to expand and consolidate in a number of fields including credit unions and cooperatives (9). It should be clearly understood that the trade union movement itself was also involved and interested in cooperatives particularly after the formation in 1973 of the Organisation of African Trade Union Unity (OATUU). This study, however, deals only with teachers, which for the most part were not closely linked to national trade union centers in English speaking Africa though they were integrated into the national centers in French speaking countries (10). To develop the idea of teachers - sponsored cooperatives and credit unions, three cases will be examined where teacher cooperatives differ basically. Each case will point to origins, functioning, difficulties encountered and relative success or lack of it. The examples selected are from Sierra Leone, Kenya and Nigeria; coun-



tries that in 1985 have 10,000, 100,000, and 500,000 teachers respectively. Other countries of course have made starts on credit unions. In the case of Ghana, for example, the Ghana National Association of Teachers (GNAT) received early generous support from the Canadian Teachers Federation to establish credit unions. They developed well for a time but when the nation's economy came under very severe stress, the problems were reflected in all sectors of society including credit unions (11).

Sierra Leone Teachers Union (SLTU)

The Sierra Leone Teachers Union Savings and Credit Co-Operative Society Limited, began in September 1978 with the formation of an executive committee. Shortly before the American Federation of Teachers conducted a training seminar which encouraged the SLTU executive to examine full-scale economic services for its members. The Union's finance officer and a steering committee prepared bye-laws which were approved by the Registrar of Cooperatives the same year. A membership drive began with radio programmes and meetings in the provinces. Two additional seminars

organised by the SLTU in cooperation with the International Federation of Free Teachers Unions (IFFTU) and the Friedrich Ebert Foundation focused on the new venture. Topics included the history and development of credit unions; cooperative savings and credit schemes; management, financial control, and other aspects including how to promote the scheme through membership education.

Management training became the next priority. The World Confederation of Organizations of the Teaching Profession (WCOTP) with which the Union had close relations, informed some of its affiliates about the project. With characteristic vigor the South Australia Institute of Teachers (SAIT) and its credit union SATISFAC responded favorably. SAIT provided a fellowship for three credit union officers from Kenya, Nigeria and Sierra Leone. The SLTU finance officer, by then secretary/manager of the credit union went with the others to South Australia in 1979 where he spent a month to study financial control, management and all other aspects of credit union operations. The training afforded by SAIT resulted in a quantum improvement in efficiency, organisation, growth and management of the SLTU venture.

Central Payroll Deduction

The greatest achievement of the teachers credit union at the time was the agreement of major employing authorities to implement the check-off system. With this in force member savings could be transferred directly from the employer practically eliminating loan delinquencies. With the transfer of teachers being done centrally, that is through the ministry of education, little or no break in the continuity of a member's regular payments for savings and/or loans occurred. Participants started savings in March 1979 mainly in the Kenema district. The check-off for the United Christian Council Mission teachers started in May followed by the Catholic Mission East/South and North in July and September 1979 respectively.

Between October and November 1979 the secretary/manager and SLTU officers toured throughout the nation visiting all districts with membership over fifty. The object was to conduct elections of committee members. In order to create confidence and ensure full participation in their society, four committees were elected in each district, each carrying out specific functions. The national secretariat received all information concerning new members, loans issued at district level, local payments from employers to district branch accounts and the like. Close cooperation and confidence between district committees and the national secretariat insured early success of the whole scheme.

Functioning of the Society

The management committee is the main policy-making body in the district comprising five members, a chairman and secretary, it superintends the activities of the other committees. The chairman of each district management committee is a member of the national committee (the board of directors). The secretary is the chief administrative officer of the district branch and communicates with the secretary/manager on all matters relating to the management of the Society.

The loans/credit committee processes member applications. Their approval, deferment or refusal to grant loans have been respected and honoured by both management committee and members. The loan application form is designed to provide all relevant information in order to make a decision quickly.

The education committee guarantees the credit unions effectiveness by continuous member education. The committee holds meetings at chiefdom, town and village levels bringing to members and the general public information on new developments, rules and regulations, changes in or amendments in the bye-laws that are decided by the board of director and the district management committees. It should be kept in mind that communications with the districts cannot at all be compared with Europe and North America.

The majority of places where members are found have no telephone, some are not connected by all weather road which means

that in the rainy season land travel is not possible. Postal service of course does not reach remote places. Add to this the fact that in 1985 there are 18,000 potential members of the Society among primary and secondary school teachers who form the bulk of the membership.

Others covered by the common bond include educational institution workers, employees of the ministry of education and the SLTU. The education committee worked well. After two years the Society convinced 3000 members to join. This was 21.4 % of potential. At the beginning it was difficult to gain teachers confidence. Many had doubts about its success and thus the safety of their savings. Confidence was gradually built up with the help of the Department of Cooperatives and the newly revived Savings and Credit Cooperative League of Sierra Leone. They organized a number of seminars and workshops for staff and committee chairmen to provide training in carrying out their functions.

The supervisory/audit committee actually carried on day-to-day internal checks. They would visit the credit union office and examine members savings records to control repayment schedules, the reasons for refusal or deferral of loans requested by members. They assisted the administrative secretary who carried on the task on a part-time basis. It also helped to instill confidence since members were assured that an independent committee is actively looking into the whole operation of the Society at district level.

Disbursement of Loans

Early in 1980 funds for loans were sent from the national account to district branch bank accounts. Issuing the first loans created a great impact. Membership rose quickly to an unexpected level. Manual processing of forms increased the work load on two people, the full time office assistant and the secretary/manager who also served as finance officer of the SLTU. It became evident that the old cooperative record-keeping methods were inadequate. Mr. Daniel O'Laughlin of the African American Labor Center in New York, a coop consultant, visited Sierra Leone to discuss operations. He observed that membership drive was no longer a priority but rather a device was needed to improve record keeping to cope with rapid growth of the Society. Shortly thereafter the Registrar

agreed to a new accounting system introduced for the Society by an American credit union expert Mr. Dominic Servillo who was assigned by the Registrar to the Society for an eight week period in October-November 1980. He introduced and trained personnel for the new system. He came on behalf of the Volunteer Development Cooperatives and the U.S. Agency for International Development (USAID), instigated by the AALC. The introduction of the new accounting method required new stationery and forms to implement the system. The Society obtained quotations from local printers and ordered them from its own funds. Insistence on good quality paper delayed the process and it did not come on stream until March 1981.

The Cooperative Housing Scheme

The Society in its bye-laws has the objective to provide loans to members for improvement of housing in which they will reside. The teachers credit union came into being at the same time as the National Savings and Credit League of Sierra Leone. This instrument in developed countries serves as a source of loans to affiliated credit unions helping them to meet high loan demands of members. The commercial bank and financial institutions rate of interest on loans are usually 5 % higher than what the Society derives. Yet, 25 % of the applications are for housing improvement, renovations and completions. As expected the demand has exceeded the maximum set by the Society for the initial stage. The significant point is that the bulk of teacher members were in a salary grade with annual income of Le1, 380 to a maximum of Le5,435 at the time. A Leone was then equal to US\$1.00. This salary range would not entitle them to a building loan with commercial banks. In a situation where there is no building society, the teacher is deprived of individual home ownership throughout his career. Still government policy encourages home ownership particularly on the part of salaried employees. The dilemma for teachers was serious. Initially the Society

began to suppress the demand but members rightfully pointed out the » *improvement of housing* « clause in the bye-laws. On 27 February 1981, the board launched the SLTU Savings and Credit Cooperative Housing Scheme based on a project proposal prepared by the secretariat with the help of the Registrar of Cooperatives. The proposal was sent to the International Cooperative Development Housing Agency (ICDHA) in England for consideration. They agreed to a launch of the scheme while undertaking a search for funds from donor agencies. In the meantime VDC visitors came to Sierra Leone to review the new accounting system and they agreed to speak about the housing programme to the USAID. By April 1981 twenty participants were in the scheme. Since everyone was learning « on the job » it became apparent that with a housing project, loan insurance would be imperative. This is a good example of how the Sierra Leone structure was built. While the Registrar was extremely helpful the Union was moving into virgin territory and had no clear out guidelines to follow, only the cautious common sense that ensured prior success.

Summary

A great deal of good will was shown by donor agencies toward the SLTU initiatives. The primary reason for this was abundant evidence that the teachers of Sierra Leone were serious in helping themselves economically. It was in every sense of the word a » self help » project with a minimum amount of financial assistance from government which was itself extremely poor by World Bank standards. The handling of funds were done with utmost care to ensure member confidence. The person in Sierra Leone responsible for the design, operation and development of the Society and the one who was able to gain the admiration of donor agencies was the secretary/manager Mr. Francis R.H. Lavalley. The close cooperation with the SLTU was assured through one of the outstanding young general secretaries of a teachers union in Africa Mr. Emanuel Fatoma. Others were very supportive and rallied around the effort, but like an engine a credit needs a spark plug to start. Lavalley and Fatoma were two in the Sierra Leone context.

By 1983 the SLTU Cooperative Housing Programme and the Cooperative Housing Savings Fund (CHSF) were operational with some assistance from the Cooperative Housing Foundation in Washington and the Cooperative Development Foundation in Canada. The latter provided a large vehicle to help maintain contact with members. The SALT showed continuing concern but at a more restrained level after its own » *Spark plug* ». President John Gregory left office. An appropriate technology group sent a team to show and train local groups in building material production - mud bricks, roofing, tiling - to further the concept of self help in building ones' own home with the help of a loan from the scheme. Other organisations like the Central Cooperative Council of Czechoslovakia offered training scholarships, while the International Cooperative Alliance invited SLTU coop workers to seminars held in Africa. There were others. The cooperative movement is like a religion believing in the old adage that » God helps those who help themselves ». The Sierra Leone Teachers Union effort is by far the most effective and solidly established of any teachers union in Africa and it was accomplished through their own initiative and hard work. They helped themselves and in so doing drew the encouragement of the world wide cooperative movement.

The Kenya National Union of Teachers (KNUT)

The KNUT founded in 1959 has, in 1985, 100,000 dues paying members, about 95 % of the teaching force in the country spread throughout all eight provinces. Its four story headquarters building is in downtown Nairobi, but the power of the organisation resides in 23 branches which play an active role in the governance of the Union. The president, Secretary General, Vice Secretary General and Treasurer all stand for periodic elections. Permanent professional staff at the headquarters supervise Union work, Branches elect and employ their own staff.

In Kenya all cooperative societies work under very strict government control. The Ministry of Cooperative Development supervises the operation and growth of both cooperative savings and loan societies and consumer cooperatives. Savings and loan societies fulfill the basic role of credit unions. Consumer cooperatives represent groups of people who join together usually to invest in real estate and develop farms, office blocks, tourist hotels, shops and the like. The latter provide dividends and side benefits for members. Government control takes the form of asking societies to have very similar policies and procedures, and general inspection of the books from time to time. In 1980 savings and credit societies were issued a new loan policy and loan granting procedures by the Ministry. Any society wishing to apply less restrictive requirements for issuing loans must seek written permission. All deposits are considered as share capital which draws dividends but not interest. Government-prescribed lending requirements include the following:

1. Must have been a member for six months and have saved Ksh300/- in shares (at the time US\$1.00 = Ksh7.50).

2. All loans must be approved by the credit committee.
3. Interest determined by the central management committee cannot exceed 1 % per month on declining balance.
4. Maximum amount of loan cannot exceed three times share capital.
5. A society must retain 10 % cash reserve.
6. A society may grant two loans to the same member.
7. Repayment must be made within 36 months.
8. The loan must be secured by at least two guarantors. The total shares of the borrower and those of the guarantors must be equal or more than the loan applied for.
9. All guarantors must be members of the society. No member may guarantee more than four loans.
10. Emergency loans must be within the entitlement but may not exceed Ksh2,000/-.
11. Long term Loans will only be granted by those societies which have proved to the Ministry that they can satisfy short term loan requirements, and that the administration of the society is sufficiently sound to cope with the administration of long term loans.
12. Long term loans can be up to five times a member's shares, with a repayment period up to 60 months.
13. Long term loans are for capital expenses only.
14. Members in difficulty can have their loan periods extended but Only with permission of a provincial cooperative officer.
15. Application for loan forms should be similar to that prescribed.
16. If a society has not enough funds to satisfy the members' loan demands, the society may borrow from the Cooperative Bank of Kenya.

The Kenya Union of Savings and Credit Cooperatives, Ltd. (KUSCCO) was formed by member societies to look after their interests on a national level and to provide certain common services. These include making publicity and educational materials to be used by any group; a unified book-keeping service for smaller cooperatives is maintained at the KUSCCO office against a service charge of 10 % of the monies handled.

Any ten people living in a particular area may come together and apply to be registered as a cooperative savings and credit society. Information must be furnished concerning estimated savings and expenses during the first year. A proposed name and common bond must be submitted, along with information about the position of the employer, if this is applicable, concerning the check off or PRD. A declaration that suitable office bearers are available must also be made. The cooperative ministry has officers in each province who are available to give help and advice to a new society. The role of the government can be seen from the statement taken from some KUSCCO literature : « *In developing countries the per capita rate of productivity is generally low and savings and credit cooperatives as useful social institutions should try to help increase the productivity of their members through a relatively small investment in fertilizer and perhaps improved seeds and modern land equipment, a farmer can frequently increase his productivity by 50 % and if a savings and credit society has been able to supply the needed credit to make the small investments then it will have made a very significant contribution to the productivity and general well - being of a developing country* ». Model by-laws for the societies are produced by the Ministry. The Cooperative Societies Act (Rev. 1972) legally controls the operations of Cooperatives in Kenya.

Teacher cooperatives had developed from simple beginnings in the 1960's until now. Growth has been steady but accelerating. Teachers are very much involved in cooperative business investments. The Nyeri branch of the KNUT may be cited. A savings and credit society began in 1976 and is now a very healthy organisation with 5,000 members. The Nyeri Teachers Investment Company Limited has share capital invested in several businesses following the advice of members, shares are purchased through the Industrial Commercial Development Corporation. The Nyeri Teachers Farm is a cooperative of 500 members. A large plot of land was purchased in this rich agricultural part of Kenya and then sold in one

Cooperatives Survey

acre plots to individual teachers. They are purchased over the working life of the teacher who retires to his land to take up farming full time. Normal retirement age is 55. In all over 5,000 acres of land are owned in this way by the KNUT branches, situated in the most productive farm area of the country. The Nyeri Teachers Deceased Scheme has attracted a 90 % membership. It will provide funeral costs and adjustment expenses when the teacher, a spouse or a child dies. In a society where the funeral of a loved one is an event that requires a heavy outlay of cash, this scheme has been most helpful. Participants contribute monthly and receive a fixed benefit.

MCHAKOS branch of the KNUT is another example. 45 km from Nairobi. The branch, in this prosperous and growing town, and the Machakos Savings and Credit Society have their offices in the same building. A small book-keeping staff and members of the management and credit committees work there. In the buildings owned by the teachers cooperative one has eight shops all of which are leased to local merchants. Another has a bar upstairs where teachers gather on weekends, thus becoming a kind of teachers club although no financial concessions are made for members who use the facilities. It was decided by the members that those who lived too far out to use the facilities would be disadvantaged if prices were reduced. A dividend on invested funds is paid every year. It is interesting to note that the branches initiated, with the encouragement of the headquarters of the KNUT, all of these efforts in the purchase of land and the construction of buildings. The headquarters itself in Nairobi has offices and a meeting hall reserved for the use of the KNUT but the rest of the building, dedicated in 1974, is leased out to business concerns. It would be interesting to calculate the net worth of all KNUT investments in Kenya. This has never been done accurately, but know-

ledge of the system as it exists now suggests that it would be an astounding figure which would even be a surprise to the Union. Twenty-three of the branches own their own buildings, many of them own farm land. As more investments are made from profits considerable expansion takes place each year.

The growth and development described above did not occur by accident nor, as in the case of the SLTU, through the teachers' own

ment with a cabinet level ministry responsible for that portfolio alone. The supporting infrastructure can be visualized in the new cooperative building and in the Cooperative College of Kenya. Since the government encourages this work the problem of the check off system does not arise. In most English speaking countries of Africa the check-off is considered to be a privilege permitted to trade unions by an indulgent ministry of labour. But in Kenya it is a *right of trade unions and other professional bodies*. If this were not the case the government of Kenya it is a *right of trade unions and other professional bodies*. If this were not the case the government of Kenya would be unable to promote cooperatives in the way that it has. Nevertheless, the KNUT in its formative years did have a struggle to get permission for it. Thus it is in the context of today that one calls it a right. One section or department in the cooperative building deals with the payroll deductions from teacher salaries which are forwarded to the various teacher cooperatives. This service is computerized on the government's own main computer system this keeping to a minimum book-keeping problems which will plague the SLTU.

The Cooperative College of Kenya is located at Langata about 20 km from Nairobi. It was established by the Kenya government with



A panel of two nurses and three teachers of a child care cooperative in a discussion on » The Care of our Children » .

some overseas assistance in order to provide training courses for Kenyans aimed at the efficient functioning of the whole cooperative movement. The College in 1983 was headed by a principal assisted by a vice - principle/director of studies. The staff of 36 lecturers have graduate or higher qualifications and wide coop experience. It is divided into three departments-accountancy, law and business administration. Courses last from three months to two years. Selection for courses is important and ongoing. It is made by field selection teams based on recommendations from different societies or government departments. Prior to enrollment a student must complete a three-month correspondence course on basic cooperative knowledge and elementary book-keeping. This is in effect a screening mechanism which insures a uniform quality of intake. The courses offered at the College, which can accommodate 200 persons, include a three-month basic course for middle level cooperative staff. This covers book-keeping and accountancy, introduction to law, cooperative law, management topics, English and arithmetic. A nine-month certificate course is usually reserved for movement and department staff; a fourteen-week coffee management course; a two-year pre-service diploma course for cooperative departments; plus seminars of one day and longer duration for cooperative committee members, are examples of the work done. The College has the flexibility to arrange a seminar or course on almost any topic shown to be useful to a group of people involved in the movement. The 20,000 volume library specializes in the subject areas offered. A special banking training section, its own printing facilities and tape-making studio to prepare radio programmes are other features on campus. The College is unique in Africa. Students from other countries attend on a fee-paying basis.

The centre and the branches

The differences between Kenya and Sierra Leone are evident. Comparison is not the objective because in a sense aside from the two countries being on the African continent comparison is impossible. Historically, Sierra Leone, because of the generally in hospital climate found on the west coast of Africa never had white settlers as did Kenya. The independence of West African countries saw no armed conflict. The so called « *struggle for independence* » was a war of words. It was only where European settlers had existed for several generations that the struggle was an armed one. since the Europeans did not want to leave. That was the case for Algeria, Angola, Kenya, Mozambique, and Zimbabwe, in all other countries the change was more or less peaceful. European settlers for several generations meant European infrastructure. In Kenya particularly, the white man stayed because the highland area was fertile, with a mild climate.

Agriculture was the mainstay of this settlement. Thus, the cooperative movement was a part of the whole European presence. No such foundation was available in Sierra Leone or indeed in practically any other African country. In Kenya, very quickly after independence government policy on cooperatives began to be defined, building on the existing colonial foundation. It evolved into what is described above, a ministry for cooperatives and the movement under complete government control, just as any other ministry be it finance, defense, education and the like. The ministry of course could not function unless voluntary, non-government bodies like trade unions, teachers and other professional groups had the check-off system and were permitted to organize in depth through out the country. The risk was great because it meant a free wheeling trade union movement had to be condoned, indeed encouraged as a pre-requisite to strong country wide cooperatives of salaried employees. Kenya alone of English speaking countries took the risk. The presence of Mzee Jomo Kenyatta - the father of the nation -for so many post independence years had an immense stabilizing effect on the development of trade unions. Today government trade union relations are enlightened compared to the rest of Africa. In reality Kenya was wise to develop in this way because it strengthened the agriculture sector; perfected the whole concept of self help, the Harambee school movement for example and the village polytechniques: it was a key element in promoting rural development, the spirit of entrepreneurship, the concept of saving for

ones own social security and a host of other values extremely important in any society but particularly a developing one like Kenya. The government was wise for another reason. There was perhaps no way of realizing back in the 1970's that it would have the highest population growth rate in the world - Kenya and Zimbabwe are doubling their population every 17 years according to the UNFRA. The cooperative movement in Kenya is crucial in the task ahead to become totally self sufficient in food production, but at the same time to evolve a middle class of employed salary earners conscious of the need to invest in themselves, their country and their land as a way of providing for their children.

With regard to the KNUT itself, the cooperative movement provides part of the rational for its existence and for its unity. Its administrative structure is an impossible one to govern. With the top officers seeking re-election every few years, one is always aware of the need not to offend a potential power center that might be important for re-election. The unwieldy executive committee is made up of chairman and others elected in the branches. Their loyalty is *not to the center but to their branch*. This means that when they come together as a national executive it is seldom to prosper the whole but to see that the interests of the branches are served first. Since all the cooperative societies are independent bodies and there is no organisation which brings teacher cooperatives together, someone from the headquarters must try to influence their direction in a low key, almost off hand manner. This person is John Karago, a permanent professional staff person who along with Mr. Lavally was trained in South Australia. He can only persuade using the influence of the Union to assist the cooperatives, but is effective in this important task. It is obvious that there is jealousy between some KNUT branches and their cooperatives so that the role of Mr. Karago is delicate. His training in South Australia permitted him to increase his effectiveness by understanding the importance of the work being done. There is a saying » *if it works don't fix it* » and that is the case with the KNUT cooperative movement. It may in the not too distant future become more powerful than the KNUT itself. It was the experience in South Australia that the cooperative movement broke away from the teachers association that spawned it to form an independent institution with re-negotiated links, generally loose ones, with the former parent body. This is after all the way of power and of empire builders. While the risk is present in Kenya, the fact that the various coops in the KNUT fold do not come together in a coordinating body would also mean that it would be practically impossible for them to form their own institution. But, the most important consideration would be the position of government. If for example in a future government, the KNUT was thought to be too strong, it would be with the stroke of a pen that all of the cooperatives would be separated from the KNUT. Alternately, as long as it suits the interests of the government to promote and develop the cooperative movement and not run the risk of trade union or teacher confrontation then the present policy of growth and development under the KNUT umbrella with strict ministry control will continue.

The Nigeria Union of Teachers (NUT)

The Nigerian effort in teacher cooperatives must be seen in the context of the country itself. The Federal Republic of Nigeria is four times larger than the United Kingdom. It has a population of 100 million with approximately 500,000 teachers organised into one recognized group the Nigeria Union of Teachers, founded in 1931 (12). The country has long been the world's 10th largest oil producer. On 1 October 1985 the country celebrated its 25th anniversary of independence. During that formative period it had six military coups and fought a civil war. Yet today Nigeria is one of the most important countries on the continent and certainly the most important country in Black Africa. This is due partly to its size and population, the most populous in Africa, its natural resources which helped to finance a rational expansion in education which today counts 25 universities and near universal primary education.

The Nigeria Union of Teachers is the largest professional trade union in Africa. It ranks within the top five in membership in the World Confederation of Organisations of the Teaching Profes-

Cooperatives Survey

sion (13). In its 55 years of existence the NUT passed through many stages of development, experiencing the depression and war years of the 1930's and the 1940's, the civil war of 1966-1970 as well as the unsettled political climate which followed. The *structure* of the Union at the national level embraces the 19 states of the Federal Republic plus the Capital Territory. Each state wing and the Capital Territory are responsible to the national body. Local Government Area Branches within the state are organized on a Local Government Area (LGA) basis, taking care of teachers at the grassroot level. The *organization* of the Union provides for representatives of the LGA branches to form an executive council in each state wing. Representatives from the state wings form the national executive council headed by the national president. While the estimated teacher population is between 500,000 and 600,000 teachers and the majority would claim to be members of the NUT, the fact is that only about one-third are what the Union calls financial members, or those who each year pays dues. Nevertheless, this is still the largest number of paid up members in any teachers union in Africa making a vast potential for the cooperative movement. The all important *check-off system* was implemented as recently as 1978 by Industrial Decree during a reorganization of the labour movement in the country. Before that dues were paid voluntarily by teachers at state level. The Decree made it automatic and compulsorily paid to Industrial Unions. Still, the full benefit of this did not initially help the NUT. Anyone who has visited or worked in Nigeria knows by experience that it is one of the most difficult places in the world to get anything done. The sheer size of the country and the density of the large population centers defy imagination. If this is so for a visitor, it is perhaps doubly so for the indigenous people.

Many state governments make the administration of the NUT unimaginably difficult. Each government poses its own peculiar problem to the Union. For example, some state governments declare that secondary school teachers are government civil servants who should not belong to the NUT but to a civil service union. In some northern states, teachers are not organised. This happens where the local government authorities strive to render the teacher leaders powerless and therefore unable to administer or organise properly. In such cases dues are not collected or where collected, that is withheld according to the Decree, *they are diverted for government use* ! Thus, the teachers in about 12 of the 19 states now finance the Union. Constitutionally, 1/4 of the dues collected should normally be paid to the national body for support of the 50 professional and other staff at the headquarters in Lagos. National programmes aimed at professional development of members such as in-service training courses are conducted frequently in different national venues. Constant concern for the economic welfare of the members includes services connected with industrial and labour relations with special emphasis on collective bargaining but also more recently training members in cooperative, thrift and credit societies to help raise the economic status of the membership. In reality few of the states remit to the center the dues collected. The problem is similar to that described in Kenya with the KNUU. The extremely large and unwieldy national executive of the NUT has all of its loyalties firmly centered on the state. There is no unifying national consensus. Gradually, these problems are being met. An outstanding General Secretary, Chief Oke Osanyintolu, has done more to bring the NUT to the brink of greatness than any other person connected with the Union (14). Unfortunately the pressure and stress of trying to modernize an antique structure takes a human toll and the NUT soon loses this person to pre-mature retirement.

With the above background it is evident that Nigeria lacks the compactness of Sierra Leone and the long experience, with tight government control of Kenya. The overall development of cooperatives in Nigeria has been sporadic, geographically diversified and agriculturally oriented. The teachers began in 1977 when some states sent participants to a special four-week cooperative organisers course at Ibadan under the auspices of the Federal Department of Co-operatives (FDC), the Federal-Co-operative College (FCC) at Ibadan and the NUT. Some of the same participants attended the full nine month residential course at the FCC during the academic year 1980/81. Today the co-operative movement has been successfully rooted in the following states : Anambra, Cross River, Lagos, Ogun, Ondo and Oyo. The last three known in Nigeria as the « three O's » formed the old Western Region when Nigeria had a unitary form of government. At that time the Region was the most advantaged economically, educationally and politically, but this latter gave way when the northern tier of states became dominant in politics.

Nevertheless, economic wealth and population density makes the « three O's » the most dynamic states in the Federation. It is also here that the teacher co-operative movement is most advanced. Not surprisingly the three state wings that have appointed full time co-operative officers in their secretariat have advanced the most. The Ogun state effort may be cited. The state secretary, a full time Union officer, attended a course on co-operative development at the International Co-operative Training College at Loughborough, England. Becoming convinced of the possibilities, he saw that the state chairman was well informed and thus teacher co-operation became Ogun state wing policy. Later a full time co-operative officer was appointed to the secretariat. Five years after the movement began thirteen societies were functioning five of them registered with the state's Chief Registrar of Cooperative Societies. A number had purchased Naira 1,000 shares each from the Cooperative Investment and Trust Society Limited; at the time Naira 1.00 = US\$ 0.63. The state had also sent thirteen organisers to a full time residential training course. Ogun, and most other states, have a Ministry of Industry, Trade and Cooperatives. It is here that the Registrar is found. His duties include periodic field inspections of all co-operatives. The NUT has been careful to maintain close relations with the Ministry Co-operative section.

The Oyo state NUT can report slightly more advanced progress, in that their nineteen societies have invested in the State Teacher House by purchasing bonds guaranteed by the state wing. In addition to thrift societies some multi-purpose units operate which include farm production, both live stock and produce. These two examples among the states listed above show the trend in Nigeria. In effect, the surface has not even been scratched. Some of the problems faced include the reluctance of teachers to have confidence in a society fearing that their money will be lost. More importantly, the state governments have an extremely poor record of paying teacher salaries on time. In some cases the delays are six months and longer. This precludes regular savings. The problem is a political one depending on the efficiency and the political reality in which the Union as a whole functions. Meanwhile at the headquarters, the staff person in charge of co-operatives for the whole of the NUT does this only part time. Mr. George Anioke was the third person trained in South Australia. He is a dedicated co-operator but as Assistant General Secretary of the NUT in charge of Internal Relations he cannot devote much time to fostering the movement on a country-wide basis.

Conclusion

The brief treatment of co-operatives in the teacher unions of Sierra Leone, Kenya and Nigeria will provide some idea of what has been done to date. The SAIT, under its former President John Gregory and with the keen interest of SATISFAC, had a long range plan to level up the different teacher credit unions in Africa. Sierra Leone was to be the key training ground, but this never materialised. The SAIT also did pioneering work in helping to start credit unions in

South Africa among the 26 teacher organisations in that country. This initiative wavered for a period of time but recently the SAIT has shown renewed interest to assist further in South Africa. Although constructive help had come from teacher associations in Canada and South Australia as well as from a number of other agencies, the road to co-operative development is a long one. There are simply no short cuts. The Nordic states - Denmark, Finland, Norway

and Sweden - had never pursued and embraced the co-operative movement. These governments are by far the most generous in international assistance, particularly to trade union and teacher organisations but they could never be convinced to support the co-operative movement because it was not a part of the Nordic experience.

When one examines global trends of economic growth it is evident that mainland Asia is growing at the rate of 5 to 6 % a year. Latin America, even with its heavy debt burden, shows low but strong signs of growth. However, at least for the time being, Africa is moving the other way into negative growth. This is partly due to the climate and the drought situations, but only partly. The largest employer in Africa remains the public service and not the private sector. Petty trading is highly developed and has been so for centuries, but a strong business class has never emerged, except perhaps in Nigeria. Capital formation which is so important for sustained growth does not exist in a society dominated by public spending.

Either government provides everything or one does without. This is definitely changing. As the founding fathers pass from the scene, a new generation of heads of state are taking over, most of them young technocrats. Change is coming but it will be a long and slow process. A case can be made for the importance of the co-operative movement as a vital force in a nation's re-generation, and this holds for the whole of Africa. Extremely good work has been done

through the colonial period, lapsing somewhat in the heady post independence days, but in the last decade and a half re-started. Much outside assistance from the worldwide co-operative movements has been wisely utilized in Africa. The example of teacher co-operatives is only the smallest aspect of the whole movement, but it shows that the task, while not easy, is well worth doing and that it stirs the imagination of people and helps them to improve the quality of their lives. Despite all of the effort so far accomplished in Africa the co-operative movement is barely established among salaried employees, although it is a recognised force in the agriculture sector.

Co-operation is one ready and tested path to true development. However, it needs the official blessing of the World Bank and a positive thrust from the major national aid agencies which take their lead from the World Bank. If so much has been done through self help to date, one could imagine the result from serious development assistance. This does not even address the question of the co-operative movement in refugee camps for example. The United Nations High Commission for Refugees (UNHCR) tells us that 10 million refugees exist in the world, half of them in Africa. Their resettlement will not be easy nor quick, but little has been done to foster the co-operatives movement among refugee groups. This is not to fault humanitarian agencies trying to do a job, but rather to stimulate creative thinking in the field of development assistance the Achilles heel of the whole United Nations system.

CHART OF AFRICAN TEACHER ORGANISATIONS IN 1985

Teacher Population (TP), Current Membership (CM), Founding Date (FD), Teacher Organisation Initials (TOI), Credit Union Membership (CU).					
TP	CM	Country	TOI	CU	FD
8,000	7,200	Sierra Leone	SLTU	Yes	1888
60,000	40,000	South Africa	ATASA	No	1929*
7,000	3,500	Swaziland	SNAT	No	1927
500,000	450,000	Nigeria	NUT	Yes	1931
90,000	85,000	Ghana	GNAT	Yes	1931
5,000	1,000	Liberia	NTAL	No	1937
5,000	2,000	Lesotho	NALT	No	1939
25,000	17,000	Uganda	UTA	No	1944
22,000	18,000	Malawi	TAM	No	1948
1,500	1,000	Gambia	GTU	No	1946
31,000	19,000	Zambia	ZNUT	Yes	1954
6,000	4,000	Botswana	BTU	No	1954
110,000	90,000	Kenya	KNUT	Yes	1957
91,000	31,000	Tanzania	JUWATA/T	Yes	1961
55,000	23,000	Zimbabwe	ZIMIA	No	1981 —
1,110,000	791,000				
CM	= Teachers whose				
***	= Black				
***	= ZIMTA				

ENDNOTES

1. » Développement d'une classe moyenne dans les pays tropicaux et sub-tropicaux » : Comte Rendu Institut International des Civilisations Différentes (INVIDI) XXIX. 1955. Bruxelles. 1956: (467 pp).
2. African Education - A Study of Educational Policy and Practice in British Tropical Africa: The Nuffield Foundation and the Colonial Office. 1953 : pages 105 and 107. (187 DP). Only two surveys of African education were ever made. The Phelps-Stokes Commission reports of 1921 and 1924 which led to the 1925 » Memorandum on Education Policy in British Tropical Africa » issued by the Colonial Office and the one mentioned above. They are extremely valuable documents with which to compare education at 30 year intervals.
3. An African Survey - Revised 1956 by Lord Hailey: Oxford University Press. 1957 : page 1455. (1676 pp).
4. Ibid., page 1458
5. Ibid., page 1479.
6. » Associations Transnationales » , 1/1985; see *Teacher Organisations as NGO's in African Development* by Raymond J. Smyke pages 36 to 40. Also *The Case for Teacher Participation in Development*, Chapter 26 in *Conflict and Harmony in Education in Tropical Africa*: Editors : Godfrey N. Brown and Mervyn Hiskett, Georges Allen & Unwin. 1975. (496 pp.) For an example based on Africa's most populous country

- see *The Nigeria Union of Teachers - An Official History*, by Raymond J. Smyke and Dennis Storer. Oxford University Press, Ibadan, 1974. (300 pp).
7. Service and Justice, unpublished monograph (1972) by Stephen J. Kiori (1923-1978) late founding Secretary General of the Kenya National Union of Teachers.
8. *The Development of Teacher Unions in Africa* by Raymond J. Smyke. draft manuscript in process: explains in detail this move towards one employer.
9. Ibid. - *Associations Transnationales* » - 1/1985 page 37.
10. Ibid. pages 39 and 39.
11. A valuable summary of how this cooperation assisted one African organisation may be seen in » *A Brotherhood of Acts and Deeds* » - A Review of Bilateral Projects undertaken by the Ghana National Association of Teachers and the Canadian Teachers Federation: 1968-1979 by S. Y. Manu and R. M. Buzza: published by the CTF 1980.
12. Ibid. *The Nigeria Union of Teachers - An Official History*.
13. The WCOTP is an international non-governmental organisation with headquarters in Switzerland. It has 7 million teacher members represented through their national unions in affiliation. From 1959 to 1984 the author was Director of the African Programme and helped to establish credit unions among African teacher associations.
14. See » *Teachers and Strikes* » , a paper prepared by Chief Oke Osanyintolu, Secretary General of the Nigeria Union of Teachers. 1983 11 pages-typescript.

INITIATIVES LOCALES D'EMPLOI ET COOPERATIVES

EN EUROPE

par Giles Merritt*

Le texte qui suit est extrait d'un compte-rendu évaluatif du « Programme de recherche et d'actions sur le développement du marché du travail » entrepris par la Commission européenne et couvrant la période 1981-83.

Les initiatives locales d'emploi (LEI) s'étendent des systèmes de base à ceux parrainés par les gouvernements centraux, et couvrent également les actions entreprises par les grandes sociétés en vue de favoriser le lancement de nouvelles entreprises par le biais de techniques de soutien.

En effet, le problème majeur auquel sont confrontés les Etats membres de la CEE réside dans le fait qu'il n'existe actuellement aucun réseau d'information pour échanger les expériences et analyser les techniques. Jusqu'ici, de trop nombreux systèmes de création d'emplois n'ont fait que « réinventer » - en ce sens qu'ils sont parvenus à découvrir pour eux-mêmes ce que d'autres systèmes avaient d'ores et déjà découvert. Cette section examine un certain nombre d'études ayant un impact direct sur les techniques de création d'emplois et qui pourraient servir de base à un éventuel service d'information communautaire. La Commission européenne elle-même a, dans sa communication de novembre 1983 au Conseil des Ministres de la CEE (COM (83) 662 final), examiné le phénomène de croissance rapide des LEI et, comme suite à la Résolution de juin 1984 du Conseil à ce sujet, la Commission a aidé à mettre en place la structure d'organisation du réseau d'information et d'échange sur les LEI : ELISE. Le réseau ELISE implanté à Bruxelles groupe le comité de coopératives CECOP, le groupe LEI européen et le réseau d'Echange de Planification des services d'information sur le développement économique local. Le programme de recherche et d'actions lancé par la Commission européenne donne un aperçu très instructif de la situation LEI dans l'ensemble de la Communauté. L'étude réalisée par Peter Kuensler du - Centre for Employment Initiatives » implanté à Londres est parmi les plus complètes.

Intitulée « *Initiatives Locales d'Emploi - Rapport sur une Série de Réunions Locales avec les Pays Européens 1982-83* » (82/7), cette étude est un compte rendu des quelque 22 réunions qui ont eu lieu en collaboration avec un certain nombre d'organisations locales au sein des communautés rurales et urbaines. Ces entretiens ont

eu lieu dans le cadre du programme commun CEE/OCDE sur les nouvelles initiatives d'emploi au niveau local et fournissent une image vivante quoique quelque peu chaotique des différents projets qui ont émergé.

L'étude longue de 100 pages de Peter Kuensler témoigne d'un sens de l'organisation remarquable et combine intelligemment les secteurs géographiques aux différentes rubriques et sujets - ainsi une coopérative de fabricants de cercueils dans les collines des Pyrénées sert à illustrer l'importance des programmes de formation dans les secteurs ruraux isolés !

Les consultations portent sur neuf des dix Etats membres communautaires, le Luxembourg ayant été groupé avec la Belgique. Toutes les mesures ont été prises pour donner un profil aussi représentatif que possible des LEA de telle sorte que parmi chacune des huit études de cas portant sur les secteurs interurbains, huit d'entre elles couvrent à la fois les communautés urbaines/rurales et six portent sur les petits villages.

L'ampleur des activités couvertes est révélatrice - les LEA reprises s'étendent aux activités classiques telles les métiers artisanaux, les ateliers, la confection vestimentaire et la technologie et portent également sur l'électronique, le tourisme et les soins dentaires. Les conclusions tirées des consultations font toutefois ressortir des éléments familiers. Davantage d'informations, une formation plus poussée et des ressources financières substantielles sont indispensables si les LEA (Agences Locales d'Emploi) s'avèrent être une source importante de création d'emploi. Les problèmes très spécifiques rencontrés par les LEI des femmes lorsqu'elles tentent de faire face à la crise de l'emploi et aux problèmes sociaux des années 1980 sont mis en exergue dans l'étude intitulée « *Initiatives locales d'emploi: une évaluation des Organisations de soutien* » par le Centre de Recherche sur les femmes européennes (CREW) implanté à Bruxelles. Pour obtenir une image des développements ultérieurs, à travers le monde, des Organisations de support local en pleine expansion, il convient de se référer à deux études menées par le Centre for Employment Initiatives implanté à Londres. L'une des ces études

- Le dossier des coopératives

ne considère que le Royaume-Uni, tandis que l'autre examine l'Europe dans son ensemble.

L'étude décrit et analyse un certain nombre d'organismes supports dans sept régions des pays membres de la CE. La recherche a été faite au moyen de questionnaires sur place, de visites et d'interviews par téléphone.

Les entreprises qui ont traité avec l'Agence ont été priées d'évaluer l'aide qu'elles avaient reçue et d'indiquer la valeur relative de cette aide par rapport aux autres conseils reçus d'autres Organismes.

L'étude conclut que de toute évidence le problème de création d'emploi ne peut pas être abordé à la légère. Ces initiatives doivent être entreprises dans le cadre d'une coordination de l'emploi et des politiques économiques pour éviter qu'elles ne créent une économie parallèle de travailleurs marginaux avec des emplois mal payés et travaillant dans de mauvaises conditions. L'étude souligne également que sans reconnaissance officielle et sans aide financière, l'impact des LEI restera limitée. Il y a danger que les actions locales meurent lentement faute de réponse des autorités publiques.

» *Agences locales pour l'emploi en Grande-Bretagne* » passe en revue l'impact, les leçons opérationnelles et les implications politiques des LEA dont le nombre est passé de 23 en 1981 à 180 à la mi-84 au Royaume-Uni. Le second rapport, « *Initiatives locales d'emploi : Rapport sur les organisations intermédiaires et de soutien* » a une portée beaucoup plus large. Il s'agit d'une guide qui reprend les principales nouvelles activités de soutien et d'assistance.

Le manuel consacré à l'Europe dans son ensemble profile rapidement les principaux organismes supports concernés par le secteur des initiatives locales. Le rapport sur le Royaume Uni est évidemment plus exhaustif mais soulève également certaines des questions que des études de ce type préfèrent laisser de côté. Par exemple, dans son examen des implications de politique économique globale du phénomène de LEA, l'étude ne recule pas devant les critiques selon lesquelles de tels systèmes locaux sont susceptibles de créer une concurrence déloyale vis-à-vis des commerces existants du fait qu'ils financent des activités marginales. Cette question ainsi que nombre d'autres questions tout aussi brûlantes concernant le développement à long terme des LEA offrent matière à réflexion.

Un précieux avertissement concernant la création d'emploi et ses pièges est émis par la Wallonie, le centre industriel belge de langue française durement touché. Après toutes les publications vantant les aspects positifs des initiatives locales d'emploi, un rapport » global » publié par le Centre belge de sociologie du droit social apporte une note de réalisme. Son étude » *Techniques de création d'emplois pour les jeunes chômeurs* » analyse les résultats d'un système spécial introduit dans la ville de Huy axé sur les jeunes quittant l'école.

Pendant une période de dix jours en février-mars 1984, quelque 67 jeunes chômeurs ont participé à une séance de réflexion dont l'objectif était de recueillir toutes les propositions de création d'emploi au niveau local. Parmi les 30 plans proposés, quatre seulement ont été considérés dignes d'assistance : une bijouterie, un centre de pièces de rechange pour mobylettes, une opération de recyclage de pneus et un centre d'activités artisanales. Le rapport dépeint une image vivante et intéressante du processus de création d'emploi qui a commencé avec les 370 jeunes chômeurs de moins de 25 ans de Huy invités à soumettre leurs idées personnelles et qui s'est soldé par la réalisation de l'un de ces quatre projets théoriquement réputés viables et méritant le soutien du gouvernement belge et du Fonds social de la CEE.

Un autre rapport révélateur du démarrage d'entreprises est l'humble examen des lancements de petites sociétés dans les régions du Nord et Pas-de-Calais du Nord de la France qui a été réalisé par la - boutique de gestion « ESPACE impliquée dans ce projet.

- *Initiatives locales d'emploi - Problèmes et opportunités pour le lancement de petites entreprises* » décrit l'histoire des » gagnants » et » perdants » dans la lutte axée sur le lancement d'une entreprise,

la survie et la prospérité. Le rapport souligne notamment les caractéristiques de production d'emplois de ces démarrages, parmi lesquels 20 des 71 projets étant des sociétés, 21 étaient des coopératives de travailleurs, 18 étaient des commerces d'indépendants et 12 étaient des associations d'une sorte ou l'autre. Sur le plan de l'emploi, l'étude ESPACE déclare qu'il ne fait absolument aucun doute que « les nouvelles petites entreprises sont créatrices d'emploi » et ajoute qu'après une période moyenne de lancement de 21 mois, les 328 personnes initialement employées dans les différentes sociétés sont passées à 565, avec environ 74 autres emplois supplémentaires dont la création a été empêchée par une « pénurie de salaires ».

Bien que tendant quelquefois à la généralisation, en raison de la petite envergure de l'échantillon, le rapport ESPACE fournit néanmoins une analyse de première catégorie des procédés qui permettraient aux petites sociétés de s'élargir et de fournir ainsi un nombre croissant d'emplois réellement commerciaux.

Une annexe très utile au rapport ESPACE est la publication « *La création de nouvelles entreprises* » qui procède à un compte rendu des activités d'un colloque européen sur les méthodes de lancement d'entreprises. La conférence tenue à Bruxelles en mars 1983 était organisée par ESPACE même et une importante boutique de gestion belge, Entreprise, qui opère tant en Wallonie que dans la région de Bruxelles.

L'analyse détaillée du processus de production d'emploi, des lancements de nouvelles sociétés aux initiatives locales sans but lucratif, s'avère cruciale s'il faut comprendre et améliorer les différentes techniques. A certains moments, les chercheurs fournissent une telle richesse de détails qu'il peut être difficile de tirer toutes les conclusions utiles. Pour les responsables de la politique générale, une telle analyse risque d'amener un cas semblable à l'enquête ambitieuse divisée en cinq parties « *A Study of Small Business Start-up Assistance Agencies at the Local Level* » préparée par une équipe travaillant sous la direction de la Fondation Européenne pour le Développement de Gestion implantée à Bruxelles.

Le rapport examine en détail l'assistance pratique réservée aux petites entreprises au niveau local en Grande-Bretagne, en République Fédérale d'Allemagne et en France. Il a été rédigé par Allan Gibb et Mike Scott de la University Business School de Durham, Gay Haskins du EFMD à Bruxelles. Detlef Hunsdiek de l'Institut für Mittelstands-forschung et Lister Vickery de l'INSEAD à Fontainebleau. Il semble toutefois que leurs études n'aient produit que très peu d'idées et techniques susceptibles d'être appliquées ailleurs.

Le rapport présente des études de cas détaillées extraites de St. Etienne et Bordeaux en France, Duisburg et Stuttgart en Rep. Fed. d'Allemagne et Sunderland et Bristol au Royaume Uni. Toutefois, l'analyse s'est avérée par trop localisée et ne présente aucune implication politique à grande échelle. Le volume II comprend toutefois une section comparative du plus haut intérêt qui contient des listes matricielles des services locaux accompagnés des numéros de téléphone, services disponibles dans chaque pays. Elle donne également une idée des différentes activités mises en relief dans chacun de ces pays.

L'étude intitulée « *Initiatives locales d'Emploi* » de Stephanos Grammenos du » Centre européen pour le travail et la société » de Maastricht apporte des éléments importants pour la mise en place d'un éventuel réseau d'information sur les LEI. En effet, son enquête qui couvre plus de cent organisations locales intéressées ou actives à promouvoir des LEI présente non seulement une liste de contrôle mais sert également d'étude de faisabilité quant à la mise en place d'un certain type de mécanisme d'échange d'information (voir page d'information sur ELISE). L'étude de Grammenos examine les différents systèmes de façon à voir s'ils répondent à un ou plusieurs des principaux problèmes rencontrés par les nouveaux entrepreneurs et les jeunes sociétés : formation, financement, innovation technologique, discrimination positive en faveur d'un groupe social spécifique et efforts consentis en vue de contre-attaquer le chômage dans les secteurs les plus touchés sont autant de sujets abordés par le rapport.

Le dossier des coopératives -

Le rapport de 40 pages s'accompagne de deux annexes.

La première énumère tous les organismes et institutions concernés par les initiatives locales, tandis que la seconde détaille sous forme de tableaux les principaux projets locaux actuellement en cours dans chacun des Etats membres. Enfin, le rapport se termine par un questionnaire détaillé que le Centre de Maastricht a établi pour complément d'information.

Le Comité européen des coopératives de travailleurs (CECOP) implanté à Bruxelles a soumis un ensemble de propositions sensées et pratiques en vue d'une action communautaire visant à stimuler les coopératives de travailleurs et à encourager leurs initiatives en matière de création d'emplois et de protection de l'emploi. Dans le cadre d'une étude ambitieuse de 240 pages relative au mouvement coopératif, intitulée « *Le rôle des coopératives de production dans le maintien et la création d'emplois* (82/8), les auteurs CECOP proposent l'élargissement des programmes axés sur la formation de responsables qualifiés pour les coopératives, l'harmonisation à court terme des différentes législations en vigueur au sein des Etats membres de la CEE qui affectent les coopératives, et l'exploitation des instruments financiers communautaires, notamment l'ERDF, pour financer un plus grand nombre de coopératives que cela n'a été le cas jusqu'à ce jour.

L'étude CECOP rapporte que, de 1976-81, la mise en place de 6.700 coopératives de travailleurs a donné naissance à quelque 223.000 emplois nouveaux dans les pays communautaires. Dans l'ensemble, le rapport estime que la communauté compte actuellement quelque 13.900 coopératives employant 520.000 personnes et dont le chiffre de ventes annuel s'élève à 8 milliards de dollars. Vu l'accroissement des activités des coopératives depuis la publication du rapport, les chiffres de 1981/82 dépeignent probablement une image plutôt conservatrice.

Le rapport " *Coopératives de travailleurs et leur environnement : analyse comparative en matière de création d'emploi* » (81/39) consiste principalement en une enquête menée par le Mutual Aid Centre de Londres sur les points forts et les faiblesses des coopératives en Grande-Bretagne, en République d'Irlande et aux Pays-Bas.

Afin de se faire une idée des trois pays, les auteurs Marianne Rigge et Michael Young notent qu'en 1975 le Royaume-Uni ne comptait que 19 coopératives de travailleurs, nombre qui est passé à plus de 500 en 1982. Ce développement rapide doit encore s'opérer en Irlande qui pourtant fêtera sous peu le centenaire de la fondation, par Horace Curzon Plunkett en 1893, de l'Irish Co-operative Organisations Society qui est actuellement le principal organe de soutien des coopératives en Irlande.

En Hollande, poursuit le rapport, l'origine de ces coopératives date du début du 19ème siècle mais il s'agit principalement de coopératives à caractère agricole. Le secteur des coopératives de travailleurs « en est encore à ses premiers balbutiements », bien que certains signes augurent d'une croissance subite. Dans l'ensemble, le rapport long de 114 pages est une enquête bien documentée qui met en exergue les divers types d'appuis requis pour stimuler la croissance future des coopératives dans chacun des pays concernés. Plus spécifiquement, il examine le besoin d'un appui syndical, de subsides gouvernementaux, d'accès plus large à d'autres formes de financement et de programmes de formation et d'enseignement sophistiqués.

L'étude intitulée « *Développement de nouveaux secteurs de croissance en termes d'emploi* » (81/38) réalisée par la Coopérative de conseils des DIX implantée à Paris vient en annexe au rapport du Mutual Aid Centre. Elle examine de manière semblable les mouvements coopératifs bénéficiant d'ores et déjà d'une position de choix en France et en Italie et se termine par une proposition détaillée et étroitement soutenue en vue d'une action communautaire pour s'assurer qu'à l'avenir les coopératives bénéficieront de la discrimination positive.

L'idée que revêtent les » *Attitudes syndicales face aux coopératives de producteurs au sein de trois états membres : Italie, Irlande et Grande-Bretagne* » est excellente. Elle va droit au cœur d'une question politique particulièrement épineuse : les coopératives nuancées de « capitalisme de travailleur » et de démocratie industrielle auto-régulatrice sont-elles amies ou ennemies des syndicats ?

Joan Crowley du Trade Union Research Unit, Ruskin Collège, Université d'Oxford, a réalisé un important travail d'analyse de la situation dans les trois pays européens mentionnés. Toutefois, son rapport détaillé long de 157 pages soulève plus de questions qu'il n'y répond. Ce qui, peut-être, montre en effet les problèmes inhérents à ce thème. Le rapport constate que les syndicats soutiennent les coopératives lorsque, pour l'une ou l'autre raison, elles font partie intégrante du mouvement travailliste, et les négligent ou les contestent quand tel n'est pas le cas. En général, les syndicats italiens se montrent plus favorables, les britanniques adoptent une attitude plutôt méfiante voire même négative tandis que les syndicats irlandais optent pour une certaine indifférence, même si l'Irlande semble être au seuil d'une nouvelle percée des coopératives.

Certaines conclusions de Joan Crowley sont discutables; non seulement, son affirmation selon laquelle en Grande-Bretagne le mouvement coopératif « doit coordonner ses stratégies économiques et ses idéaux et les larges traditions de la classe ouvrière » s'il ne veut pas « être en marge du mouvement ouvrier ». La position inverse selon laquelle il doit s'adapter aux nouvelles technologies sans classe se défend.

L'étude « *Développement de structures de soutien pour les coopératives de travailleurs - Evaluation du rôle potentiel des organismes syndicaux* » examine les diverses manières dont les syndicats peuvent soutenir les nouvelles coopératives de travailleurs. Entrepris par Denis Gregory du Trade Union Research Unit, Oxford, le rapport se fonde sur l'expérience du Conseil des syndicats du Pays de Galles (TUC). Ce dernier a été choisi - et il convient de le souligner afin de replacer l'étude dans son contexte - parce que les syndicats gallois semblent plus disposés à encourager les coopératives que les autres syndicats du Royaume-Uni.

La mise en exergue des tâches organisationnelles et administratives requises pour aider les projets de coopératives illustre parfaitement la tendance pratique de l'étude. Une importante section de cette étude traite du projet de fonds d'investissement pour les coopératives de travailleurs qui pourrait aider à surmonter la tendance conservatrice propre à la plupart des institutions financières qui va à rencontre du financement du lancement de coopératives. Vu l'ampleur du problème de l'adaptation des pratiques des institutions financières afin d'éviter la discrimination des plans de lancement créateurs d'emplois, le fond Gregory mérite de faire l'objet d'un débat aussi large que possible.

Le rapport intitulé « *Nouveaux types d'initiatives en matière d'emploi, notamment axées sur les femmes* » (81/26) publié par le Centre de recherche sur les femmes européennes examine un aspect très différent des coopératives. Il s'agit d'une enquête complète, de l'importance de la création potentielle d'emploi des coopératives et collectivités féminines.

Cette recherche a été effectuée par le biais de questionnaires envoyés à quelque 400 organismes différents et initiatives d'Italie, de France et du Royaume-Uni. L'étude, essentiellement constituée d'annexes avec études de cas sur les différentes coopératives et services collectifs féminins existants au moment de la rédaction, fournit un compte rendu très utile de la diffusion de tels projets. Il fournit de précieuses informations sur les aspects à caractère social des coopératives féminines tels que les crèches et les jardins d'enfants. En outre, il passe en revue, dans la limite de leur développement, la diffusion des coopératives de ce type en dehors des secteurs traditionnels d'emploi féminin dans de nouveaux secteurs tels que l'électronique et la construction.

LES BANQUES COOPERATIVES AU RWANDA

Les associations et groupements spontanés reflètent une tradition communautaire en Afrique. Depuis longtemps, les gens ont senti la nécessité de mettre en commun leurs économies ou leurs forces pour faire face à des besoins importants et urgents.

« Institutions séculaires, enracinées dans les sociétés rurales africaines, les solidarités traditionnelles ont suscité des associations de personnes (jeunes, adolescents, adultes, etc.) unies sur la base de la fraternité et de la mutualité. Ces dernières sont, soit des groupements d'entraide socio-économique, soit des groupements de travail » (1). Cette solidarité s'exprime à travers les tontines, les groupements précoopératifs et coopératifs, les associations villageoises, etc. Le texte que nous publions ci-après est extrait de l'étude « Mobilisation des ressources nationales pour le développement dans les pays les moins avancés » réalisée pour le compte de la CNUCED par M. G. Dayer, P. Nyamoya et M. Yadi, chercheurs au Centre universitaire de recherche pour le développement économique et social (CURDES) et professeurs à la Faculté des sciences économiques et administratives, Université du Burundi.

Considérations générales

« A u sens strict la tontine est une association financière créée entre des personnes qui décident de verser une somme déterminée à intervalles fixés : les sommes ainsi cotisées sont à tour de rôle reversées à chaque membre de l'association ». Notons que la tontine peut prendre la forme monétaire (apport en espèces) Ou non monétaire (travail en commun, apport en nature, etc.). Il ressort de cette définition que deux éléments principaux permettent d'identifier une tontine : la périodicité des apports et le caractère rotatif des prestations.

D'une façon générale, les diverses associations sont multifonctionnelles. Comme le montrent la « ton » Malinke et la « ton » Manding du Mali, elles passent des activités économiques (travail des champs, élevage, location des services de construction) aux activités socio-culturelles et religieuses (éducation, sport et loisirs) ou aux activités mutualistes (aide aux vieux, aux sinistrés, aux malades). D'autres associations se spécialisent dans certains domaines, comme les tons de culture ou les tons d'épargne et de crédit du Mali, les tons de travail communautaire du Burkina Faso ou du Tchad (3) ou les tontines mutualistes comme le MUVANDIMWE du Rwanda.

Les associations traditionnelles africaines contiennent un volet de mobilisation et d'utilisation des ressources importantes. D'abord, elles se caractérisent généralement par une mobilisation importante de la main-d'œuvre. En fait, toutes les associations se livrent à des activités productives à travers le travail commun effectué

récioproquement pour les membres (cultures, construction de routes, d'habitations). Ensuite, toutes constituent, à des degrés divers, une certaine épargne monétaire. Les fonds sont d'abord constitués par les cotisations périodiques et régulières des membres, étant donné la contrainte, l'obéissance et le respect des règles internes qui caractérisent ces associations. Mais les fonds proviennent également des services rendus aux membres ou aux non-membres en contrepartie d'une certaine rémunération.

A l'aide de ces fonds ainsi mobilisés, des crédits peuvent être octroyés permettant l'amélioration de l'habitat, l'aménagement agricole ou l'acquisition de certains biens de consommation durables (bicyclettes, postes radio). Malheureusement, ils servent dans certaines associations à l'organisation de fêtes permanentes au lieu d'être utilisés à des fins plus utiles, comme c'est le cas pour certaines tons du Mali.

Problèmes et perspectives

Les groupements et associations spontanés, comme le terme l'indique, naissent d'une façon spontanée. Par conséquent, ils disparaissent, souvent aussi de la même manière, faute de base solide. En effet, ils résultent de solidarités menées autour d'un phénomène limité dans le temps (autour du rite d'initiation au Mali par exemple) ou dans l'espace (solidarité familiale). La plupart du temps, ces associations sont de dimension assez réduite. De ce fait même, elles mobilisent peu de ressources. Etant donné le niveau peu élevé de la capacité contributive du groupe

Le dossier des coopératives -

(montant faible des cotisations, faible niveau des rémunérations des services) et de la forte mobilité spatiale des membres, les associations utilisent souvent la totalité des fonds, ne laissant aucune réserve pour les imprévus.

Le problème fondamental de ces associations est leur encadrement, comme on le verra dans le cas du MUVANDIMWE au Rwanda. Cet encadrement est équivoque dans la mesure où il suppose une reconnaissance officielle alors que l'intérêt des associations réside dans le caractère informel même de leur existence. A ce sujet, on suivra avec beaucoup d'intérêt l'expérience tentée au Mali, pour l'encadrement de ces associations par le parti. Un décret présidentiel prévoit d'ériger les « tons » villageois en une association jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, avec une mission bien précise. Il prévoit aussi la mise sur pied des organes (assemblée générale des membres, comité de gestion, conseil des commissaires aux comptes) et une organisation financière prévoyant la présentation du bilan et du compte d'exploitation. On ne sait pas encore ce qu'il donnera le développement programmé des ces associations une fois soumises à ce contrôle externe de l'Etat.

Dans tous les cas, les associations et groupements spontanés constituent une base naturelle du changement social en milieu rural et du développement coopératif, ils constituent à coup sûr un prélude important à une grande mobilisation et à une meilleure utilisation des ressources dans les PMA africains.

Les autres formes de mobilisation

Beaucoup d'autres moyens peuvent être envisagés pour la mobilisation des ressources.

D'abord, il ne faut pas perdre de vue qu'à côté de l'épargne monétaire, il existe une épargne non monétaire qu'on ne peut pas du tout négliger. Dans le milieu rural essentiellement, la population conserve ses avoirs sous forme de bétail, de produits agricoles (céréales ou autres produits facilement stockables) ou sous forme de biens de consommation durables ayant une grande valeur (bicyclettes, radios, etc.).

Ces éléments font souvent l'objet d'une détention individuelle. A priori, il n'y a pas de moyen direct de mobilisation de cette épargne. Par contre, un des moyens indirects importants de mobilisation consiste en une monétisation croissante de l'économie. Celle-ci peut se faire par une amélioration des circuits de commercialisation (meilleures de nombreuses voies de communication, multiplication de centres urbains et de centres de commerce). De cette manière, on accroîtra les liquidités monétaires impossibles, c'est-à-dire mobilisables.

La tontine non monétaire peut être encore une fois citée comme une forme intéressante de mobilisation de ressources matérielles et humaines. En effet, le travail en commun et les apports en nature rotatifs permettent surtout en milieu rural un aménagement rationnel de la terre (lutte anti-érosive, reboisement) qui constitue sûrement un investissement important.

D'autres situations existent encore. A l'évêché de Kabgayi, au Rwanda, il existe un système de prêt en nature concernant le bétail. Par exemple, lorsqu'un paysan ou un groupe de paysans désire avoir un géniteur, il s'adresse à l'évêché. Celui-ci lui en donne un et le remboursement se fait par un certain nombre de veaux, défini à l'avance.

Ce procédé peut aussi être combiné avec le système bancaire, notamment avec les banques populaires, dans le cas du Rwanda. Celles-ci ouvrent une ligne de crédit à des paysans qui en font la demande pour qu'ils puissent s'approvisionner auprès d'un fournisseur, disons, de poussins et d'aliments pour poules. Ils rendent ensuite avec des œufs ou des poussins au fournisseur, qui, lui, rembourse le crédit contracté auprès des banques populaires.

Ainsi, les paysans n'obtiennent pas le crédit en argent, mais en nature, via un fournisseur. Le remboursement se fait également de la même façon. Un projet, dans la région de Kibuye au Rwanda

Les groupements mutualistes du Murandimwe au Rwanda

Introduction

Si nous avons retenu ce cas ici, c'est tout simplement parce qu'il est doublement original: d'une part, de par le fait qu'il s'agit d'une entreprise exclusivement paysanne et d'autre part, parce qu'elle renferme aussi bien des aspects mutualistes que coopératifs. En d'autres termes, le type d'organisation importe peu, ce qui importe c'est la résolution d'un problème posé avec les moyens dont disposent les paysans. En un mot le véritable accès au développement.

Laissons un instant la parole à Edith Mukamyumba pour nous présenter ce mouvement. Elle écrit :

» L'association coopérative Muvandimwe est née en 1966 sur la colline (5) de Remera, dans la commune de Kigarama, en préfecture (6) de Kibungo. sous l'initiative de M. Israël Sefigi. De sa naissance à l'heure actuelle, Muvandimwe a été et reste une entreprise exclusivement paysanne, qui vit et fonctionne grâce à la volonté, à l'imagination et aux moyens d'une population déterminée à prendre en main son destin.

Née sous forme d'association mutualiste, dont le but était l'assistance mutuelle des membres en cas de décès, Muvandimwe n'a pas tardé à s'intéresser aux autres besoins de la population, tels que l'entraide en cas de maladies (paiement des frais médicaux), dans les mariages (aide financière aux futures mariées), dans l'amélioration de l'habitat et même dans la promotion des activités économiques (l'agriculture, l'artisanat et le commerce). C'est au cours de cette évolution bien particulière que Muvandimwe est passé d'une association à caractère mutualiste à une association à caractère coopératif.

Venue de Remera, l'expérience de Muvandimwe s'est répandue très rapidement sur une bonne partie de la préfecture de Kibungo. En 1976, elle était représentée dans six (7) des treize communes de la préfecture de Kibungo ».

A quoi, nous pouvons ajouter que l'idée de créer le mouvement Muvandimwe, mot qui veut dire en langue nationale, le kinyarwanda. « celui qui vient du même ventre ou du même sein », donc un frère (dans le sens de frère et sœur), est né d'une constatation faite par I. Sefigi lorsqu'il arriva en colline de Remera avec l'intention de s'établir. Voyant les conditions misérables dans lesquelles les morts étaient enterrés (enveloppés dans des feuilles de bananiers, dans des saletés pour reprendre ses propres termes) faute d'argent, il trouva cette façon de procéder déshonorante et prit l'initiative d'une action d'entraide afin d'enterrer les morts avec honneur et respect. Ainsi, sur cette colline de Remera, une première action de type mutualiste naissait.

Mais cela ne suffisait pas car, très rapidement, I. Sefigi constate que beaucoup de personnes mouraient faute de soins médicaux appropriés; une fois encore cette situation était due au manque de moyens financiers des paysans. Cette constatation entraînera une deuxième initiative concrétisée par l'entraide en cas de maladie.

Puis ce fil en aiguille, on arriva à l'entraide à l'amélioration de l'habitat, pour aboutir, à l'heure actuelle, à une promotion de la production agricole, artisanale et commerciale par l'entraide et la coopération entre voisins.

Avant de tirer des conclusions sur le rôle que joue un tel mouvement dans la mobilisation des ressources, d'analyser les problèmes (de croissance) qu'il rencontre et d'étudier le rôle des autorités dans la promotion d'un tel mouvement, il nous faut décrire brièvement son fonctionnement.

-Le dossier des coopératives

Fonctionnement

Commençons par poser le problème. Ce mouvement, ne sur la colline de Remera, s'est propagé sur les collines environnantes. Toutefois, pour l'instant le Muvandimwe (8) n'a pas encore débordé la préfecture (province) de Kibungu, est du Rwanda. Par conséquent, au fur et à mesure que ce mouvement se développait géographiquement, une organisation de plus en plus élaborée devenait nécessaire.

En regardant de plus près, on voit qu'au sein du Muvandimwe il y a trois types d'organisation (9) :

- la mutuelle
- la tontine
- la « coopérative » (10).

a) La mutuelle

Elle concerne l'entraide en cas de décès et de maladies. Au départ, lors d'un décès, chaque participant donnait deux francs (11) pour acheter le matériel d'enterrement et la boisson qui était partagée à cette occasion. Le solde était versé au chef de famille du défunt. Puis l'association est née et l'on passa des décès aux maladies. Pour satisfaire ces besoins une caisse commune fut créée à laquelle chaque membre verse 10 FRw par mois, ce qui donne 120 FRw ou un peu plus d'un dollar par an. Cet argent permet à tout membre du Muvandimwe de se faire rembourser les frais d'enterrement et ceux de maladie, sur présentation de reçus dans ce dernier cas. On peut concevoir cette action comme une mobilisation des ressources pour un investissement dans le domaine de la santé, pour nous ramener au sujet.

A l'heure actuelle, chaque colline a sa propre caisse et son comité de gestion. Un tiers des cotisations est prélevé et déposé à la Caisse d'épargne de Kibungu pour constituer un fonds commun. Il peut être utilisé pour traiter les cas qui se présentent en dehors des collines ou pour aider une caisse locale qui ne serait plus en mesure de servir ses membres, notamment.

6) La tontine

La tontine concerne l'habitat qui est fait, au Rwanda, de cases partiellement ou totalement recouvertes de paille. Ce type de toit est donc très sensible aux intempéries en saisons des pluies. Il fut donc décidé de créer un fonds commun pour l'amélioration de l'habitat, particulièrement des toitures. La cotisation s'élève à l'équivalent du prix d'une tôle.

Le choix des premiers bénéficiaires de cette action est déterminé lors de réunions des cotisants, convoquées à cette fin. La priorité est accordée aux plus pauvres (veufs, veuves, orphelins...) qui ont souvent les maisons en piteux état. Si les tôles disponibles ne sont pas à même de satisfaire la demande, on couvre temporairement les cas les moins urgents avec de la paille. Le bénéficiaire continue ensuite de payer sa cotisation jusqu'au remboursement total de sa dette, représentée par le nombre de tôle qu'il a reçues.

Le membre qui a déjà sa maison couverte de tôles lors de son adhésion, paie sa cotisation et le Muvandimwe, le moment venu, lui rembourse ces tôles. Il pourra utiliser cet argent à d'autres améliorations de son habitat.

c) La « coopérative »

Cette troisième forme de coopération est liée aux activités productives du groupe. On la trouve à trois niveaux.

i) Dans l'agriculture

Il s'agit en fait de champs communautaires de culture de rente, notamment d'arachide. Ils sont généralement prêtés par des membres de l'association.

Chaque membre a eu une parcelle, afin de résoudre le problème de l'absentéisme notamment. On se rencontre toutefois pour certains travaux communs de défrichage, le semis, le désherbage et la récolte. De plus, » au moment de la récolte, la production dont la part de chaque membre est proportionnelle au produit ramassé sur sa parcelle, est mise en commun pour la commercialisation » (12).

Cet embryon de coopérativisme agricole devrait être exploité, notamment par les services d'animation, pour une meilleure mise en valeur des ressources naturelles.

ii) Dans l'artisanat

Pour l'instant, ce volet concerne essentiellement la fabrication en commun de briques et de tuiles. L'objectif ici est triple :

- amélioration du revenu et partant de l'épargne
- création d'emplois permanents
- poursuite de l'action visant à améliorer l'habitat.

Pour la première fois, avec ce programme, le manque de moyens financiers, pour acheter le matériel non disponible sur place, s'est fait sentir, ainsi que la concurrence des artisans établis.

iii) Dans le commerce

A ce niveau, on a essentiellement la vente de la bière dans les cabarets construits par les membres à raison d'un cabaret par section. Cette activité a un double objectif :

- amélioration des revenus financiers du Muvandimwe
- encouragement de rencontres entre les membres.

Problèmes et perspectives d'avenir

Dans ce qui précède, nous pouvons retenir deux caractéristiques essentielles; d'une part le Muvandimwe est une action, un mouvement typiquement de paysans, né de leur volonté, fonctionnant selon leur imagination avec leurs propres moyens et, d'autre part, leurs actions se trouvent limitées (cas de l'artisanat) dès que des fonds deviennent nécessaires. Que faire ?

Pour E. Mukamyumba, c'est clair : « // faut espérer que le Gouvernement rwandais, les organismes d'aide ou toute autre personne intéressée au développement rural portent attention aux entreprises paysannes telles que le Muvandimwe et leur apportent le concours nécessaire ! »... sans » imposer aux paysans des programmes, des façons de penser ou de concevoir le développement... », voilà une réponse qui met immédiatement en garde contre les dangers. Mais ce mouvement, ne s'est-il développé et n'a-t-il joué un rôle si important, que parce qu'il s'est développé en marge des pouvoirs publics et des aides extérieures ? Est-ce que ceux-ci sont à même d'apporter quoi que ce soit à de tels mouvements, sans leur enlever leur essence, leurs raisons d'être ?

En fait, tout mouvement informel fonctionnant sans structures risque, pour ne pas dire tombe, dans la bureaucratisation s'il veut pouvoir bénéficier de l'appui des pouvoirs publics et des aides extérieures (13). Cela entraîne inmanquablement une diversion des fonds disponibles vers les frais de fonctionnement d'une part et un risque de voir le mouvement être récupéré par un ou deux promoteurs, d'autre part. Le problème n'est pas simple, d'un côté le mouvement informel n'a aucun statut juridique et ne peut même pas réclamer une parcelle pour construire un atelier et d'un autre côté la » structuration » du mouvement ne va sans de grands risques de le voir se couper de la base. Il est donc intéressant de suivre ce que l'avenir réserve à ce mouvement. Si nous devons donner une opinion sur cette évolution, nous dirions qu'il faut chercher à éviter toute centralisation et concentration de pouvoir entre les mains d'une ou de quelques personnes. Pour ce faire, il faudrait créer, non une fédération des cellules (une par colline) mais une confédération.

Le dossier des coopératives -

Les banques populaires, Rwanda

Nous aborderons dans ce cas les points suivants : après introduction, nous parlerons du fonctionnement, des banques populaires, puis de leur rôle dans la mobilisation de l'épargne et de son utilisation avant de terminer avec les problèmes et les perspectives.

Introduction

Pour tout observateur étranger, le projet « Banques populaires » , financé par la Coopération technique suisse est un très grand succès. Les quelques chiffres ci-après sont très éloquentes, si l'on sait que tout commença avec l'ouverture d'une première banque à Nkamba, préfecture de Kibungo, le 4 août 1975 :

Les Banques populaires se sont répandues dans tout le pays, bien que d'une façon inégale comme le montre la carte. En réalité elles touchent 65 des 147 communes du Rwanda.

Si nous avons retenu le cas des Banques populaires ici, c'est non seulement à cause de leurs succès (14), dont les quatre raisons principales sont exposées ci-dessous, mais aussi parce qu'elles constituent une expérience assez unique en Afrique, notamment du fait qu'elles ont été créées (15) à la demande même des autorités nationales d'une part et qu'elles ont abouti, d'autre part, à une très rapide accumulation de l'épargne.

Fonctionnement

Le système des Banques populaires s'inspire en fait de celui des caisses Raiffeisen bien connu dans le sud de l'Allemagne, en Autriche et en Suisse. Certes, des aménagements ont été faits, ce qui a amené B. LECOMTE (16) à se poser la question de savoir ce qu'il reste des principes de système des caisses Raiffeisen.

Bien que s'appelant « Banques » (17), les Banques populaires, sont en fait des coopératives d'épargne et de crédit. Ce type d'institution se caractérise par « une libre entreprise économique de personnes unies par un lien commun et qui mettent en commun leur épargne pour la prêter, à bon compte, à celles d'entrées elles qui en ont besoin » (18). Plus précisément à ce sujet la Banque nationale du Rwanda écrit dans son rapport d'activité : « Elles ont pour but d'offrir à tous les Rwandais la possibilité de déposer leurs épargnes si modestes qu'elles soient en un endroit sûr et contre rémunération et de les faire bénéficier de crédits pour augmenter la production de leur activité professionnelle et pour améliorer les conditions de vie » (19).

Le même rapport continue en disant que la structure et le fonctionnement de ces banques, qui est de double caractère, coopératif et financier, « reposent sur les principes du système Raiffeisen, c'est-à-dire territoire d'activité restreint, exercice des fonctions d'administrateur à titre bénévole, responsabilité personnelle et solidaire des membres jusqu'à concurrence du montant de leurs parts sociales, prêts aux seuls membres pour des objets spécifiés et contre garantie, autonomie des banques et affiliation à l'Union des banques populaires » (20).

Evolution des banques populaires, Rwanda, 1975-1983

Année	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Nombre des banques	13	35	50	50	57	57	61	63	64
Total du bilan (en mio FRw)	13,8	65,6	154,9	224,5	405,5	510,7	710,7	965,0	1.244,6
Nombre de sociétaires	2.016	5.481	10.124	15.476	10.295	24.522	34.356	48.215	60.399
Capital social (en mio FRw)	0,4	1,4	2,5	3,6	4,8	5,9	9,1	13,1	17,2
Montant moyen de la part sociale (FRw)	226	265	235	238	248	241	266	272	285
Nombre de déposants (1)	2.200	5.478	13.375	22.484	31.331	39.576	47.225	57.171	66.652
Total des dépôts (en mio FRw)	13,3	60,4	134,3	233,7	357,9	444,0	609,0	807,7	1.023,9
Montant moyen par dépôt (en FRw)	6.059	11.030	10.047	10.386	11.423	11.220	12.895	14.130	15.437
Progression des dépôts en % de l'année précédente	—	354%	122%	74%	53%	24 %	37%	33%	27%
Nombre des crédits	3	207	276	663	1.310	2.422	3.180	4.606	5.047
Total des crédits (en mio FRw)	0,07	12,3	38,5	83,9	129,0	175,5	275,7	393,5	445,5
Montant moyen par crédit (en FRw)	25.666	59.420	140.580	126.546	98.548	72.464	86.712	85.427	88.287
Progression des crédits en % de l'année précédente	-	-	215%	118 %	54%	36%	57%	43%	13%

Source : Banques populaires du Rwanda, Bureau d'orientation des banques populaires, Rapport annuel 1983 Kigali, p. 11.

(1) Le nombre de déposants comprend aussi les sociétaires affiliés, c'est-à-dire les sociétaires qui ne résident pas dans la zone géographique de la compétence de la banque

Concrètement, il est possible de distinguer deux niveaux; celui des banques elles-mêmes et celui du Bureau d'orientation qui les coiffe.

Le Bureau d'orientation qui joue pour l'instant le rôle qui sera dévolu plus tard à l'union a trois tâches essentielles :

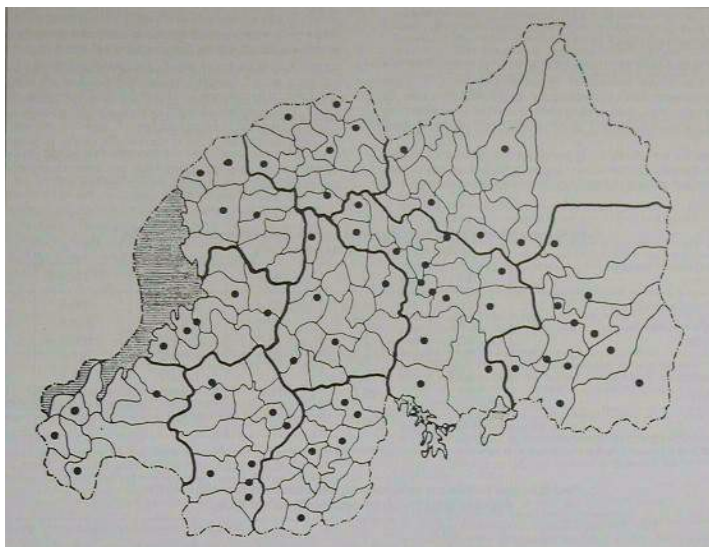
- La gestion de la Caisse centrale. En effet, c'est ce bureau qui est chargé de gérer les « fonds excédentaires » des banques populaires et d'autres fonds qui lui sont confiés (souscription de parts sociales, dépôts - très faibles - d'autres catégories de dépôts);
- l'encadrement et le suivi des activités des banques. Les fonctions dans ce domaine peuvent se résumer par quelques mots clefs: animation, inspection et gestion. Notons que l'encadre-

ment au niveau régional est assuré par des délégués régionaux qui font office de courroie de transmission entre les banques populaires et le bureau d'orientation;

- la formation. Si ce volet concerne d'abord les responsables des banques, il s'adresse aussi aux sociétaires.

En ce qui concerne l'organisation des banques populaires disons, qu'au niveau théorique au moins, la situation est à peu près la suivante. Chaque banque dispose de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'organe souverain est l'assemblée générale qui regroupe tous les sociétaires. Elle prend les décisions importantes et élit les administrateurs, les commissaires aux comptes et le gérant, seul responsable rémunéré, sauf quelques exceptions (quelques banques importantes ont plus d'un salarié).

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES BANQUES POPULAIRES AU RWANDA



Source: Banques populaires. Bureau d'orientation des Banques populaires du Rwanda.
Rapport annuel 1983. p. 20.

Le conseil d'administration suit la gestion et assure le fonctionnement alors que les commissaires aux comptes constituent le conseil de surveillance chargé de contrôler la gestion des administrateurs et du gérant, notamment pour le crédit.

Rôle des Banques populaires dans la mobilisation de l'épargne et dans l'utilisation de celle-ci

Pour pouvoir mieux apprécier le rôle des Banques populaires dans ce domaine, il faut dire qu'au moment de leur création deux institutions récoltaient déjà l'épargne en milieu rural, à savoir TRAFIPRO et la Caisse d'épargne du Rwanda.

Vers la fin des années 60, la Coopérative TRAFIPRO (21) lançait des carnets d'épargne pour ses coopérateurs. Elle les a transformés ensuite en dépôts de fonds, sorte de bons que l'on peut acheter et qui portent intérêt, afin d'éviter les malversations.

En ce qui concerne la Caisse d'épargne (CER), elle a été créée en 1963 et a été transformée en une institution bancaire en 1981. Elle s'est implantée en milieu rural de trois façons (22) :

- par les bureaux de poste qui récoltent l'épargne - à l'aide de livret d'épargne - pour la Caisse (17 bureaux répartis dans le pays)(23)
- par ses propres succursales (9 en 1983)
- par les comptoirs auxiliaires (38 en tout dans le pays) là où il y a des concentrations de personnes (missions, camps militaires) (24).

Qu'en est-il maintenant de la mobilisation par les Banques populaires ? La première chose à relever ici est qu'aucune publicité n'est nécessaire pour voir affluer les déposants aux guichets. Cela

est confirmé par le fait que chacune des 143 communes du Rwanda a déjà envoyé au Bureau d'orientation une demande de création d'une banque populaire sur son territoire. Toutefois, cela n'est pas encore une garantie du succès auprès du public. La preuve en est la fermeture de trois banques lors des derniers mois. Le seul élément incitatif supplémentaire, par rapport aux autres institutions similaires, est un taux d'intérêt rémunérateur de 3 % sur les comptes courants. On pourrait ajouter à cela la proximité géographique en ce sens que les Banques populaires sont assez bien distribuées dans tout le pays. Toutefois, sur ce point la Caisse d'épargne leur fait concurrence, avec moins de succès, cependant. Si nous analysons le tableau ci-dessus, nous nous rendons compte que cette entreprise est une véritable réussite en ce qui concerne la collecte de l'épargne. Il est temps de se poser la question de savoir à quoi cela est-il dû ? Nous retiendrons ici trois causes essentielles :

a) L'esprit coopératif

Les Banques populaires sont des coopératives placées près des déposants. En fait, certains observateurs soulignent que les Banques populaires ont exploité à bon escient l'idée traditionnelle de coopérative fort développée dans la campagne rwandaise et cela autant pour la mobilisation de l'épargne que pour sa gestion. De surcroît, le fait que l'Eglise catholique, fortement implantée dans les campagnes, ait mis tout son poids derrière les Banques populaires est un facteur de confiance complémentaire.

c) La justesse du tir

La création des Banques populaires correspondait à un besoin, à l'offre d'une structure de développement qui faisait défaut, à une

Le dossier des coopératives -

attente de la population. Mieux que nulle part ailleurs, l'initiative des autorités et la demande des populations étaient en accord parfait.

c) Le potentiel d'épargne

Nous avons relevé ci-dessus que ce projet avait été appelé de ses vœux par les autorités rwandaises. Mieux encore, c'est un projet qui a eu quasiment carte blanche pour se développer (pas de règles contraignantes, pas d'obligation d'acheter des bons de développement par exemple...) avec l'appui total des autorités.

Dès le départ, il y a eu aussi un appareil de promotion très important avec le Bureau d'orientation, qui bénéficie d'un appui très substantiel d'une coopération étrangère. Est-ce que cela a permis

de mettre plus rapidement en confiance les petits épargnants qui se passaient le mot de bouche à oreille, remplaçant ainsi la publicité?

Avant de laisser ce point il nous faut encore poser la question : savoir à quoi est utilisé l'argent ainsi récolté ?

En principe, les fonds récoltés devraient être prêtés aux sociétés. Mais ceux-ci ont-ils la capacité d'emprunter ? Voilà une question qui paraît pertinente, étant donné qu'un cultivateur hésitera beaucoup à emprunter s'il doit compter sur sa récolte - toujours très aléatoire - pour rembourser.

On peut commencer par mentionner l'évolution des dépôts par catégories socio-professionnelles, soit avant de donner les crédits par catégories socio-économiques, soit :

Catégories	1981	%	1982	%	1983	%
Coopératives et sociétés	29,3	4,8	73,4	9,1	90,5	8,8
Cadres administratifs	138,2	22,7	172,3	21,3	210,6	20,5
Enseignants	43,6	7,2	72,6	9,0	105,2	10,2
Artisans	31,7	5,2	34,1	4,2	37,1	3,6
Commerçants	63,6	10,4	80,2	10,0	98,8	9,6
Cultivateurs	302,7	49,7	375,1	46,4	486,7	47,3
TOTAL	609,1	100,0	807,7	100,0	1.028,9	100,0

Source: NDOKASSIKA F., *Situation des banques populaires et leur impact sur le développement socio-économique du Rwanda*. Kigali, IAMSEA, p. 59.

Catégories	1981		1982		1983		
	10 ⁶ FRw	%	10 ⁶ FRw	%	10 ⁶ FRw	%	
Coopératives et sociétés	27,2	9,9		11,8	42,1	9,4	40
Cadres administratifs	56,8	20,6	103,9	26,4	115,4	26,0	1.392
Enseignants	14,6	5,2	16,9	4,2	26,5	6,0	539
Artisans	13,8	5,0	8,1	2,0	15,1	3,3	246
Commerçants	130,5	47,3	167,4	42,6	190,7	42,8	593
Cultivateurs	32,8	12,0	50,6	13,0	55,8	12,5	2.237
TOTAL	275,7	100,0	393,4	100,0	445,6	100,0	5.097

Source: NDOKASSIKA F., *Situation des banques populaires et leur impact sur le développement socio-économique du Rwanda*. Kigali, IAMSEA, juin 1984, p. 71.

Une rapide comparaison montre qu'il n'y a pas concordance entre épargnants et emprunteurs notamment en ce qui concerne les cultivateurs, les commerçants et les enseignants.

Finalement, voyons l'évolution des crédits par secteurs, ainsi que le montre le tableau suivant :

Secteurs

Evolution des crédits par objet, 1981-1983 (encours effectif au 31 décembre)

	1981			1982			1983		
	Nombre	10 ⁶ FRw	%	Nombre	10 ⁶ FRw	%	Nombre	10 ⁶ FRw	%
Agriculture et élevage	472	10.059	3,7	619	13.570	3,5	599	16.890	3,8
Artisanat	68	14.353	5,2	79	25.248	6,4	73	21.530	4,8
Habitat	1.968	104.446	37,9	2.866	154.791	39,3	3.237	184.924	41,5
Transport	47	35.027	12,8	34	34.602	8,8	60	37.939	8,5
Commerce	284	87.637	31,8	458	150.326	38,2	479	162.119	36,4
Campagne-café	28	14.799	5,3	12	3.976	1,0	23	10.709	2,4
Divers	313	9.242	3,3	538	10.935	2,8	576	11.478	2,6
TOTAL	3.180	275.743	100,0	4.606	393.448	100,0	5.047	445.589	100,0

Source: NDOKASSIKA F., *Situation des banques populaires et leur impact sur le développement socio-économique du Rwanda*. Kigali, IAMSEA.

Le dossier des coopératives

Problèmes et perspectives

Les banques populaires ont un système d'organisation complètement décentralisé comme nous avons implicitement relevé ci-dessus. Si un tel système a de réels avantages, il conduit aussi à des problèmes, notamment du fait du manque de formation du personnel appelé à les diriger et à les gérer. C'est pourquoi le problème central est celui de la consolidation de l'acquis, même si cela devait se faire en freinant brutalement la croissance du nombre des banques au risque de faire des mécontents (les communes qui n'ont pas encore été servies). Toutefois, cette politique ne pourra être que temporaire, sinon elle risque d'avoir de graves conséquences (découragement).

Que signifie ici le mot consolidation ? Entre autres choses, il recouvre d'abord et avant tout une analyse institutionnelle du système, puis la mise en place d'un système de communication efficace (radio ou autre) interne et enfin des problèmes de recrutement et de formation. Cela amènera peut-être la création d'un échelon intermédiaire (par exemple des fédérations régionales) entre les banques populaires et la future union.

Notes

- (1) - *Solidarités traditionnelles et développements mutualistes* . Actes du Colloque d'Hiver de l'Université coopérative internationale, Yaounde-Saa, 17-18 janvier 1983, p. 109.
- (2) GUEYMARD Y : *Méthode de mobilisation de l'épargne, rurale dans les pays africains*.

Paris : Ministère des relations extérieures, Coopération et développement et institut d'étude du développement économique et social. IEDES-Recherche, université. Paris I. D. 37

- (3) GUEYMARD Y : op. cit., p. 269.

(4) E. Mukanyumba - " *Muvandimwe et développement rural* ", in : Université coopérative internationale (1983). *Solidarités traditionnelles et développements mutualistes*.

Actes du colloque d'hiver de l'Université coopérative internationale. Yaounde-Saa, 17 - 28 janvier, p. 81 à 107. Elle traite aussi son cas au chapitre VI de sa thèse intitulée: *Le développement rural et le mouvement coopératif au Rwanda*. Université de Lava, 1979.

- (5) Division administrative la plus petite au Rwanda et au Burundi.
- (6) Equivalent de province.

- (7) D'autres informations parlent de sept communes, comptant 66 sections (collines) et environ 1.250 membres, tous cultivateurs. Y. GUEYMARD (1983). *Méthodes de mobilisation de l'épargne rurale dans les pays africains*. Ministère des relations extérieures et développement et Institut d'études de développement économique et social. IEDES-Recherche. Université de Paris I. p. 269.
- (8) Ce n'est pas le seul mouvement de ce type au Rwanda (Selon Y. GUEYMARD, op. cit. p. 252, le Ministère des affaires sociales et du développement communautaire évalue à 2.400 les groupements coopératifs et précoopératifs parmi lesquels 200

environ ont un statut officiel et, par conséquent, sont reconnus par le gouvernement mais il constitue certainement un des plus connus et des plus élaborés. Tous les observateurs s'accordent à dire que ces mouvements coopératifs et mutualistes sont très répandus au Rwanda. Certains pensent que leur origine provient du fait que de nombreux Rwandais s'expatrièrent notamment en Ouganda pour gagner leur vie. Comme chaque travailleur ne pouvait envoyer que de petites sommes à

leur famille, l'idée de constituer une caisse commune est née. A tour de rôle, il devenait possible de faire parvenir aux familles respectives une somme appréciable en une seule fois, permettant ainsi à celles-ci de faire des investissements conséquents.

- (9) Le Muvandimwe n'oblige pas ses membres à participer à toutes les activités du

mouvement.

- (10) Le mot " coopérative " est entre guillemets parce qu'il ne s'agit pas d'une coopérative à proprement parler et connue comme telle, mais d'une organisation de type coopératif.

(11) 1 \$ = 105 Fw (francs rwandais).

(12) E. Mukanyumba. op. cit., p. 84.

(13) Le Muvandimwe est actuellement en discussion avec des organismes d'aide du Canada.

- (14) Succès d'autant plus étonnant qu'il existait déjà deux autres systèmes pour Orienter l'épargne rurale: la caisse d'épargne du Rwanda et la coopérative TRAFIPRO (Travail. Fidélité. Progrès).

(15) Le mouvement des coopératives d'épargne et de crédit a débuté, il y a bien longtemps, déjà en Afrique, en commençant par des pays anglophones comme l'Ouganda, le Kenya ou la Zambie avant de se répandre dans les pays francophones.

- (16) B. LECOMPTE, Rapport de la mission d'appui, effectuée du 6 au 22 juillet 1977, p.2.

(17) La dénomination Banques populaires a été retenue parce que c'est ainsi que les caractérisaient les paysans lors des campagnes d'information, précédant leur création.

- (18) Association des Coopératives d'épargne et de crédit en Afrique (A.C.E.C.A.) citée par F. NDOKASSIKA, *Situation des banques populaires et leur impact sur le développement socio économique du Rwanda*. Mémoire pour l'obtention d'un diplôme d'ingénieur statisticien de l'IAMSEA (Institut africain et mauricien de statistique et

d'économie appliquée) 1984, p. 11.

- (19) République rwandaise. Banque nationale du Rwanda. *Rapport d'activité 1972-1980*. Kigali : Imprimerie de Kigali, n.d., p. 51.

(20) République rwandaise. Banque nationale du Rwanda. *Rapport d'activité 1972-1980*.

Kigali : Imprimerie de Kigali, n.d., p. 51. L'union, en tant que telle, n'existe pas encore. L'affiliation se fait, pour l'instant, au Bureau d'orientation des Banques populaires.

- (21) Dont les objectifs sont :

- 1) la commercialisation des biens de première nécessité
- 2) la stabilisation des prix de ces biens au détail
- 3) la commercialisation des produits agricoles du pays
- 4) la promotion de l'idée coopérative, d'où le journal - Le coopérateur -

5) la formation de ses employés.

- (22) Les banques commerciales ont aussi des succursales dans certains chefs-lieux de préfecture.

(23) Petit à petit, les bureaux de postes seront remplacés par des succursales.

(24) Environ 55 % de l'épargne totale récoltée par la CER vient de Kigali. En réalité, plus.

du fait que l'enregistrement se fait au lieu d'origine des épargnants et non à celui de leur domicile. Quant aux crédits, on trouve 35,2 % au commerce, 32,4 % à la construction et 20,6 % au transport, pour la période 1975-1980.

L'EXPLORATION DU TRAVAIL DES ENFANTS DE PAR LE MONDE

Séminaire international des Nations Unies consacré aux moyens d'éliminer ce terrible fléau

Voici plus d'un siècle, Victor Hugo, révolté par le sort réservé aux enfants, nous adressait un poème émouvant qui commençait en ces termes :

« Où vont tous ces enfants ?
- Où vont tous ces enfants dont pas un seul
ne rit ?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre mai-
grit ?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer
seules ?
Ils s'en vont travailler quinze heures sous
des meules :
Ils vont de l'aube au soir, faire éternelle-
ment
Dans la même prison le même mouve-
ment.

Les Contemplations. Melancholia
(1838)

Hélas ! ce cri résonne encore dans nos cœurs car il est toujours actuel et les enfants souffrent encore de nos jours de maux intolérables qui demandent condamnation et réparation.

La Déclaration des droits de l'enfant énoncée en 1959 et la proclamation, vingt ans après, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'Année internationale de l'enfant, ont incité l'opinion publique à prendre conscience de la nécessité d'accorder à l'enfant protection et droit.

De plus en plus, les juristes, lorsqu'ils abordent la question, posent en priorité l'intérêt de l'enfant. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a réuni depuis 1981, un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un projet de Convention sur les droits de l'enfant. Ce texte devrait trouver sa conclusion en 1986. Il apportera, je l'espère, la concrétisation des principes essentiels qui établiront de façon non équivoque les droits de l'enfant, droits qui d'ailleurs leur sont reconnus dans La Déclaration universelle des Droits de l'Homme et les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits sociaux et culturels.

En juillet 1981, Mr. A. Bouhdiba, expert et rapporteur spécial de la Sous-Commis-

sion des droits de l'homme contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, avait présenté à la Sous-Commission un rapport sur l'exploitation du travail des enfants, remarquable étude qui mettait en évidence l'ampleur du problème et les effroyables conséquences de l'exploitation du travail des enfants. Sous sa recommandation, le Conseil économique et social a autorisé la Commission des droits de l'homme d'organiser, en étroite collaboration avec le Bureau international du travail, un séminaire international chargé d'examiner les moyens d'éliminer l'exploitation du travail des enfants partout dans le monde.

Le séminaire s'est tenu à Genève du 28 octobre au 8 novembre 1985. Il a réuni des experts de nombreux pays de tous les continents, des représentants des organes compétents des Nations Unies et des observateurs des organisations intergouvernementales et non gouvernementales directement concernées par la défense des droits de l'enfant et la protection de sa personne tant physique que morale.

Les experts ont décidé d'aborder la question suivant un ordre du jour qui s'établit comme suit :

1. Formes et ampleur que revêt l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine.
2. Causes de l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine.
3. Expérience en matière d'application des normes et de programmes tendant à supprimer l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine.
4. Instruments internationaux et mécanismes destinés à en surveiller l'application.
5. Mesures à prendre au niveau national par les organisations internationales et régionales et par les organisations non gouvernementales.

Je m'efforcerai de mettre en exergue les points saillants qui ressortent des exposés des experts et d'en dégager les conclusions qui s'imposent.

Au premier abord, deux questions majeures ont retenu l'attention des experts :

1. Que peut-on appeler travail des enfants et sous quelles formes se présente l'exploitation du travail des enfants ?
2. Quel sera l'objectif poursuivi ? Soit rétablissement de mesures de protection capables d'assurer des conditions de travail acceptables ? Soit l'élimination totale du travail des enfants ?

Il a été généralement admis en réponse à cette dernière question qu'il y aurait deux phases : l'une immédiate, la protection dont on doit entourer le travail des enfants; l'autre, à long terme et but ultime, l'élimination du travail des enfants.

Lorsqu'on examine le premier point de l'ordre du jour, il importe de faire une distinction importante :

D'une part, il existe le travail des enfants qui tombent sous les normes et réglementations établis dans les Conventions de l'Organisation internationale du travail et notamment la Convention no 138 dite Convention sur l'âge minimum (en principe 15 ans) ainsi que la Recommandation 146 qui l'accompagne, qui contiennent des directives tant générales que précises sur l'âge, le lieu, les conditions dans lesquelles les enfants peuvent ou ne peuvent pas travailler et sur les catégories de mesures que les pays peuvent adopter pour assurer leur protection, l'amélioration et la promotion du bien-être de l'enfant.

D'autre part il existe, de par le monde, une palette incroyable de travaux qui sont imposés aux enfants, même en bas âge, travaux accomplis dans des conditions souvent abominables et qui détruisent leur santé physique et morale.

Mr A. Bouhdiba, auteur de l'étude sur l'exploitation du travail des enfants, a signalé que le nombre d'enfants qui travaillent dans le monde a été évalué à 140

millions et que ce problème n'était pas limité aux pays en voie de développement. Mr Peter Tacon qui s'occupe des programmes du FISE pour les enfants de la rue, indique qu'il y a environ 90 millions d'enfants jusqu'à 18 ans vivant dans la rue et environ 10 millions dans les pays industrialisés.

Ce travail non officiel des enfants, cette « zone d'ombre », qui échappe à toute réglementation parce que non identifiée, non reconnue et dont les abus ne sont pas sanctionnés, requiert avant tout notre attention. Les experts cependant ont à peine abordé la question, s'étendant avec indulgence sur les mesures que leurs gouvernements ont prises en concordance avec les conventions de l'OIT, même si dans de nombreux cas ces pays ne les ont pas ratifiées. En effet, à ce jour, 32 pays seulement ont ratifié la Convention no 138 (parmi ceux-ci ne figurent ni l'Angleterre, ni la Belgique, ni la France, ni la Suède, etc...).

L'exploitation du travail des enfants prend des formes si nombreuses que l'on ne sait où commencer pour en faire rémunération.

Le juge Abu Sayeed Chowdury, président de la Commission des droits de l'homme et président du Groupe de travail sur l'esclavage, a dressé le tableau de ceux qui sont le plus inadmissibles :

1. Les travaux domestiques excessifs imposés au sein de la famille ou pratiqués dans les milieux ruraux où des enfants de quatre ans accompagnent leurs parents et travaillent de longues heures exposés aux produits nocifs tels les insecticides, où encore les travaux excessifs exigés au sein de l'entreprise familiale. Dans ces cas, les droits de l'enfant doivent être protégés en dépit de la présence parentale.
2. Les travaux faits au service des tiers dans des fabriques, ateliers clandestins (sweatshops) où les enfants sont durement traités, à peine payés et travaillent jusqu'à 72 heures par semaine notamment dans les fabriques de tapis au Maroc et au Pakistan.
3. Les enfants mis en gage dans des familles dans lesquelles ils travaillent pour payer les dettes de leurs parents.
4. Les fillettes placées en service et qui sont traitées comme de petites esclaves souvent soumises aux caprices sexuels de leurs maîtres.
5. Les enfants qui travaillent dans la rue et font de celle-ci leur lieu de séjour soumis aux cruautés et rigueurs d'un monde extérieur.
6. Les enfants mutilés, aveugles forcés à la mendicité.
7. Les enfants soumis à une prostitution forcée ou exploités aux fins de pornographie, souvent enlevés et privés de tous moyens d'identification.

Les participants ont reconnu à l'unanimité que ces formes de travail étaient absolument inacceptables.

Cependant je dois dire que ce sont surtout les organisations non gouvernementales qui ont mis l'accent sur ces faits (1). Les causes de cette situation ont été longuement explorées. Il apparaît sans nul doute que la plus évidente est l'extrême pauvreté et les difficultés économiques dont souffrent de nombreux pays.

En second lieu on a signalé l'analphabétisme, le manque de scolarisation, élément majeur qui permet d'exploiter les enfants par le travail.

On a aussi cité: l'attitude traditionnelle des parents qui considèrent encore leurs enfants comme un bien personnel; le manque d'informations concernant les mesures de protection édictées dans les instruments internationaux ou nationaux; l'ignorance dans laquelle vivent les enfants de l'existence de leurs droits, situation aggravée lorsqu'il s'agit d'enfants appartenant aux classes les plus vulnérables de la société: enfants migrants, enfants réfugiés, enfants dans les pays occupés.

Lorsqu'on envisage la cause première de l'exploitation du travail des enfants, la pauvreté, je crois utile de donner ici l'opinion exprimée par le représentant de l'OIT et de son directeur général.

« Il est important de s'interroger sur la validité de l'opinion souvent exprimée selon laquelle... croissance, pauvreté et travail des enfants sont liés... Que l'élimination de la pauvreté exige une croissance économique soutenue et rapide, qu'elle soit un préalable à l'abolition effective du travail des enfants constitue une évidence; cependant, il y a l'impératif moral... Les ressources sont et seront toujours limitées: la pauvreté, sous diverses formes, est largement répandue dans de nombreux pays et elle n'est malheureusement pas près de disparaître... Il existe certains principes absolus inséparables de la dignité humaine; ils sont consacrés par les pactes internationaux que les pays ont acceptés et qu'ils doivent donc, quel que soit leur niveau de développement, respecter... Invoquer misère et sous-développement pour laisser violer des principes universellement approuvés, c'est, dans les deux cas, admettre des abus universellement réprouvés ».

Les experts ont fait état des instruments internationaux existants, soit ceux des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, soit les conventions adoptées par l'OIT. Ils ont rappelé que l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire ni, en tous cas, à 15 ans.

Cependant la convention fait preuve d'une certaine flexibilité en ce qui concerne cet âge minimum. Notamment, elle fixe la limite à 18 ans pour les travaux dangereux susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou la moralité des ado-

lescents, de 13 à 15 ans pour les travaux légers qui ne soient ni nuisibles ni de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire ou à leur formation professionnelle.

Au cours d'un échange de vues les experts ont examiné les mesures qui ont été prises ou à prendre pour assurer la protection des enfants au travail et atteindre le but ultime qui est l'abolition du travail des enfants. Ils ont rejoint les conclusions présentées dans ce domaine par le représentant de l'Organisation internationale du Travail dont je reproduis l'essentiel.

1. Il a été reconnu que priorité devait être donnée à l'éducation car elle est sans conteste l'instrument le plus important pour éloigner les enfants du marché du travail. Cette éducation doit être adaptée aux besoins de tous les enfants et être aussi peu coûteuse que possible.
2. Il faut interdire les travaux dangereux tels l'exploitation des mines, la métallurgie, la fabrication des allumettes, etc...
3. Il faut protéger les enfants contre les mauvais traitements physiques ou physiologiques et contre diverses formes de servitude.
4. Il faut respecter et faire appliquer et assurer le contrôle de cette application, les mesures de protection énoncées dans la Convention no 138, touchant au salaire, aux heures de travail, au repos, aux congés annuels, à la protection sociale, sécurité sociale, indemnisation des accidents de travail, mesures indispensables de santé et d'hygiène.

Que faut-il donc entreprendre pour réaliser ces objectifs ?

Il faut avant tout prévoir l'engagement des dirigeants politiques et l'établissement d'un programme d'action officiel tout en se rappelant que le travail des enfants touche à de nombreux domaines qui relèvent de divers ministères. L'engagement et la collaboration de ces organismes est indispensable à une action efficace. Il

(1) La Société anti-esclavagiste pour la Protection des droits de l'homme publie, en couverture de sa revue; " Anti - Slavery Reporter " la photographie d'un enfant de trois ans accroupi dans une cave et

enchaînée à la cheville. L'auteur de l'article nous précise que cette petite fille de trois ans hit trouvée lors d'une descente de police à Bangkok, dans une fabrique de drogues clandestine. Elle était enfermée 24 heures durant, obligée d'emballer de l'heroïne dans des paquets suffisamment petits pour être exportés en fraude au delà des frontières. Ces petites capsules d'heroïne pure se vendent aisément aux abords du port de Bangkok, pour la somme " ridicule " au dire des amateurs de drogues de 20

livres sterling la pièce. Je ne peux m'empêcher de souligner également un fait que nous révélait

récentement la commentateur de la Radio télévision belge d'expression française. Lors de la catastrophe qui vient de secouer la Colombie et a détruit la ville d'Armero, il s'est trouvé des gens assez dénués de scrupules et de coeur pour venir enlever des enfants jusque dans les hôpitaux, pour les livrer à la prostitution !

importerait donc de créer un organisme de coordination des questions relatives au travail des enfants.

Il faut insister sur le rôle que peuvent jouer les organisations de travailleurs en ce qui concerne le respect des normes internationales mais aussi dans la détection et l'identification des situations dans lesquelles les enfants sont exploités. Elles peuvent aussi prendre plus efficacement la défense des droits des enfants travailleurs.

Il faut que les services d'inspection du travail soient renforcés pour leur permettre d'accomplir leur tâche.

soient forcées d'enregistrement la présence de mineurs et leur âge (l'enregis-

tion primordiale).

Sur le plan international les experts ont estimé qu'il fallait encourager la ratification des instruments internationaux existants, qu'il faudrait que les organisations internationales apportent aux pays en voie de développement une assistance technique qui les aiderait à surmonter leurs difficultés.

On a insisté sur le rôle vital que les organisations non gouvernementales jouent non seulement en sensibilisant l'opinion publique mais en faisant appel aux organes internationaux compétents pour qu'ils énoncent des normes de plus en plus précises pour éliminer les abus qui persistent de nos jours. Nombre d'experts se sont associés aux vues exprimées par

certaines organisations non gouvernementales dont la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques, qui ont exprimé leur appui au Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme qui élabore actuellement un projet de Convention sur les droits de l'enfant. Ils se sont déclarés en faveur d'un nouveau texte de convention, unique, qui énoncerait de façon claire et coordonnée toutes les dispositions relatives aux droits de l'enfant et à sa protection y compris son droit d'être protégé contre l'exploitation.

Myriam Schreiber

des carrières juridiques (FIFC), vice-présidente de la Fédération abolitionniste internationale (FAI)

Extraits du document général rédigé par M. Abu Sayeed Chowdhury, président de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, ancien président de la République populaire du Bangladesh. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur.

Malgré les proclamations de nobles idéaux et de principes vénérés, l'exploitation du travail des enfants existe partout dans le monde. En fait, les enfants sont parfois réduits à la condition d'esclave en raison de certaines pratiques pernicieuses. On pense généralement que l'esclavage a été aboli. Il n'en est rien. L'esclavage se retrouve sous des formes insidieuses quasiment partout. À l'article premier de la Convention de 1926 relative à l'esclavage, il est défini comme « l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux ». Il est vrai que l'esclavage sous sa forme la plus grossière a été aboli; mais il continue d'exister sous des formes difficiles à déceler et à éliminer. Le propriétaire d'un bien peut en disposer à sa guise. De même, quand un être humain en traite un autre comme son bien personnel, le premier devient maître et le second esclave. Les conditions d'emploi créent parfois une situation de ce genre sans que ce soit dit expressément ce qui est en fait encore plus reprehensible et dramatique, car la situation se perpétue dans une société à l'insu de tous et sans que nul n'en prenne conscience et n'en soit frappé. L'humanité souffrante crie en vain. Les pratiques analogues à l'esclavage sont donc difficiles à éliminer. Elles sont si enracinées dans la société que les efforts sincères que font les pouvoirs publics sont parfois réduits à néant par ceux qui, résolus à s'enrichir aux dépens d'autrui, ne veulent pas entendre raison et agissent sans égards pour les autres. L'obstacle ne peut alors être surmonté que si la population tout entière le demande. Mais il ne faut pas oublier qu'elle ne peut se faire entendre que dans un régime démocratique. Dans une société moderne, il n'y a pas de problème qui ne soit lié à d'autres facteurs sociaux. Pour que la population intervienne en faveur de l'élimination de l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine, il faut un régime démocratique permettant d'adopter les mesures voulues. Dans un tel régime, en effet, les représentants sont comptables envers la population qui les a mandatés pour une certaine période, à l'expiration de laquelle ils doivent de nouveau se faire élire. Le suffrage universel donne à la population une voix dans l'administration d'un pays, car la population active est incomparablement plus nombreuse que ceux qui cherchent à s'enrichir aux dépens des droits légitimes des travailleurs. La soif de richesse les empêche de voir la souffrance d'autrui. Ils ont acquis une mentalité particulière qui leur fait penser que tout leur est dû et que les autres devraient s'estimer heureux d'avoir la grande chance de servir leurs maîtres. Il faut en finir avec cette aberration. Il faut créer un climat

de mépris à l'égard de cette attitude. Les dirigeants et la presse doivent prendre l'initiative de sensibiliser l'opinion et de lui faire prendre conscience qu'il est urgent de remédier à la situation.

Les exploités doivent comprendre qu'ils n'ont pas la place d'honneur dans la société. Pour éliminer ces maifaisants, une condamnation publique est indispensable...

Le travail des enfants n'est pas un problème facile à résoudre mais on ne peut pas laisser les choses se poursuivre impunément. Un effort considérable doit être entrepris par les Nations Unies en coordination avec d'autres organes. Les organisations non gouvernementales devraient être encouragées. Celles qui travaillent déjà dans ce domaine - la Société antiesclavagiste et la Fédération abolitionniste internationale par exemple - devraient être félicitées et toutes les facilités possibles devraient leur être accordées pour développer leur action. Elles peuvent de leur côté organiser des séminaires et des campagnes publiques dans diverses régions.

L'ONU devrait encourager les moyens d'information à s'intéresser vivement à la question et à donner constamment des informations à la population sur ces fléaux sociaux pour l'amener à en prendre conscience.

Les populations des diverses régions du monde ne se rendent probablement pas compte de l'ampleur des dommages que le travail des enfants cause à la famille, au pays et à la société.

Il est de la plus haute importance qu'elles soient informées de la réalité et n'ignorent aucun détail essentiel. C'est en effet elles qui détiennent l'autorité suprême et aucun plan ne peut réussir sans leur coopération. Rien de ce qu'un gouvernement entreprend ne peut produire les résultats escomptés sans l'appui de la population. Les moyens d'information doivent accorder aux problèmes sociaux la même importance qu'aux événements politiques. Il a été constaté que les débats de la Commission des droits de l'homme et d'autres organes de l'ONU qui s'occupent de droits de l'homme ne recevaient pas la publicité voulue. Peut-être croit-on que les opinions exprimées par ces organes et les décisions qu'ils prennent n'intéressent guère le public. Il faut donc s'efforcer de susciter de l'intérêt pour les problèmes sociaux et d'amener l'opinion publique à se sentir responsable de l'élimination des fléaux sociaux.

Bibliography

Freedom of Association, International Labour Office, Geneva, 1985.

The ILO has published the third edition of a corpus of decisions and principles which first appeared in 1972 as a digest of cases examined by ILO's Committee on Freedom of Association.

The Committee was set up in 1951 by the organisation's Governing Body to carry out a preliminary examination of complaints of violations of trade union rights. It has since then dealt with more than 1,300 cases covering most aspects of association and union rights. Today, an increasing number of complaints about violations of the Convention on Freedom of Association are being received by the ILO. The Convention guarantees the right of workers and employers to set up and manage their own organisations, without outside interference.

Violation of trade union rights tends to take place in countries where civil liberties are limited, often after a change in political regime or under a state of emergency, and in many countries where collective bargaining has been restricted by the authorities who are on guard against the negative impact of negotiated wage settlements on public expenditure, inflation and unemployment.

All cases reported have been investigated by ILO's Fact-Finding and Conciliation Commission, composed of independent members who examine any complaint concerning alleged infringements of trade union rights which may be referred to it by the Governing Body. The Committee may then seek an agreement with the government concerned, but it is authorized to intervene only with the latter's consent. To

date, five such cases have been dealt with. It should also be noted that the Committee may also recommend to the Governing Body that the attention of the government concerned be drawn to anomalies noted, with a view to steps being taken to remedy the situation.

The book reviews decisions covering the main aspects of the freedom of association : fundamental civil liberties, union activities, establishment of organisations and their free functioning, protection against public interference, etc.

The cases listed appear on the right-hand page with the corresponding references on the left-hand page. A chronological index of cases has been included so that the reader can identify the country or countries involved,

Paul Ghils

State of the World, edited by Lester R. Brown et al., Worldwatch Institute, Norton, New York-London 1985.

The Worldwatch institute's new annual series is now in its second edition. Using a broad network of information sources, the Report monitors changes in the global resource base (land, water, energy and biological support systems) and makes a global assessment of progress towards a sustainable society. The book has an integrative character and, by linking different fields of study, aims at cutting across such disciplines as agronomy, demography, ecology, geography and biology.

The editors draw on various sources of information : in addition to its Own ongoing research programme, the Institute gathers data from specialized reports, such as *State of Food and Agriculture* by the UN Food and Agriculture Organisation, *State of the World's Population* by the UN Fund for Population Activities, *World Economic*

Outlook by the International Monetary Fund or *World Development Report* by the World Bank. These studies are related to each other and reviewed by the Institute's editors or by outside experts including Gerald O. Barney, Gail Finsterbusch, Robert Goodland, Scott McVay and Andrew Rice. UAI's representative in New York, who reviewed the entire manuscript at short notice. Although some chapters are expanded versions of studies previously published as *Worldwatch* Papers, each year's edition is intended to give a fresh assessment of the same basic issues seen from a different perspective - this year's edition including for example a chapter on population-induced climate change.

Analyses are completed with selected tables and figures and a subject index which allows the reader to pick up any given

topic from the tissue of global problems.

Created as a non-governmental research organisation to identify and focus attention on such global problems, Worldwatch Institute was already well-known for its booklets (*Worldwatch Papers*) dealing with specific aspects of world resources : land, water, energy, biological diversity, etc. The Institute's funders include the Rockefeller Brothers Fund, which helped launch the former a decade ago. Winthrop Rockefeller Trust, the UN Fund for Population Activities and a number of North-American foundations - the Geraldine R. Dodge, William and Flora Hewlett, W. Alton Jones, Edna Mc Connell Clark, Andrew W. Mellon and Edward John Noble Foundations.

Paul Ghils

ECHOS DE LA VIE ASSOCIATIVE

NEWS ON ASSOCIATIVE AFFAIRS

Participation ONG

Comme on le sait, l'année 1987 a été décrétée par les Nations Unies Année internationale du logement des sans abri. A cette occasion, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) souhaite développer une participation importante des ONG aux activités de cette Année. Le « *Bulletin* » de l'Année internationale, qui a déjà consacré un article au Conseil international de l'habitat, va présenter un document d'information sur les ONG. Il va également expliquer en détail ce que les ONG peuvent faire dans le cadre de cette Année internationale. Les feuilles de référence devant servir aux organes de liaison nationaux contiendront un chapitre portant sur la participation des ONG aux activités de l'Année.

NGO Editors

A small group of participants to the Global Meeting on Environment and Development for NGOs. Nairobi 4-8 Feb. 1985, met twice formally and other times informally to discuss common concerns of NGO publication editors. Accordingly, the group formally requested the plenary session of the Global Meeting to support the organizing of a NGO editors' workshop to be held, preferably in a developing country, before the end of 1985. Such a workshop would involve perhaps 40 to 50 editors. The objectives would be to lay-out two principal activities: first to map out the structure of an effective NGO editors' network in order to develop collaborative methods of mutual assistance/exchange; second to conduct

a skills exchange for the participants, with presentations on the various publishing activities and procedures in which they are involved. Immediate objectives would be to expose editors of smaller publications to new ideas and skills, while the larger and longer-established organizations could develop knowledge of cost-cutting techniques and quality improvement.

The Environment Liaison Centre (ELC) was asked to collaborate, possibly with the International Coalition for Development Action (ICDA), on the funding and organization of the Editors Workshop.

Multilateralism

In an extra evening session of the same Global Meeting on Environment and Development for NGOs, the Environment Liaison Centre (ELC) and the International Coalition for Development Action (ICDA) both agreed to help build up an international network to coordinate campaigning in the field of multi-lateral aid. The meeting was convinced that sustained NGO pressure is vital and that - from existing experience on aid campaigning - there are grounds for hope that with such pressure multi-lateral aid could be reformed and that this would be of immeasurable benefit to millions of people throughout the world.

Contact: ELC

P.O. Box 72461
Nairobi, Kenya.

Anniversaire

En 1985, la Fédération syndicale mondiale (FSM) fêtait son 40e anniversaire.

C'est en février 1945 que se tint la Conférence syndicale mondiale qui décida de créer la Fédération. Tenu à Paris du 25 septembre au 9 octobre 1945, le premier congrès syndical mondial réunit les représentants de 65 centrales syndicales nationales de 56 pays du monde représentant 67 millions de syndiqués. Les statuts de la FSM furent adoptés le 3 octobre 1945 et c'est ce jour qui est officiellement considéré comme date de la fondation de la Fédération. En 1949, le TUC britannique, le CIO américain et plusieurs centrales d'Europe occidentale quittaient la FSM et fondaient la Confédération internationale des syndicats libres. La même année la FSM créait les unions internationales de syndicats. Ceux-ci fonctionnent d'abord comme des départements industriels de la Fédération mais revêtirent pas la suite le caractère d'organisations autonomes et représentatives.

Psycholinguistics

The second European Science Foundation Summer School in Linguistics sponsored by the ESF was held at the Vrije Universiteit Brussels from 14 July to 3 August, the principal theme this time being *psycholinguistics*. The purpose of these Summer Schools is to provide advanced training in branches of linguistics of a kind and quality which cannot readily be provided in any single European University and to promote pan-European co-operation in teaching and research. A total of 65 highly qualified participants, representing most ESF member countries, took part in the School. The programme consisted of an intensive pro-

gramme of lectures and seminars, covering in particular the following topics : language development, language comprehension, language production, conversational skills, sign communication, and language pathology. The lectures included Anna Basso (Milan). Paul Bertleson (Brussels), Penny Boyes-Braem (Basel), Werner Deutsch (Nijmegen), Angela Friederici (Nijmegen), Uta Frith (London) Anton Leischner (Bonn), Willem Levelt (Nijmegen), Jacques Mehler (Paris) and Klaus Scherer (Geneva). The Chairman of the Organizing Committee was Professor Y. Lebrun, Brussels.

Sourds

La Federation internationale des sourds vient d'ouvrir un secrétariat régional à Bruxelles. Fondée en 1951, la FIS a son siège principal à Rome. Elle est représentée dans 60 pays et elle avait déjà des secrétariats régionaux pour les pays latino-américains, pour les pays anglophones, pour les pays asiatiques et pour les pays de l'Est. L'ouverture du secrétariat de Bruxelles qui couvrira l'ensemble des pays de la Communauté européenne, complète cette infrastructure. La réunion inaugurale a eu lieu les 19 et 20 septembre 1985 dans les locaux de la Commission européenne. Elle a rassemblé 10 délégations se composant chacune de deux personnes atteintes de surdité profonde et venant de 9 pays de la Communauté ainsi que du Portugal. Etait également présent le Dr C. Magarotto, secrétaire général de la FIS ainsi que 12 interprètes gestuels.

IHA-UNICEF

At its 23rd congress held in Buenos aires, 20-25 October 1985, the International Hotel Association decided to work closely with Unicef in its activities for the health

and welfare of children. Uffe Konig, Director of the European headquarters of Unicef, welcomed the IHA's " Declaration of solidarity with Unicef " and made several concrete proposals for cooperation : " The IHA might solicit a contribution per hotel to immunize one child. Hotels could sell Unicef greeting cards over the counters or in their rooms. Customers might be asked to make a voluntary contribution to Unicef. I propose that the IHA and Unicef form a working group whose mandate would be the organization of a fund-raising campaign to help achieve the goal of Universal child immunization against measles, tetanus, whooping cough, diphtheria, polio and tuberculosis by 1990 ».

ONG informatisée

Depuis le mois de janvier 1985, les communiqués de la Ligue roumaine des droits de l'homme ont été transmis par la Fédération internationale des droits de l'homme sur Minitel. Ces informations font partie d'une banque de données sur les droits de l'homme, relayées par le satellite Antiope, à la disposition de tous les abonnés de Minitel.

ONG tiers monde

Le « Collectif Régional Tiers Monde » groupe dans le sud de la France les associations régionales ou locales qui, dans la région Provence, Alpes. Côte d'Azur, se préoccupent de près ou de loin du tiers monde. Ce Collectif vient d'éditer sous

tions de la région et il conclut par un fichier d'adresses utiles d'organismes publics ou privés.

(12 rue Chateaudon, F-13001. Marseille, France. Tel. (091) 5.75.73).

NGO awards

The International Society for the Study of European Ideas announces the first annual Prizes to be awarded for the two best essays in European intellectual history. The two Maxwell prizes are for \$ 1.000 each and are offered by Robert Maxwell, Publisher, Pergamon Press, the patron of the Society. The themes for the 1985 Maxwell Prizes are: 1. Tolerance; 2. Is there a European cultural identity ? Secretary ISSEI, Pergamon Press Ltd, Headington Hall, Oxford OX3 0BW, UK.

The 4th Commission on Antiepileptic Drugs of the International League against Epilepsy has instituted a yearly award in clinical pharmacology. The award is intended to recognize significant contribution by a scientist (or a team of scientists) to the clinical pharmacology of antiepileptic drugs. This award has been made possible through a grant by SYVA Corporation, USA.

Information : Lennart Gram MD, Secretary of the Commission on Antiepileptic Drugs. University Clinic of Neurology, Hvidovre Hospital. DK-2650 Hvidovre, Denmark.

Prix ONG

Lors de la prochaine assemblée générale de l'Union catholique internationale de la presse (UCIP) qui aura lieu en octobre 1986, à New Delhi, l'UCIP attribuera pour la première fois « la Médaille d'or de l'UCIP ». Ce prix honorera un journaliste, un groupe de journalistes ou une institution de la presse qui s'est engagé d'une manière exemplaire pour la liberté des activités de la presse catholique.

NGO network

loppement, la nouvelle société encouragera la création, l'expansion et la mod-

New... Creations... Plans... New... Creations... Plans

A new NGO network - CADE - is born. The Coalition against Dangerous Exports will involve a wide range of groups concerned with the exports of dangerous products from Europe to the Third World : the European Bureau of Consumers' Unions (BEVC), the European Environment Bureau (EEB), Health Action International (HAI), the international Coalition for Development Action (ICDA), the International Organization of Consumers Unions (IOCU), the Pesticides Action Network (PAN) and the Seed Action Network (SAN). CADE members will pool expertise on the difficult legal and political aspects of introducing export controls, while con-

tinuing to campaign individually on their particular areas of interest. CADE released a special « white paper » entitled »Cleared for export« at an international press conference in Brussels on 25 September 1985. This document is a comprehensive overview of the problem of hazardous exports from Europe and includes a detailed set of recommendations for action by the European Commission and the governments of member States.

Amérique latine

Les Etats-Unis sont devenus le 17e pays signataire de l'accord créant la Société interaméricaine d'investissement. Filiale de la Banque interaméricaine de déve-

loppement des petites et moyennes entreprises privées en Amérique latine et dans la Caraïbe. Les entreprises dont l'Etat ou d'autres organismes publics détiennent une part du capital et dont les activités renforcent le secteur privé seront également susceptibles de bénéficier d'un financement par la Société. La nouvelle société devrait entrer en fonctionnement au début de l'année prochaine.

Maritime fraud

At a meeting of an intergovernmental group convened under UNCTAD auspices. the Director of UNCTAD's Shipping Divi-

forme d'une petite brochure un «Annuaire des ONG» sous titré »des associations, des groupes, des comités, des lieux, pour agir ici et là-bas en solidarité avec le tiers monde ». Dans une première partie cet annuaire donne les activités, les services, les adresses, les noms des responsables pour chaque association membre du Collectif. Dans une seconde partie, il recense une liste non exhaustive des organisa-

sion formally suggested the creation of an International Ship Information System as an effective way of reducing the possibility of maritime fraud. At last year's meeting of the same group, it was stressed that the general availability of accurate and timely information to traders was a key factor in preventing maritime fraud. The UNCTAD Secretariat was asked both to prepare an economic and commercial assessment of the adequacy of the existing system of collecting and disseminating the type of information relevant to this purpose and to recommend how it should be supplemented. In the resulting document, the Secretariat concludes that notwithstanding the inputs of 19 different organizations and services « *a fairly large amount of information* » which ought to be quickly and easily available to the entire international shipping community is not. « *Part of the problem stems from the fact that sometimes the information exists in a given body or organization but is not widely available. There is no central collecting point or system from which information is immediately available* », the document states. It goes on to list four major categories of information and within each cites elements that are not generally available: ship's particulars (classification certificate details, details on ship's officers and log books), ownership details (identity of true owner when the vessel is mortgaged), commercial details (knowing whether the carrying vessel is on charter and who the charterers and owners are) and incumbrances (knowing what mortgages exist on a vessel upon its first registration in some countries).

Rehabilitation

The International Labour Organisation is assisting the Organization of African Unity with its plans for developing an African Rehabilitation Institute (ARI), with the main objective of helping African countries to improve the wellbeing of their disabled people. The project, which it is hoped will attract support from many international organizations (both governmental and non governmental) will have five focal points in different regions of the continent, with the fullest possible use being made of existing well-developed rehabilitation facilities and services. The first international consultation meeting on the ARI was held in Arusha (Tanzania) in January 1985.

Science editors

The newly founded African Association of Science Editors (AASE) held its first general assembly in Nairobi, August last. AASE is a new chapter of the International Federation of Scientific Editors' Associations (IFSEA); it was started by an interim committee headed by Prof. Thomas R. Odiambo, President of the Kenya Academy and Director of the International Centre for Insect Physiology and Ecology (POB 30772, Nairobi). AASE secretary is : Helen van Houten. POB 62084, Nairobi, Kenya).

Textile

Les sept plus grands pays exportateurs de textile du tiers monde ont signé une convention pour la création d'un Bureau international pour le textile et la confection dont le siège sera à Genève. Les dix Days associés à ce bureau font partie de, l'Accord multifibre, une organisation internationale pour la régulation du commerce du textile et de la confection. Les principaux objectifs sont les suivants : éliminer la discrimination et le protectionnisme dont ses membres sont victimes sur le marché mondial; imposer l'application des normes et des principes du GATT sur les exportations; garantir la participation effective des Rays concernés à toutes les réunions d'importance internationale. (*Actual développement. Sources IPS*).

Drugs

A briefing on the work of the recently established New York NGO Committee on Narcotics and Substance Abuse was heard by representatives of non-governmental organizations at an ad hoc meeting while the Commission on Narcotic Drugs was meeting in Vienna in February. The briefing was provided by Mr. Donald Fitzpatrick, Special Assistant for Political and Humanitarian Affairs, Office of the Under-Secretary-General for Political and General Assembly Affairs. The New York NGO Committee was established in December 1984. During the meeting, representatives also discussed other matters of mutual interest relating to drug abuse and activities that may be undertaken by the NGO community.

Nickel

The United Nations Nickel Conference 1985 opened on 28 October with the task of establishing an International Nickel

Study Group. Some thirty producing and consuming countries representing the bulk of the trade in nickel were participating in the Conference. At the preparatory meeting held under UNCTAD auspices in April 1985, the decision was taken to set up the Study Group as an autonomous body charged with monitoring the world nickel market on a continuing basis and providing improved statistics on production, stocks, trade and consumption. The Study Group would essentially be a forum for consultations and exchange of information on developments in the nickel economy and would have no market stabilization role.

University presses

national Association of Scholarly Publishers in Peru, Pedro Visconti, is preparing a meeting of university presses in Latin America. Among the topics to be discussed is the formation of an Association of Latin American University Presses. (Pedro Visconti C., Universidad de Pacifico Libreria, Apartado Postal No 4683, Lima 100, Peru).

Volontaires pour l'alphabétisation

L'Association internationale pour la lecture a créé un « Comité sur le volontariat au service de l'alphabétisation dans les pays du tiers monde » dont les attributions sont les suivantes :

- 1) proposer aux membres de l'Association internationale un programme de services bénévoles afin d'accélérer l'alphabétisation dans les pays du tiers monde;
- 2) élaborer un programme de formation à l'intention des volontaires;
- 3) formuler à l'intention des Conseils de l'Association internationale des

International Years proclaimed by the United Nations

1959	World Refugee Year	
1961	International Health and Medical Research Year	
1965	International Co operation Year	
1967	International Tourist Year	
1968	International Year for Human Rights	
1970	International Education Year	
1971	International Year for Action to combat Racism and Racial Discrimination	
1974	World Population Year	
1975	International Women's Year	
1978	International Anti-Apartheid Year	
1979	International Year of the Child and International Year of Solidarity with the People of Namibia	
1981	International Year of Disabled Persons	
1983	World Communication Year	
1985	International Youth Year	
1986	International Peace Year	
1987	International Year of Shelter for the Homeless	

recommandations sur la manière dont ils pourraient offrir des services de volontaires pour la réalisation de programmes d'alphabétisation dans les pays du tiers monde.

Les pays actuellement représentés au sein du Comité sont l'Argentine, l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Inde, le Kenya, la Nouvelle-Zélande, l'Uruguay et le Venezuela.

Le nouveau comité ne financera pas directement des projets d'alphabétisation. Sa politique consiste à faire appel à la bonne volonté des membres et des conseils locaux de l'Association internationale, pour qu'ils apportent sous diverses formes, une assistance pratique et professionnelle aux responsables de programmes d'alphabétisation dans les pays du tiers monde.

International Reading Association, 800 Barksdale Road, PO Box 8139, Wewak DE 19711 USA.

De son côté, le Comité de coordination du service volontaire international publie, avec l'assistance de l'Unesco, un répertoire intitulé « Volunteering in Literacy Work/Le voluntariado en el trabajo de alfabetización ». On y trouve indiquées les possibilités offertes, sur le plan national et international, aux personnes qui souhaitent participer, à temps partiel ou à temps plein, en qualité d'enseignant ou à un autre titre et moyennant une rémunération modique ou bénévollement, à des programmes d'alphabétisation.

Comité de coordination du service volontaire international, c/o Unesco, 1 rue Miollis, F-75015 Paris.

Muslim Women

The OIC Committee of Experts has unanimously agreed upon the establishment of Muslim Women's Organisation within the framework of the Organisation of Islamic Conference.

At the conclusion of the three day meeting of the OIC Experts Committee recently, the Chairperson Dr. (Mrs.) Attiya Inayatullah told a Press conference that the recommendations of the Committee would be submitted before the 16th OIC conference to be held at Morocco in January 1986. She hoped that the recommendations would be approved.

The Committee also agreed that the name of the proposed organisation should be - Muslim Women's Organisation » and it should be a subsidiary organ of the Organisation of the Islamic Conference. The Committee recommended the following priority action areas for the proposed organisation :

-To enhance the effective contribution by Muslim women for promotion of Islamic unity and solidarity in all walks of life.

- To educate women about Islamic way of life to enable them to bring up their children and participate in social life in accordance with the tenets of Islam.

- To increase the literacy rate among women in Islamic countries.

- To strive for better health care facilities for Muslim women and children, and
- To help women to contribute more to the development of their countries. The Committee also recommended that in addition to contributions to be made by the member States, the organisation may receive voluntary donations from States and organisation.

Caritas

A l'occasion de la XI^e Conférence des Caritas d'Europe, à Luxembourg en mai 1985, la création officielle d'Euro-Caritas a été annoncée, il s'agit d'une cellule technique destinée à faciliter les relations des Caritas d'Europe avec les institutions de la Communauté européenne.

No More Bhopals

In the wake of the Union Carbide pesticide plant accident which killed thousands of people in Bhopal, India, in December, 1984, the Global Meeting on Environment and Development for NGOs (Nairobi, 4-8 Feb. 1985) assembled in an extra session to exchange information on the accident and to plan an international NGO response in an effort to help prevent such tragedies in the future. The main results of the meeting included the establishment of a « No More Bhopals » Network - a loose coalition of environmental, development, consumer, women's workers, and other public-interest groups working on the tragedy and its after effects. The network aims to :

1. promote continuation of relief and rehabilitation efforts;
2. conduct independent research on the causes and effects of the accident;
3. document the location of industries using and producing hazardous chemicals around the world especially in populated areas;
4. campaign for the removal or closing of such plants;
5. inform and educate the public and officials to ensure strict controls Over such industries;
6. question the need for such industries when, for example, farming methods not employing dangerous pesticides may be just as or more productive than high-energy-input « green resolution » techniques; and
7. deepen the study of the hazards of industrialization with regard to a wide range of projects and industries such as the environmental impact of large projects.

Contact : *Mr. Simitu Kothari
Lokayan
13 Alipur Road
Delhi - 11054
India*

Potatoes International

Harrogate, England, 9th September 1985, was the scene of the first International Conference on Potatoes organized by IFAP in collaboration with the Potato Marketing Board of Great Britain. It brought together 100 potato growers, processors,

traders and marketing experts from 16 countries throughout the world. Delegates exchanged ideas and experiences on how to improve the marketing of potatoes and expand international trade. Mr. Mohamed Idris, Chairman of the Egyptian International Federation of Agricultural Producers (IFAP) National Committee, proposed that participants work towards the establishment of a permanent forum for international discussions on potatoes. He suggested that IFAP could set up a small committee to further this objective. The Conference supported his proposal and IFAP will be contacting participants to examine ways in which the momentum of the first International Conference on Potatoes could be maintained.

Nucléaire

Il est exact que la Commission européenne envisage la conclusion d'un accord avec un certain nombre d'organismes portant sur la constitution et les modalités de fonctionnement d'une association « Abnormal Occurrence Reporting System Association (AORSA) » et visant un système d'information sur les événements anormaux dans les réacteurs nucléaires. Le Projet d'accord a fait l'objet d'une communication de la Commission (COM(85) 137 - FINAL du 24.4.85). Tous les exploitants de centrales nucléaires européennes ont été consultés et invités à participer à cette Association. La Commission maintient le contact avec tous les exploitants de centrales européennes qui ne font pas encore partie de l'Association en vue de faciliter leur adhésion ultérieure.

The unofficial Commonwealth

Commonwealth NGOs are looking for further encouragement and support from governments, and stronger links with official agencies. Two meetings of NGOs have been held in London this year, on the initiative of the Royal Commonwealth Society, to take stock of developments since the first conference of Commonwealth NGOs. convened by Dalhousie University in Canada in 1976. A sequel to the Dalhousie discussions was the decision by Heads of Government in 1977 that the Secretary-General should ask an Advisory Committee to report on measures » to promote mutually beneficial ties between the official and unofficial Commonwealth ». The report of this committee, chaired by Britain's Sir Geoffrey Wilson, then chairman of Oxfam and a former Deputy Commonwealth Secretary-General, led to the widening of the scope of the work of the Commonwealth Foundation beyond the strictly professional sector. Heads of Government also asked official bodies to establish regular exchanges with unofficial organisations. Commonwealth leaders saw this as a way to harnessing the energy and expertise of NGOs to programmes for social and economic development and for increasing public understanding of the Commonwealth. Over 40 organisations took part in the meetings held this year in London; several

suggestions were discussed for improving contact with official agencies, within countries as well as at the Commonwealth level.

Participants welcomed a decision by the Commonwealth Foundation to foster the setting up of a network of national liaison units to serve as links between NGOs and official agencies: the first steps are to be taken in the South Pacific through a regional meeting to discuss the best ways to move ahead.

The meetings took note of the links established by the Secretariat with many NGOs and wished to see them strengthened and broadened through an institutional mechanism for collaboration with NGOs. NGOs wanted more opportunities to contribute their expertise to consultations and studies arranged by the Secretariat. Another suggestion was that governments should provide more support for NGO activity through the Commonwealth Foundation. It was the hope of participants that Commonwealth leaders would review the position in Nassau and signal their readiness for greater interaction with the non-governmental community.

Travailleurs de l'industrie

Dans le cadre du 21^e congrès statutaire de la Confédération mondiale du travail, tenu à Bruxelles le 14 octobre 1985, a eu lieu l'installation officielle de la Fédération mondiale des travailleurs de l'industrie - FMTI.

Cette nouvelle fédération résulte de la fusion au niveau mondial de la Fédération mondiale des syndicats de l'énergie, de la chimie et des industries diverses; la Fédération internationale graphique CMT; la Fédération internationale des syndicats de mineurs. Cette fusion est le résultat de nombreuses années d'efforts en vue d'améliorer le fonctionnement des fédérations internationales professionnelles, de mondialiser leurs structures et de leur permettre de déployer des activités plus larges et efficaces. La création de cette Fédération aura une incidence dans les continents : en Afrique, on prévoit déjà la création d'une Fédération africaine de travailleurs de l'industrie.

Afin d'intensifier les activités spécifiques par branche professionnelle, des Conseils professionnels mondiaux seront créés pour les différents secteurs :

- métallurgie et industrie de transformation des métaux, construction navale, transports, industrie électronique;
- mines et carrières;
- industrie chimique et pétrochimique;
- énergie;
- ~ papier et industrie graphique;
- pierre, ciment, verre et céramique.

(Informations : Secrétariat mondial d'action professionnelle, rue de Trèves 39, B-1040 Bruxelles, Belgique),

Personalia -

- M. Lal Jayawardena, éminent économiste de Sri Lanka, a été nommé comme premier Directeur de l'Institut de recherche sur l'économie du développement

(WIDER) de l'Université des Nations Unies (UNU) à Helsinki, Finlande.

Cet institut est le premier d'une série de centres de recherche et de formation qui seront créés par l'UNU. M. Jayawardena est expert en économie mondiale et du développement, et il a occupé des fonctions à des titres divers, auprès du Gouvernement de Sri Lanka ainsi qu'aux Nations Unies, au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Les dernières fonctions qu'il a occupées ont été celles de Directeur général des affaires économiques au Ministère sri-lankais des affaires étrangères. M. Jayawardena a été Vice-Président du comité économique qui a préparé la déclaration économique adoptée par la conférence au sommet des pays non-alignés de New Delhi, en 1983.

- L'Association des Architectes du Commonwealth (CAA) a tenu son Assemblée Générale à la Jamaïque au mois de juin dernier. A cette occasion, elle a procédé à l'élection de son Président: John Wells Thorpe (Royaume-Uni) qui succède au Professeur Peter R.N. Johnson (Australie).

J.W. Thorpe a l'intention, en tant que Président de la CAA, de rassembler les organisations constructrices du Commonwealth et d'accentuer les échanges d'informations dans les domaines de l'enseignement et de la pratique professionnelle.

- Le Président de la Croix-Rouge espagnole, Enrique de la Mata, a été élu pour un second mandat au poste de président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, par la 4^e session de l'Assemblée générale de la Ligue, à Genève, le 21 octobre 1985. Ce mandat sera en vigueur jusqu'en 1989.

- A la suite de l'assemblée générale ordinaire de l'European Coil Coating Association, tenue le 4 juin 1985, M. Peter Rocholl (All) a été élu président.

- Ronald Fraser, the first administrative secretary of the International Council of Scientific Unions (1948-1960) died on 8 September 1985 at the age of 86 in New Zealand. He played an important role in the re-establishment of ICSU after the war.

- M.P. Cracknell, Secrétaire général de la FIPA depuis janvier 1972 a quitté la Fédération le 30 juin 1985 afin de consacrer une plus grande partie de son temps aux affaires du tiers monde. H. J-H Feingold, précédemment sous-secrétaire général a

été nommé secrétaire général. M. Cracknell est entré à la FIPA en juin 1969 et il a succédé à M. Roger Savary le 1^{er} janvier 1972. M. Cracknell n'était que le 3^e secrétaire général de la FIPA depuis la fondation de cette dernière en 1946. C'est M. Cairns qui avait été le premier secrétaire général de 1946 à 1955.

- The general meeting of the Ecumenical Youth Council in Europe (EYCE) held in Sète (France) from 12-19 October 1985 elected a new Executive Committee : Rev Myra Blyth (UK) was re-elected chair person of the EYCE and Rev László Pal (Hungary) was re-elected general secretary for the next two years.

- Le 16^e congrès international de la soie, tenu à Lyon en septembre 1985, a élu un nouveau Comité exécutif pour les trois années à venir. Sa composition est la suivante : Président Mario Boselli (Italie), Vice-Président Huang Jianmo (Chine), Vice-Président exécutif Bernard Morel-Journel (France), Trésorier René Giraud (France).

- During its session on 18th of July 1985 in Versailles (France), the General Assembly of the International Council of Homehelp Services elected a new President Mrs S Zimmer-Maroldt. The General Secretary is Mrs H.C. Turlings-Manders.

- Josine de Cressonnières died on 18 October 1985. She served during more than seventeen years as Secretary General of the International Council of Societies of Industrial Design (ICSID). Her contribution to the professionalisation of ICSID was very important. She has been of inestimable value for the recognition of industrial design on a global scale. She was also the founder director of the Belgian Design Centre which became a focus for many exhibitions from Europe and elsewhere, including the Soviet Union.

- At the meeting of the General Assembly of the International Bureau for Epilepsy in Hamburg on 6th September 1985, a new Executive Committee was elected. Mr Joop N. Loeber is President and Dr. R.L. Masland Secretary General.

- Suite à l'assemblée générale de l'Association internationale pour les mathématiques et les calculateurs en simulation, tenue le 8 août 1985 à Oslo, le professeur R. Vichnevetsky (USA) a été élu président de l'Association; les professeurs P. Gorez (Belg.) et J. Robert (Belg.) étant respectivement trésorier et secrétaire.

- L'assemblée générale de l'Européen Petrochemical Association tenue à Monaco le 29 septembre 1985, a désigné comme président C. Paya, comme vice-président H.O. Bjontehard et comme trésorier T. Linæ.

Joseph Moerman receives Sforza Award in Philanthropy

On the occasion of the awarding of the 1985 Sforza Medal to Joseph Moerman, President of the NGO Committee for UNICEF, the following introductory statement was made by Cyril Ritchie, President of the Federation of International Institutions in Geneva (FIIG).

Countess Sforza, Distinguished Guests. Ladies and Gentlemen : It is my honour to introduce to you this evening Canon Joseph Moerman. To fulfill this honour - a genuine one. I can assure you - I invite you to join me in seeing Joseph Moerman under three quite different spotlights : the first, the illumination of his lifelong responsibilities and achievements: the second, the filtered rays of INTERPHIL; the third, the glow of what Moerman has meant, and still means, to humanity and philanthropy.

Joseph Moerman is a citizen of Belgium, and as a devout Catholic chose the priesthood as the framework for this life's work. His 1946 doctoral thesis in Theology was on the subject « Basic principles of Christian ethics in the works of Emil Brunner ».

From 1955 to 1960 he was President of the Catholic Education Office in the then-Belgian territories in Africa, now Burundi, Rwanda and Zaire. From 1961 to 1967 he created and followed up the Catholic International Education Office in Brazzaville, serving as a Panafrican Secretariat. In 1967 Canon Moerman was designated Secretary General of the International Catholic Child Bureau, with headquarters in Geneva, a post he held until a few months ago.

During this time, in addition to his heavy organizational tasks, Moerman played a leading and enlightened role in relation to the United Nations World Population Conference held in Bucharest in 1974. Thereupon he originated the idea of an International Year of the Child, he mobilized governmental, non-governmental and public opinion behind the idea, and he carried the idea to full fruition, serving as President of the worldwide NGO Committee for the IYC, to the entire satisfaction of all the NGOs involved, itself an unprecedented feat !

In the follow-up to the IYC, Canon Moerman was elected to lead several international movements - Defence for Children International, the Inter-NGO Programme on street children and street youth, and a joint NGO Group on fourth-world children. As a culmination, he was this year elected President of the NGO Committee for UNICEF. In all these capacities over previous years, most notably in connection with the IYC, Canon Moerman has been directly or indirectly responsible for the mobilization of hundred of millions of dollars for humanitarian programmes for children and young people.

In 1981, King Baudouin of Belgium bestowed upon Canon Moerman the honour of Commander of the Order of the Crown. All the facts of a life devoted to others that have shown up under the first spotlight would, in their own right, amply justify the decision of INTERPHIL to award the 1985 Sforza Medal for Philanthropy to Joseph Moerman.

Let me however briefly turn on the second and third spotlights, which widen the pool of light beyond the area of simple facts.

The secondons : the more filtered rays of INTERPHIL, of which Joseph Moerman was a Founding Member. I personally, as the Co-organizer of INTERPHIL's founding Conference in Evian in 1969, recall that many of us were so dismayed when in its very early years INTERPHIL ran into serious problems in its functioning and leadership. The extragovernmental community's confidence in INTERPHIL was only restored when two people publicly put their moral weight behind it. One was J.D. Livingston Booth who took on the Chairmanship; the other was Joseph Moerman who joined the INTERPHIL Board, enabling us to give reassurance to the hundreds of NGOs who represented his and my constituency.

Those days are happily long over, and for that too we are grateful for Joseph Moerman's role. I am indeed in this context especially glad to inform you that yesterday the formal General Assembly of INTERPHIL elected Joseph Moerman as a member of its Council of Governors. Finally, the third spotlight : that of the glow of humanity and philanthropy.

I can think of no more fitting recipient of the 1985 Sforza Award than Canon Joseph Moerman, above all for his role, referred to above, in conceiving, promoting, directing, animating and following up the INTERNATIONAL YEAR OF THE CHILD. IYC has had a most profound effect on international organizational and humanitarian affairs. It brought new thinking, new aspirations, new cooperation to intergovernmental, governmental and extragovernmental work for economic and social development, for human justice, for philanthropy in the whole sense. The leadership and devotion to the cause of humanity shown by Moerman is an example to us all.

And Moerman has many other philanthropic and humanitarian actions to his credit, which are illustrated by the items quoted earlier. I would single out his enlightened approach - indeed his fervent struggle - to have the dangers of world overpopulation understood, including by those whose milieux draw guidance only from past traditions.

Children in need, children born and yet to be born, have been a constant source of concern and of action for Moerman. Children of prisoners, children born out of wedlock, children deprived of family love, children adrift on city streets, these and many others have been the subject of programmes inspired by Moerman in his various capacities over the years. He is a practical idealist and philanthropist.

Distinguished Guests, Ladies and Gentlemen :

Joseph Moerman has been chosen by INTERPHIL to receive the 1985 Sforza Award in Philanthropy. It is my honour to invite the Countess Anne Sforza to present the Award.

Cyril Ritchie

IN BRUSSELS, A CENTRE FOR INTERNATIONAL ASSOCIATIONS

For whom ? And why ?

The centre is open to all those who take part in the life of international associations. A dual purpose is intended: the provision of services to be shared and also the establishment of contacts between the affiliated associations. This centre has been created with the cooperation of the Belgian Government, and takes the form of a foundation recognised as a public service by royal decree of December 8th 1982.

Its aim is to ease the way for the activities of international associations, to smooth the path for interaction and cooperation between them and to foster the kind of initiatives which will advance the progress of the international organisation.

Offices and services << à la carte >>

In its pleasant surroundings, the International Association Centre places its offices and services at the disposal of international associations. What facilities does your association need ?

An office for an hour or a year ? - just a desk with a typewriter ?
- telex ? - storage for archives ? - a letter box for your correspondence ?...

The centre will try to provide just the service you require, whether your needs are great or small.

All the facilities for international conferences

INTERNATIONAL ASSOCIATION CENTRE, Rue Washington 40
- B-1050 Bruxelles. Tél. 02/640.16.65 - Telex 65080 INAC B.



By means of its Seminar and its « Conference Guidelines », the International Association of Professional Congress Organizers aims to give clients and colleagues alike a greater insight into what international meetings involves.

As modern travel and technologies shrink the globe, the importance of communication - education and the dissemination of information - increases. In commercial, professional and scientific fields, meetings are seen as one of the most effective communications tools. Judging by the booming conference industry, face to face confrontation still beats machines when it comes to exchanging news and ideas.

Getting members or employees together at regular intervals is the responsibility of many head offices or central secretariats. The annual meeting is a major even on an international association's calendar. How much of the job they delegate is up to them, but planning and running those meetings is an intricate and time-consuming business, as anybody knows who has organized an international meeting for several hundred or, indeed, thousands of people.

Little wonder, then, that association and corporate staff have discovered that the IAPCO Seminar on Professional Congress Organization reveals a great deal of information on how to go about that job. This is a training course designed for executives in professional conference organizing and in other allied activities. It is held annually and the 12th IAPCO Seminar will take place in Switzerland during the week January 16 to February 1, 1986.

As well as PCOs (professional congress organizers) and other national and international meeting managers, the course attracts participants from hotels, airlines, tourist offices and other governmental departments, travel agencies, conference centres and bureaux, exhibition-organizing companies - all kinds of groups who have a vested interest in finding out what ingredients make a successful conference and how to serve them professionally.

Such a broad spectrum of participants from varied and cosmopolitan backgrounds together with the panel of experts who make up the faculty guarantee a wealth of lively input.

Towards better communication

Essentially, though, it is an academic course interspersed with practice and discussion to give a « working party » atmosphere. Fifteen or so different lecture themes cover all the basic rules and principles of running major meetings, both from the point of view of clients and organizers. The latest developments in conference technology are added every year as this is an industry where detail, speed and efficiency count above all else. Careful planning and budget control are crucial from the day the organizing committee is nominated to the day the account books are closed, and the IAPCO syllabus takes each aspect of these in turn and in depth. Students also have the chance to put theory into practice by joining in workshops held during the week. They work in small groups on particular projects and afterwards present the results for evaluation. Some of these exercises are played back on video, which is fun as well as functional. An additional asset gained from these workshops is learning to work as part of a team.

The faculty of discussion leaders consists mostly of long-standing IAPCO members who are well known in the conference profession, plus guest speakers from other areas of the business. Chairman of the Seminar's Scientific Programme for the second year running is Joan Gross, Manager of the McGill University Conference Office in Montreal, Canada. Joan has been running major international congresses for over 10 years, primarily of an academic and professional nature, and with the back-up of the University's own technological aids she has been a world leader in the use of computers and developed comprehensive systems for the processing of registrations and abstracts.

For the 12th Seminar IAPCO has been invited once again to the special training premises of the Union Bank of Switzerland. The Wolfsberg Management Center is a complex of attractive buildings equipped with modern amenities for work and recreation. Overlooking Lake Constance by the German border, it is about 60 kilometers north-east of Zurich and just outside the village of Ermatingen.

IAPCO « Guidelines » - an adaptable formula

A feature at the next Seminar will be appraisal of IAPCO's new publication, « Guidelines for co-operation between the International Association, the National Organizing Committee and the Professional Conference Organizer ».

These IAPCO « Guidelines » are based on the sort of directives some association central secretariats issue to organizing committees in countries where an international assembly is to be held. They list just about every job to be allotted and carried out, and suggest ways of dividing these responsibilities between the organizing parties.

Again the strategy behind the document was communication. In the course of their work IAPCO members had found that all too often such directives were not issued clearly enough, if at all, resulting in possible confusion and poor use of man-power and resources. So they compiled their « Guidelines » as a framework, a skeleton which individual associations could take and adapt according to their needs.

The completed document give a fairly daunting picture of the hundreds of decisions and items a big meeting entails. IAPCO hopes that prospective host nations will give this or a similar paper careful consideration before agreeing to hold a future conference. It forms a perfect check-list for the conference world at large or any budding PCO. And without a doubt it would make a useful reference for organizing committees doing the job themselves, without consulting or seeking assistance from a PCO.

Nevertheless, the professional organizer is included in the booklet's title because more and more committees are recognizing that a good PCO can relieve them of much of the burden of setting up the event, improve its efficiency and effectiveness and give it an overall gloss. When asked to comment on the working document, a number of international association executives said they were aware of the PCO's role and suggested it should be explained - hence this section in the introduction :-

» IAPCO has noted that many of the matters on which central secretariats in the guidelines give detailed advice to host committees are matters on which Professional Conference Organizers are experienced and expert. Such committees, by deciding to use the services of a PCO, will find themselves able both to meet the guidelines presented to them from the centre, and also to give to the congress the special national flavour which they obviously seek... »

The IAPCO « Guidelines » are being distributed to associations all over the world. Further copies are available from The IAPCO Secretariat, 40 rue Washington, Bruxelles, Belgium.

Index Vol. XXXVII 1985

L'identité associative et la participation des ONG en Afrique/The Identity of Associations and the Participation of NGOs in Africa.

- *Transnational Associative Communication*, by Hamdy Kandil, no 1. 4-5. *Intercultural Communication within International Non-Governmental Organizations*, by Vladimir Hercik, no 1, 6-16.
- *Identité culturelle, jeunesse et éducation permanente*, par Marc-Henri Janne, no 1, 21-22.
- *La Société africaine de culture*, par Voahangy Rajaonah, no 1, 23-24.
- *La Société européenne de culture et l'Afrique*, par Jean Morand, no 1. 25.
- *La communication associative interculturelle*, par Charlotte Borge, no 1. 26-27.
- *African Languages and African Styles of Organization*, by Anthony Judge, no 1, 28-32.
- *Vie associative, cultures, développements*, par André L. Jau-motte et Maurice Beutler, no 1, 33-35.
- *Teacher Organizations as NGOs in African Development*, by Raymond J. Smyke, no 1, 36-40.
- *Message du Comité français ONG/ONU*, par Suzanne Gueydon de Dives, no 1, 41.
- *L'Association d'études linguistiques interculturelles africaines*, par Willy Bal, no 1. 42.
- *Participation des ONG au développement économique et social de l'Afrique* (2e partie), par Paul Ghils, no 1, 43-53.
- *Le Prince souverain dans la Cité associative sous l'empire de la solidarité universelle*, par Mohammed Bedjaoui, no 2, 68-76 et n° 3, 137-142.
- *Les droits de l'homme en Afrique*, par Adama Dieng, n° 2, 77-84.
- *Le nouvel ordre mondial et les ONG*, par François Rigaux, n° 2. 85.
- *L'insertion de la Déclaration d'Alger dans un nouvel ordre trans-national humanitaire*, par François Rigaux, n° 2, 86-90.
- *Development Policies and a New Economic and Social Order : Mobilising the NGO's*, by Anne Clark, n° 2, 91-94.
- *Le Conseil de l'Europe et l'Afrique*, par Rui Mendes, n° 2, 95-97.
- *Annex : The Lisbon Declaration on North-South : Europe's Role*, n° 2, 98-100.

- *L'ACAFOM : amitiés sans frontières*, n° 2, 101.
- *Les associations féminines et l'Afrique*, par Paul Ghils, n° 2, 102-103.
- *Secretariat Cities of African International Organizations in Africa*, by Anthony Judge, n° 2, 104.
- *Aspects d'une communauté villageoise coutumière à Madagascar: le Fokonolona*, par Voahangy Rajaonah, n° 3, 130-134.
- *Prospects for Cooperation between NGO's and inter Press Service (IPS) Third World*, by Annemiek Decock, n° 3, 135-136.
- *Human Rights in Africa*, by Adama Dieng, n° 3, 143-149.
- *Les ONG et l'action humanitaire*, par Joseph Moerman, n° 4, 221-227.
- *Les ONG et l'enseignement en Afrique*, par Michel Descamps, n° 4, 228-233.

- *African Country Participation in International Organizations*, n° 4, 234.

n° 4. 208-211.

- *L'expérience des ONG et leur contribution dans les pays en développement* (rapport ONG/Unesco), n° 4, 217-220; n° 5 254-258.
- *Europeans and Aid to Development*, ECAD Survey n° 5 275-281.
- *Teacher Cooperatives in Africa*, by Raymond Smyke n° 6 341-349.
- *Les banques coopératives au Rwanda*, par M. G. Dayer, P. Nyamoya et M. Yadi, n° 6, 353-359.

Legal status of NGOs/Statut juridique des ONG.

- *Liste officielle des associations internationales auxquelles la loi belge a accordé la personnalité civile*, n° 5, 287-297.

Governments - IGOs-NGOs Relations/Relations gouvernements - OIG-ONG.

- *Message du Comité français ONG/ONU*, par Suzanne Gueydon de Dives, n° 1, 41.
- *OECD and NGOs : Strengthening the effectiveness of Development Cooperation*, n° 3, 150-154.
- *L'expérience des ONG et leur contribution dans les pays en développement* (rapport ONG/Unesco), n° 4, 217-220 et n° 5, 254-258.
- *NGO Attitudes towards Governmental Funding: ICVA Guidelines*, n° 5, 282-284.
- *NGOs and the World Food Council*, n° 5, 285-286.
- *Activités pratiques de l'OIT dans le domaine des coopératives*, n° 6, 323-340.

NGOs and the International System/Les ONG et le système international.

- *Guides to International Organizations*, by A.J.N. Judge, n° 2, 66-67.
- *The Crisis of Multilateral Aid - Some Reflections*, by Leelananda de Silva, n° 3, 155-159.
- *Private Initiatives and the Cohesion of the Western Democracies*, by James Robert Huntley, n° 3, 160-169.
- *Nous peuples solidaires - La différence des forces associatives transnationales*, par Robert Fenaux, n° 4, 188-189.

The World Today/Le monde aujourd'hui.

- *La communication en contexte*, par Paul Ghils, n° 1, 2-3.
- *Les nuages où gronde le tonnerre. Ces Zoulous qui ont fait trembler l'Angleterre*, par Elikia M'Bokolo, n° 2, 105-108.
- *Mille ans de transculture*, par Paul Ghils, 128-129.
- *L'information sur l'environnement au service des ONG*, par Paloma Agrasot, n° 4, 200.
- *Bases et banques de données : un potentiel d'information à mettre au service du développement*, par Jean Moulin, n° 4, 201-211.
- *La révolution micro-informatique : un danger pour le développement du tiers-monde ?*, par Paul Kevenhoerster, n° 4, 212-216.
- *Permanence et universalité du projet coopératif*, par Paul Ghils,

n° 6.316.

- *Cooperatives and the Poor*, by Goran Hyden, n° 6, 317-319.
- *CISL : Coopératives et syndicats, des buts communs*, n° 6, 320-322.
- *Initiatives locales d'emploi en Europe*, par Giles Merritt, n° 6, 350-352.
- *L'exploitation du travail des enfants de par le monde*, par Myriam Schreiber, n° 6, 360-362.

International Meetings/Réunions internationales.

- Trends in the Meetings Market, by Gian Carlo Fighiera. n° 5. 259-274
- Geographical Distribution of International Meetings (1983) Répartition géographique des réunions internationales (1983). n° 1. 58-59.

Regular Features/Chroniques

- Echos de la vie associative/News on Associative Affairs n° 1, 54-56; n° 2.109-113; n° 3. 173-179. n° 4. 239-246; n° 5, 300-305; n° 6. 364-369.
- Supplements of the Yearbook of International Organizations 21 st edition n° 1. 60-64; n° 2. 118-123; n° 3, 182-183.
- Congressalia n° 5. 306-308.
- UAI Publications n° 5, 3rd cover.
- Meeting of UAI Associate Members n° 4. 247.
- Assemblée générale UAI 21 octobre 1984, n° 2, 115.
- IAPCO News n° 1, 57; n° 3. 180-181; n° 6, 370.

Bibliography/Bibliographie

- Paul Ghils, n° 2, 114 : - Coopérer autrement - L'engagement des organisations non gouvernementales aujourd'hui - ; par Henri Rouille d'Orfeuil. L'Harmattan, Paris, 1984: " State of the World 1984 ». by Lester Brown and others, W.W. Norton, Washington, 1984.

- Vladimir Hercik, n° 3, 170-172 : Radioscopie des ONG françaises. " Le bazar de la solidarité française " , par Louis Bériot J.C. Lattes. Paris. 1986.
- Paul Ghils, n° 4, 236-239 : tes associations en devenir. " Les Associations -, par Solange Passaris et Guy Raffi, La Découverte, Paris, 1984 : Développer les champs de planification -, par Ignace Sachs. Université coopérative internationale. 1984; «Future Forces, An Association Executive's Guide to a Decade of Change and Choice " , par David Pearce Snyder et Gregg Edwards, The Foundation of the American Society of Association Executives. Washington, 1984.
- Geneviève Devillé, n° 4, 238 : " La Coordination de l'action des organisations internationales au niveau européen " , par Raymond Ferretti, Emile Bruylant, 1984.
- Paul Ghils, n° 5. 298 : " Future Forces : An Association Executive's Guide to a Decade of Change and Choice " , by David Pearce Snyder and Gregg Edwards, The Foundation of the American Society of Association Executives, 1984.
- " Organisation of Cooperative Technical Assistance in Canada, Sweden and the U.S.A. : Lessons for Other Movements, by S.K. Saxena, S.K. Saxena & Associates, Canada, 1985, n° 5. 299.
- « Cooperatives and Peace », by S.K. Saxena, S.K. Saxena & Associates, Canada. 1985. n° 5, 299.
- Paul Ghils, n° 6 : " Freedom of Association " , International Labour Office, Genève, 1985; « State of the World 1985 " , by Lester R. Brown and others. W.W. Norton, New York-London 1985.

Author Index

Agrasot Paloma, n° 4, 200.	Hyden Goran. n° 6, 317-319.
Sal Willy, n° 1, 42.	Iribarren Julio Fierro, n° 4. 192-199.
Bedjaoui Mohammed, n° 2, 68-76; n° 3, 137-142.	Janne Marc-Henri, n° 1, 21-22.
Beutler Maurice, n° 1. 33-35.	Jaumotte André L, n° 1. 33-35.
Borga Charlotte, n° 1. 26-27.	Judge Anthony n° 1, 28-32; n° 2, 66-67; n° 2, 104.
Clark Anne, n° 2, 91-94.	Kandil Hamdy, n° 1,4-5.
Dayer M.G., n° 6. 353-359.	Kevenhoerster Paul, n° 4. 212-216
Decock Annemiek. n° 3, 135-136.	M'Bokolo Elihia. n° 2, 105-108.
Descamps Michel, n° 4. 228-233.	Mandes Rui. n° 2, 95-97.
Deville Geneviève, n° 4, 238.	Merritt Giles, n° 6, 350-352.
Dieng Adama, n° 2, 77-84; n° 3, 143-149.	Moerman Joseph, n° 4, 221-227.
Fenaux Robert, n° 4, 188-189; n° 5. 252-253; n° 6. 312-313.	Morand Jean, n° 1, 25.
Fighiera Gian Carlo, n° 5, 259-274.	Moulin Jean, n° 4. 201-207.
Fodha H.M.. n° 4. 190-191.	Nyamoya P.. n° 6. 353-359.
Gbossa Fagla L, n° 4, 192-199; n° 4. 208-211.	Rajaonari Voahangy, n° 1. 21-24; n° 3. 130-134.
Ghils Paul, n° 1, 2-3; n° 1. 43-53; n° 2, 102-103; n° 2. 114; n° 3, 128-129; n° 4, 236-238; n° 5. 298-299; n° 6, 316; n° 6, 363.	Rigaux François, n° 2, 85-90.
Gueydon de Dives Suzanne, n° 1, 41,	Schreiber Myriam, n° 6, 360-362.
Hercik Vladimir, n° 1. 6-16; n° 3, 170-172.	Silva Leelananda de - n° 3, 130-134.
Huntley James Robert, n° 3, 160-170.	Smyke Raymond J., n° 1. 36-40; n° 6, 341-349.
	Yadi M... n° 6. 353-359.

Index of page numbers
Index de pagination.

N° 1	1 - 6 4	N° 4
		185-248
N° 2	65-124	N° 5 249-308
N° 3	125-184	N°6 309-372